

Europe, énergie et économie sociale

Asbl Pour la Solidarité, mai 2008

ISBN: 978-2-9600689-8-6

Dépôt légal : D/2008/11.262/1



Le Think tank européen *Pour la Solidarité* (asbl) – association au service de la cohésion sociale et d'un modèle économique européen solidaire – travaille à la promotion de la solidarité, des valeurs éthiques et démocratiques sous toutes leurs formes et à lier des alliances durables entre les représentants européens des cinq familles d'acteurs socio-économiques.

À travers des projets concrets, il s'agit de mettre en relation les chercheurs universitaires et les mouvements associatifs avec les pouvoirs publics, les entreprises et les acteurs sociaux afin de relever les nombreux défis émergents et contribuer à la construction d'une Europe solidaire et porteuse de cohésion sociale.

Parmi ses activités actuelles, *Pour la Solidarité* initie et assure le suivi d'une série de projets européens et belges ; développe des réseaux de compétence, suscite et assure la réalisation et la diffusion d'études socioéconomiques ; la création d'observatoires ; l'organisation de colloques, de séminaires et de rencontres thématiques ; l'élaboration de recommandations auprès des décideurs économiques, sociaux et politiques.

Pour la Solidarité organise ses activités autour de différents pôles de recherche, d'études et d'actions : la citoyenneté et la démocratie participative, le développement durable et territorial et la cohésion sociale et économique, notamment l'économie sociale.

Think tank européen *Pour la Solidarité*

Rue Coenraets, 66 à 1060 Bruxelles
Tél. : +32.2.535.06.63 – Fax : +32.2.539.13.04
info@pourolsolidarite.be
www.pourolsolidarite.be

Les Cahiers de la Solidarité

Collection dirigée par **Denis Stokink**

Décrochage scolaire, comprendre pour agir, Série Cohésion sociale et économie sociale, n°14, 2007.

Séverine Karko, *Femmes et Villes : que fait l'Europe ? Bilan et perspectives*, Série Développement durable territorial et politique de la ville, n°12 (n°13 en version néerlandaise), 2007.

Sophie Heine, *Modèle social européen, de l'équilibre aux déséquilibres*, Série Cohésion sociale et économie sociale, n°11, 2007.

La diversité dans tous ses états, Série Cohésion sociale et économie sociale, n°10, 2007.

Francesca Petrella et Julien Harquel, *Libéralisation des services et secteur associatif*, Série Cohésion sociale et économie sociale, n°9, 2007

Annick Decourt et Fanny Gleize, *Démocratie participative en Europe. Guide de bonnes pratiques*, Série Citoyenneté et démocratie participative, n°8, 2006.

Éric Vidot, *La Reprise d'entreprises en coopératives : une solution aux problèmes de mutations industrielles ?*, Série Cohésion sociale et économie sociale, n°7, 2006.

Anne Plasman, *Indicateurs de richesse sociale en Région bruxelloise*, Série Cohésion sociale et économie sociale, n°6, 2006.

Sarah Van Doosselaere, *Démocratie participative, dialogues civil et social dans le cadre du modèle social européen. Une description générale des concepts*, Série Citoyenneté et démocratie participative, n°5, 2004.

Anne Plasman, *Calcul des indicateurs de richesse économique et de solidarité en Belgique*, Série Cohésion sociale et économie sociale, n°4, 2004.

Entreprenariat collectif et création d'entreprises dans un cadre d'économie sociale, Série Cohésion sociale et économie sociale, n°3, 2004.

Relevé, analyse, évaluation et recommandations en matière d'expériences innovantes de partenariats entre entreprises privées, syndicats et/ou ONG dans la lutte contre les discriminations et en matière d'intégration des populations immigrées, Série Cohésion sociale et économie sociale, n°2, 2004.

Anne Plasman, Dimitri Verdonck, *La Politique de cohabitation-intégration à Bruxelles*, Série Citoyenneté et démocratie participative, n°1, 2004.

Table des matières

Introduction	7
L'Énergie en Europe : un enjeu d'avenir	13
La politique énergétique de l'Union européenne	15
Focus sur différents États membres	27
L'Économie sociale en action	43
Économie sociale et énergie renouvelable	45
Présentation des bonnes pratiques	49
Les bonnes pratiques à la loupe	61
<i>Production / Distribution /</i>	
<i>Fourniture d'énergies renouvelables</i>	61
<i>Logement, Éco-construction, Éco-quartiers</i>	73
<i>Banques Assurances</i>	83
<i>Initiatives citoyennes</i>	103
<i>Transports et mobilité</i>	116
L'appel du Mont-Blanc	123
L'Économie sociale a de l'Énergie	135
Stimuler l'éco-construction et l'insertion socioprofessionnelle dans les marchés publics	139
Conclusion	145
Auteurs et collaborateurs	149

Introduction

Le choix d'Al Gore et du Groupe d'Experts intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (GIEC) pour le prix Nobel de la Paix 2007 a marqué une nouvelle étape dans la prise de conscience collective des enjeux posés par les changements climatiques.

Cette problématique transversale se place progressivement au cœur des préoccupations mondiales. Elle s'insère peu à peu dans la plupart des débats sur le développement, l'énergie, l'eau ou encore le transport. D'après les analyses méticuleuses du GIEC, la hausse de la température terrestre, qui pourrait osciller entre 1,8 et 4°C d'ici à 2100, voire même atteindre 6,4°C selon le pire des scénarios, est très probablement le fait de l'activité humaine. Dès lors, il est plus que temps d'agir pour éviter que la hausse des températures ne soit trop importante et ne provoque des catastrophes humaines, écologiques et économiques.

L'un des facteurs essentiels de cette hausse est le rejet de gaz à effet de serre dans l'atmosphère, résultant en grande partie de la production et de l'utilisation d'énergie. L'énergie constitue, par ailleurs, un enjeu important de l'accès aux ressources. Ces deux éléments plaident en faveur d'un changement dans notre approche : la diversification des sources d'énergie et la réduction de la consommation sont les deux leviers actionnables pour réduire l'impact négatif sur l'environnement.

Des actions ont d'ores et déjà été lancées à différents échelons. L'ONU, au travers de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) et du Programme des Nations unies pour l'Environnement (PNUE), a créé le GIEC. Celui-ci collecte des informations précises sur les évolutions prévisibles à l'échelle mondiale et pilote le suivi de la question au niveau mondial. Le groupe spécial ONU-Énergie, quant à lui, réunit tous les programmes et départements des Nations unies qui s'occupent du thème de l'énergie.

Au niveau européen, plusieurs décisions ont été prises récemment. Le 23 janvier 2008, les Vingt-Sept ont présenté le « Paquet Énergie-Climat », dont les objectifs majeurs sont la réduction de 20% des émissions de CO₂ de l'Union (30% dans le cadre d'un accord international), l'augmentation de la part des énergies renouvelables à hauteur de 20% de la consommation européenne et l'augmentation de l'efficacité énergétique à concurrence de 20% également, tout cela à l'horizon 2020. Ces objectifs devront se traduire par des mesures prises dans chacun des États membres.

L'approche différenciée de l'économie sociale

Au-delà des actions menées par les institutions nationales et internationales, un certain nombre d'initiatives privées voient peu à peu le jour en matière d'énergies renouvelables et d'économies d'énergie. Parmi ces initiatives, on relève celles des acteurs de l'économie sociale. À ce propos, il est significatif que, pour la première fois en novembre 2007, la rencontre des dirigeants de l'économie sociale – Les Rencontres du Mont-Blanc – s'est focalisée sur la problématique de l'énergie. Ceci démontre l'acuité de cette question.

Les acteurs de l'économie sociale s'engagent volontiers sur ces terrains en raison de leur sensibilité aux enjeux du développement durable. Ils voient, en outre, dans le développement de projets en lien avec le secteur de l'énergie une opportunité de mettre en œuvre des initiatives intégrées et innovantes. Au-delà du cadre énergétique, l'économie sociale se caractérise, en effet, par une approche différenciée. L'on peut qualifier sa démarche de durable puisqu'elle associe au projet économique des enjeux environnementaux mais aussi sociaux, et place l'humain au centre de ses préoccupations. Cette approche est particulièrement adaptée à la question énergétique dans la mesure où elle a des implications dans ces trois domaines. Il s'agit, dans la plupart des cas, de développer des initiatives nouvelles assurant un accès de tous aux ressources à des prix abordables, offrant aux collectivités de nouvelles potentialités en matière d'emploi et de développement, et promouvant des sources d'énergie renouvelables non polluantes.

L'objectif primordial est de préserver l'environnement et de limiter les effets de l'activité humaine sur la planète, sans compromettre son développement.

L'objet du présent ouvrage est de braquer les projecteurs sur un certain nombre de ces initiatives, prises en Europe, avec une double finalité :

- d'une part, mettre en évidence ce que l'économie sociale accomplit déjà, avec des retombées positives, dans le domaine de l'énergie ;
- d'autre part, proposer un outil didactique mettant en valeur le potentiel énorme que représente le secteur de l'énergie pour les acteurs de l'économie sociale, potentiel de croissance, d'innovation sociale et économique, de création d'emplois et de compétitivité, en présentant plusieurs stratégies à succès.

De manière à être le plus exhaustif possible, cinq domaines du secteur de l'énergie sont abordés ici, à travers une présentation des pratiques existantes, sous forme de fiches. Ces domaines sont répartis en cinq chapitres :

- la production, la distribution et la fourniture d'énergie ;
- le logement, l'éco-construction et les éco-quartiers ;
- les produits et services financiers, et les produits d'assurances ;
- les initiatives citoyennes ;
- le transport et la mobilité.

Il nous a semblé important d'y ajouter une présentation de la politique énergétique européenne, qui est assez unique au niveau mondial. Nous avons aussi relevé des points importants des politiques belge, espagnole et italienne, de manière à disposer d'un panorama d'actions allant de l'échelle locale à l'échelle mondiale, et mettre en lumière les interactions et interdépendances entre tous ces niveaux.

Nous espérons que ce cahier apportera un nouvel éclairage sur la question énergétique et incitera à développer de nouvelles initiatives. Notre ambition est de contribuer ainsi à la diversification et à la richesse du secteur de l'économie sociale !

L'Énergie en Europe : un enjeu d'avenir

La politique énergétique de l'Union européenne

1. Le contexte

« *Les défis énergétiques du XXI^e siècle nécessitent une action européenne commune* », plaide le président de la Commission européenne, José Manuel Barroso. Ces défis majeurs sont au nombre de trois : le développement durable, la compétitivité des entreprises européennes et la sécurité d'approvisionnement.

L'Union européenne devra investir quelque 1.000 milliards d'euros au cours des vingt prochaines années pour moderniser son infrastructure vieillissante et répondre à la demande croissante d'énergie. Au niveau mondial, celle-ci devrait croître de 60% d'ici à 2030.

La dépendance énergétique de l'Europe s'accroît : les importations couvriront, d'ici vingt à trente ans, environ 70% des besoins en énergie de l'Union, contre près de 50% aujourd'hui.

L'Union n'a pas encore mis en place des marchés de l'énergie pleinement concurrentiels. Garantir aux citoyens européens une sécurité d'approvisionnement impose de parachever le marché intérieur européen, de mettre en place des cadres législatifs et réglementaires et d'appliquer rigoureusement les règles de concurrence communautaires.

Les secteurs de l'énergie et du transport contribuent de manière importante au changement climatique en raison de fortes émissions de gaz à effet de serre. Si aucune mesure n'est prise pour réduire ces émissions, la tem-

pérature mondiale grimpera de 1,4 à 5,8° C pour la fin du siècle, ce qui aura des effets désastreux sur les écosystèmes et l'économie mondiale.

2. Une politique de développement durable

En 1987, la Commission Brundtland définissait le développement durable de la manière suivante : « *Le développement durable permet de répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire leurs propres besoins de développement.* » [1]

Cette préoccupation s'est reflétée, depuis le début des années 1990, dans de nombreuses conférences et dans les sommets internationaux qui ont réuni la majorité des pays et des acteurs sociaux afin de trouver des solutions à un modèle de développement considéré comme excessif. Parmi ces événements, épinglons la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement à Rio de Janeiro en 1992, la Conférence de Kyoto en 1998, durant laquelle la majorité des pays membres des Nations unies ont signé le protocole par lequel ils se sont engagés à réduire les émissions de gaz à effet de serre et, surtout, le Sommet mondial sur le Développement durable de Johannesburg en 2002, où les États présents ont ratifié un plan d'action à court et moyen termes, qui concerne différents domaines du développement durable comme l'économie, l'environnement, la santé, l'énergie, etc.

Lors de la Conférence de Bali en décembre 2007, première étape des négociations internationales visant à trouver un successeur au Protocole de Kyoto, l'Union européenne n'a pas réussi à imposer, comme elle le souhaitait, des objectifs chiffrés de réduction des émissions de gaz à effet de serre à l'échelle internationale. Toutefois, pour la première fois, s'est dessinée une alliance des pays industrialisés et des nations en développement autour de cette problématique cruciale. Un premier pas vers l'après-Kyoto.

[1] « Développement durable en Europe pour un monde meilleur : stratégie de l'Union européenne en faveur du développement durable », COM (2001) 264 final/2 du 19 juin 2001 (première mouture : 15 mai 2001).

La stratégie européenne en faveur du développement durable s'inscrit dans cette dynamique. Jalonnée par différents événements et communications (lire le tableau ci-dessous), elle a été reformulée en 2006 par les instances européennes. La « Nouvelle stratégie de l'UE en faveur du développement durable » [2] énonce quatre objectifs fondamentaux à appliquer dans l'ensemble des politiques afin d'améliorer de manière continue la qualité de vie des générations présentes et futures :

- la protection de l'environnement,
- l'équité et la cohésion sociales,
- la prospérité économique,
- assumer le rôle de leader mondial pour soutenir les autres pays dans la mise en œuvre de politiques en faveur du développement durable.

LES DATES-CLÉS DE LA STRATEGIE EUROPÉENNE

Le Conseil européen qui s'est tenu à Göteborg les 15 et 16 juin 2001 a adopté une première « Stratégie en faveur du développement durable », après avoir pris en considération la communication de la Commission sur le sujet [3]. Ce texte incarne le point de départ d'une véritable politique européenne axée sur le développement durable.

Dans la perspective du Sommet mondial sur le développement durable de Johannesburg, la Commission a également adopté une communication intitulée « Vers un partenariat mondial pour un développement durable » en février 2002 [4].

En février 2005, soit quatre ans après la mise en œuvre de la stratégie arrêtée à Göteborg, la Commission a effectué un premier bilan et proposé de nouvelles orientations pour atteindre les objectifs initiaux dans une communication intitulée « Examen de la stratégie de l'Union européenne en faveur du développement durable » [5]. En décembre de la

[2] « Nouvelle stratégie de l'UE en faveur du développement durable », DOC 10917/06 du Conseil de l'Union européenne, http://ec.europa.eu/sustainable/docs/renewed_eu_sds_fr.pdf [3] http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/site/fr/com/2001/com2001_0264es01.pdf

[3] http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/site/fr/com/2001/com2001_0264es01.pdf

[4] <http://europa.eu/scadplus/leg/fr/lvb/l28015.htm>

[5] http://europa.eu.int/eur-lex/lex/LexUriServ/site/fr/com/2005/com2005_0037fr01.pdf

même année, elle a présenté une révision de cette stratégie dans une autre communication présentée comme « une plate-forme pour l'action » [6].

Fort de ces constats, l'Union européenne a acté le fait que sa politique en faveur du développement durable n'avait pas atteint tous les objectifs fixés. C'est la raison pour laquelle le Conseil européen, réuni les 15 et 16 juin 2006, a adopté une nouvelle stratégie en faveur du développement durable.

La politique énergétique revêt une importance particulière au sein de la stratégie de développement durable de l'Union européenne. L'un des défis majeurs à relever est, en effet, la réduction des gaz à effet de serre : le Protocole de Kyoto prévoit une réduction de 5,2% des rejets de gaz à effet de serre au niveau mondial à l'horizon 2010 (par rapport à 1990). Le traité international appelé à succéder au Protocole de Kyoto devrait voir le jour, fin 2009, lors du Sommet de Copenhague.

En 2007, l'Union européenne s'était fixé des objectifs ambitieux en matière d'environnement : 20% de réduction des émissions de gaz à effet de serre, 20% d'augmentation de l'efficacité énergétique et 20% d'énergies renouvelables d'ici à 2020. Le 23 janvier 2008, elle a confirmé ces engagements dans le Paquet Énergie-Climat, son nouveau « programme de travail » pour lutter contre le réchauffement climatique (voir point 3).

3. Favoriser les sources d'énergie renouvelables

L'Europe encourage fortement le développement des sources d'énergie renouvelables qui, en plus d'être « propres » et respectueuses de l'environnement, constituent un gisement d'emplois nouveaux et permettent de diminuer la dépendance énergétique de l'Europe par rapport à des pays tiers. Aujourd'hui, la moitié du gaz consommé au sein de

[6] http://eur-lex.europa.eu/smartapi/cgi/sga_doc?smartapi!celexplus!prod!DocNumber&lg=fr&type_doc=COMfinal&an_doc=2005&nu_doc=37

l'Union provient de Russie, de Norvège et d'Algérie et si les tendances actuelles se maintiennent, la part du gaz importé pourrait grimper à 80% du total au cours des vingt-cinq prochaines années.

3.1. Livre blanc et Livre vert

Au début des années 2000, la Commission européenne a fait du développement des énergies renouvelables une priorité politique décrite dans le Livre blanc « Énergie pour l'avenir : les sources d'énergie renouvelables » et dans le Livre vert « Vers une stratégie européenne de sécurité d'approvisionnement énergétique ».

La Commission s'est fixé comme objectif de porter la part des énergies renouvelables dans la consommation globale d'énergie primaire à 12% en 2010. Un effort particulièrement significatif doit être réalisé dans le domaine de l'électricité puisque la Commission souhaite que 21% de la quantité totale d'électricité consommée dans l'Union européenne soit produite à partir de sources d'énergie renouvelables à l'horizon 2010.

3.2. Énergie intelligente - Europe

Le programme « Énergie intelligente pour l'Europe » (2003-2006) et son successeur « Énergie intelligente – Europe » (2007-2013) [7] ont été mis en œuvre pour favoriser la réalisation de ces objectifs, mais il ne s'agit pas là de leur seule ambition : ils visent également l'économie et la consommation rationnelle de l'énergie, la réduction de la pollution, la sécurité de la distribution énergétique, la croissance de l'emploi et de l'économie.

Trois domaines d'intervention sont privilégiés dans le programme « Énergie intelligente – Europe » :

- L'efficacité énergétique et l'utilisation rationnelle de l'énergie (SAVE), en particulier dans l'industrie et le secteur du bâtiment.
- La promotion de nouvelles sources d'énergie renouvelables pour la production d'électricité et de chaleur (ALTERNER), ainsi qu'une plus

[7] http://ec.europa.eu/energy/intelligent/index_en.html

large pénétration sur le marché de ces sources d'énergie.

- L'amélioration des performances énergétiques dans le transport et la diversification des carburants (STEER).

Ce programme, qui fait partie du programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité (CIP), permet de financer des initiatives privées ou publiques qui développent l'utilisation et la production d'énergies renouvelables, ou favorisent les économies d'énergie. Pour bénéficier de ces aides, les projets doivent impliquer au moins trois partenaires de trois pays différents de l'Union.

Lors de la Journée européenne d'information autour de ce programme, organisée à Bruxelles le 19 avril 2007, plusieurs types de projets ont été épinglés :

- La création et le développement d'outils pour améliorer la gestion des énergies renouvelables.
- Le développement de nouvelles technologies plus efficaces et leur entrée sur le marché.
- La promotion de l'éducation et de l'information aux citoyens et aux pouvoirs publics, ainsi que la promotion d'une consommation d'énergie plus durable.
- La réalisation d'études et d'analyses qui favorisent la mise en œuvre d'une législation plus efficace sur les énergies renouvelables.
- La création d'agences régionales et locales de l'énergie.

Le Programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité s'étale sur une période de sept ans, comprise entre le 1^{er} janvier 2007 et le 31 décembre 2013. Il est doté d'un budget de 3.621 milliards d'euros, dont quelque 20% (soit 730 millions d'euros) sont affectés au programme « Énergie intelligente - Europe ».

3.3. Un second Livre vert

Pour donner un coup d'accélérateur à sa politique, la Commission s'est attelée à la rédaction d'un nouveau Livre vert en 2006. Intitulé « Stratégie

européenne pour une énergie sûre, compétitive et durable » [8], il souligne, notamment, la nécessité d'une politique renforcée visant une plus grande efficacité énergétique des modes de consommation et de production. Il retient six domaines prioritaires :

- La création d'un véritable marché intérieur européen de l'électricité et du gaz, capable de renforcer la compétitivité de l'industrie européenne.
- L'amélioration de la sécurité d'approvisionnement au travers d'une plus grande solidarité entre les États membres. L'une des mesures proposées est la création d'un observatoire européen de l'approvisionnement énergétique. Il est également question de revoir la législation européenne concernant les réserves stratégiques de pétrole et de gaz.
- La diversification des sources énergétiques dans le chef de chaque État membre. Afin de garantir la sécurité de l'approvisionnement, des objectifs pourraient être arrêtés en ce qui concerne le bouquet énergétique global de l'Union, sans que cela ne porte atteinte au libre-choix des États membres en ce qui concerne leur propre bouquet.
- Les mesures permettant de lutter contre le réchauffement climatique. Parmi celles-ci figurent un plan d'action visant l'efficacité énergétique et un programme de soutien aux énergies renouvelables (climat de stabilité pour les investissements et amélioration de la compétitivité des entreprises européennes).
- La recherche et le développement de nouvelles technologies à haut rendement énergétique et à faible taux d'émission de CO₂.
- La mise en œuvre d'une politique énergétique extérieure commune. L'une des pistes est la création d'une Communauté paneuropéenne de l'énergie dotée d'un espace réglementaire commun.

[8] http://ec.europa.eu/energy/green-paper-energy/doc/2006_03_08_gp_document_fr.pdf

DES CRITIQUES EN SENS DIVERS

Le Forum européen pour les Sources d'énergie renouvelables (Eurofores) estime que le Livre vert n'est pas assez ambitieux. À contrario, certains États membres jugent la stratégie européenne trop envahissante car elle empiète sur des compétences exclusivement nationales.

Dans le prolongement de son Livre vert, la Commission européenne a adopté deux Communications.

La première (19 octobre 2006) s'intitule « Plan d'action pour l'efficacité énergétique : réaliser le potentiel » [9]. Son but premier, déjà énoncé dans le Livre vert, est de réduire de 20% la consommation annuelle d'énergie primaire à l'horizon 2020, ce qui générerait une diminution des émissions de CO₂ de 780 millions de tonnes. Selon les études de la Commission, le potentiel d'économies réalisables atteindrait 27% dans le secteur du bâtiment, 25% dans l'industrie et 26% dans les transports.

La Commission préconise des mesures de différente nature pour atteindre ces objectifs :

- Améliorer la performance énergétique des appareils et équipements domestiques comme des bâtiments. Dans ce domaine, il faut signaler l'existence de deux directives de premier plan : la Directive 2002/91/CE sur la performance énergétique des bâtiments et la Directive 2006/32/CE relative à « l'efficacité énergétique dans les utilisations finales et aux services énergétiques ».
- Améliorer l'efficacité de la conversion de l'énergie. La Commission soutient, dans ce cadre, le système d'échanges de quotas d'émission.
- Améliorer l'efficacité énergétique des moyens de transport, en particulier terrestres (camions et voitures), en développant le marché pour des véhicules plus propres et en améliorant le réseau de transports

[9] « Plan d'action pour l'efficacité énergétique : réaliser le potentiel », COM (2006) 545. http://ec.europa.eu/energy/action_plan_energy_efficiency/doc/com_2006_0545_fr.pdf

publics. La Commission propose également de revoir la Directive 1999/94/CE prévoyant une information aux consommateurs au sujet de la consommation de carburant et des émissions de CO₂ (par le biais d'un étiquetage).

- Faciliter les investissements destinés à augmenter l'efficacité énergétique. L'Union invite les Etats membres à revoir leurs législations pour supprimer les obstacles financiers à l'investissement, mais elle veut aussi utiliser les fonds structurels et de cohésion pour faciliter la mise en œuvre de projets parmi les nouveaux adhérents.
- Changer les comportements des citoyens et des pouvoirs publics envers l'énergie. La priorité est de sensibiliser le public à l'importance de l'efficacité énergétique.
- Adapter et développer les partenariats internationaux afin de promouvoir une utilisation rationnelle de l'énergie partout dans le monde.

La deuxième Communication de la Commission (10 janvier 2007) est la « Feuille de route pour les sources d'énergie renouvelables. Les sources d'énergie renouvelables au XXI^e siècle : construire un avenir plus durable » [10]. Cette communication retient comme objectifs fondamentaux deux des priorités du Livre Vert : la sécurité de l'approvisionnement énergétique et la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Cette communication se présente comme un guide à long terme pour les politiques européennes en matière d'énergies renouvelables : l'objectif à atteindre est d'avoir une consommation d'énergies renouvelables équivalant à 20% du total de l'énergie consommée en Europe à l'horizon 2020, ainsi qu'une consommation de biocarburants correspondant à 10% de la consommation totale de carburants.

Chaque État membre restant souverain dans ses décisions en matière d'énergie, la Commission invite ceux-ci à privilégier une meilleure intégration des sources d'énergie renouvelables dans leur réseau électrique, à supprimer les obstacles législatifs et financiers freinant

[10] « Feuille de route pour les sources d'énergie renouvelables. Les sources d'énergie renouvelables au XXI^e siècle : construire un avenir plus durable », COM (2006) 848
<http://europa.eu/scadplus/leg/fr/lvb/l27065.htm>

l'investissement et à adopter des mesures de soutien et de simulation des énergies renouvelables. Elle encourage également une utilisation optimale des instruments financiers existants, tels que les fonds structurels et de cohésion, ainsi que des instruments orientés vers le soutien à la recherche et la diffusion des technologies, comme le plan stratégique pour les technologies énergétiques, le programme-cadre de recherche et de développement technologique ou le programme « Énergie intelligente ».

3.4. Le Paquet Énergie-Climat

Le 23 janvier 2008, les Vingt-Sept ont dévoilé le « Paquet Énergie-Climat », dont les objectifs majeurs sont la réduction de 20% des émissions de CO₂ de l'Union (30% dans le cadre d'un accord international), l'augmentation de la part des énergies renouvelables à hauteur de 20% de la consommation européenne et l'augmentation de l'efficacité énergétique à concurrence de 20% également, tout cela à l'horizon 2020. Au-delà de ses objectifs environnementaux, ce plan climat entend offrir de nouvelles perspectives aux entreprises européennes. Il veut également renforcer la sécurité de l'approvisionnement énergétique par le développement des énergies renouvelables. Par ce biais, l'Union européenne estime qu'elle pourrait réduire la facture de ses importations de gaz et de pétrole de 50 milliards d'euros par an.

Les principales mesures présentées sont les suivantes :

- Extension de l'actuel système d'échange de quotas d'émission, mis en place en 2005, à l'ensemble des grandes entreprises polluantes (notamment les centrales électriques) et à un éventail plus large d'émissions de gaz à effet de serre, comme le protoxyde d'azote (fertilisants) et les hydrocarbures perfluorés (aluminium).
- Application d'objectifs de réduction des émissions aux secteurs ne participant pas au système d'échange de quotas d'émission (bâtiment, transports et déchets, par exemple) : chaque État membre reçoit un objectif national défini de façon équitable, en fonction de sa situation spécifique.

- Définition d'un objectif contraignant pour l'augmentation de la part des énergies renouvelables dans la consommation globale, applicable à tous les États membres.
- Mise en place d'un nouveau cadre juridique pour le piégeage et le stockage souterrain du carbone, afin d'encourager l'investissement dans ces techniques coûteuses.

L'Union européenne évalue que le coût engendré par la lutte contre le changement climatique sera largement inférieur à 1% du PIB si la stratégie est volontariste, contre 5 à 20% du PIB si rien n'est fait (selon les estimations du rapport Stern sur le changement climatique). Le coût des propositions contenues dans le plan climat européen représentera environ 150 euros par citoyen européen et par an jusqu'en 2020 [11].

[11] http://ec.europa.eu/commission_barroso/president/focus/energy-package-

Focus sur différents États membres

La Belgique

1. Introduction

La Belgique est un État fédéral où un grand nombre de compétences ont été transférées aux Régions (Flandre, Wallonie, Bruxelles) et Communautés (flamande, française et germanophone). C'est le cas de quantité d'éléments liés à la politique environnementale et énergétique.

La Belgique s'est engagée à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 7,5% (par rapport à 1990) d'ici à 2008-2012. La réduction devra atteindre 15% en 2020 pour se conformer à l'objectif européen fixé début 2008. En 2004, un accord de coopération relatif à la répartition de l'effort à accomplir a été conclu entre les trois Régions. La Région wallonne s'engageait alors à réduire ses émissions de 7,5% (au cours de la période allant de 2008 à 2012), contre 5,2% pour la Région flamande, la Région de Bruxelles-Capitale bénéficiant, elle, d'une possibilité d'augmentation de 3,475%. À cette époque, les émissions de la Région wallonne se situaient déjà à un niveau de 6,1% au-dessous de ceux atteints en 1990.

La Belgique doit aussi faire un effort conséquent en matière d'énergies renouvelables : la part d'énergie verte devra atteindre 13% de la consommation en 2020 alors qu'elle n'était que de 2% en 2005. Pour atteindre ce but, le pays devra investir massivement dans le secteur.

2. Le niveau fédéral

Au niveau national, le deuxième Plan fédéral de Développement durable 2004-2008 regroupe les mesures prises simultanément à différents niveaux politiques dans différents secteurs — après concertation et coordination. Il n'a pas de caractère contraignant, mais il définit le cadre des stratégies à suivre. Le Plan de développement durable se veut un « méta-plan », c'est-à-dire qu'il doit relier, suivre et soutenir les autres instruments créés par le gouvernement fédéral, tels le Plan national Climat, le Plan fédéral Ozone ou le Plan national d'Action Environnement-Santé.

Ce plan fédéral comporte six champs d'action parmi lesquels figurent la limitation des changements climatiques et l'utilisation plus intensive des énergies propres. La Belgique met l'accent sur l'utilisation rationnelle de l'énergie, qui constitue l'un des piliers centraux de la politique énergétique. Pour ce qui concerne les énergies renouvelables, l'objectif indicatif pour la Belgique était d'atteindre 6% d'électricité « verte » en 2010. Il a été porté à 7% en 2013. L'État fédéral encourage, par ailleurs, l'utilisation et la production de biocarburants.

Relevons également qu'en 2003, le Parlement fédéral a adopté la loi sur la sortie programmée de l'énergie nucléaire à des fins de production industrielle d'électricité.

3. La Région wallonne

3.1. Le Plan pour la maîtrise durable de l'énergie

La Wallonie s'est dotée, en 2003, d'un Plan pour la maîtrise durable de l'énergie, concrétisant la volonté manifestée par le gouvernement au travers du Contrat d'avenir pour la Wallonie. Ses axes majeurs sont la maîtrise de la demande et l'amélioration de l'efficacité énergétique, le recours accru aux énergies renouvelables, la conversion des combustibles et des outils de production, la maîtrise régionale du marché de l'énergie et la stimulation des activités de R & D. En matière d'énergies renouvelables, les objectifs sont :

- d'atteindre une production d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelables de 8% à l'horizon 2010, en partant de 2,6% en 2000 ;
- de produire 15% de la consommation d'électricité en 2010 par la cogénération, contre 3,4% en 2000 ;
- de produire 9% de la consommation thermique basse température finale à partir d'énergies renouvelables, contre 6% en 2000.

3.2. Les réalisations

Sur le plan des réalisations et mesures prises par le gouvernement wallon, on retiendra les 82 mesures du Plan Air-Climat adopté en mars 2007, les deux programmes mobilisateurs « Énergie », lancés dans le cadre du Plan Marshall (plan de relance de la Wallonie), Minergibat (programme de recherche sur l'efficacité énergétique dans les bâtiments) et Futur Energy (programme de recherche sur les énergies renouvelables). On épinglera aussi le renforcement des primes énergétiques, le décret sur la performance énergétique des bâtiments, le décret relatif à l'énergie verte, la promotion de la production et de l'utilisation d'énergies renouvelables, la fixation des quotas de certificats verts, la reconnaissance du cluster « énergie ».

Dans le domaine de l'énergie solaire, le plan Solwatt stimule les investissements dans les panneaux solaires photovoltaïques. Il utilise, entre autres, le levier des certificats verts, la possibilité de faire tourner son compteur électrique à l'envers (une unité produite annule une unité consommée) et une prime de 3.400 euros pour les particuliers qui investissent dans cette technologie. Vingt millions d'euros complémentaires seront consacrés à des projets photovoltaïques via les fonds structurels européens 2007-2013.

4. La Région de Bruxelles-Capitale

4.1. Le Plan Air Climat

En 2002, le gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale adoptait le Plan d'amélioration structurelle de la qualité de l'air et de lutte contre le

réchauffement climatique. Ce Plan, dit Plan Air Climat, regroupe les mesures à mettre en œuvre afin d'améliorer la qualité de l'air ambiant, mais également de diminuer les émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2010.

Les mesures du Plan ont été réparties en plusieurs domaines d'action :

- La réduction des émissions dues au transport par une amélioration technologique du parc de véhicules et par une politique de réduction du trafic motorisé.
- La réduction des émissions dues à la consommation énergétique des bâtiments par une politique d'utilisation rationnelle de l'énergie (URE), ainsi que la promotion des énergies renouvelables.
- La réduction des émissions dues aux activités industrielles par une politique de progrès technologique et d'utilisation de produits moins polluants.
- La réduction des émissions dues à l'incinération individuelle et à la consommation de solvants par les ménages (émissions non contrôlées).
- L'amélioration de l'exposition intégrée de la population, c'est-à-dire l'amélioration de la qualité de l'air à laquelle nous sommes exposés quotidiennement (pollution et santé, pollution intérieure, éco-construction...).

Fin 2007, la Région a mis en chantier un nouveau plan « Objectif Climat 2020 », qui devrait être soumis au parlement bruxellois en juin 2008. La volonté est de placer Bruxelles dans le peloton des métropoles les plus proactives en matière de climat.

4.2. Un appel à projets pour des actions locales

Dans le cadre de l'Agenda 21 précisant une série d'engagements en faveur du développement durable, les communes sont invitées, en s'appuyant sur des partenaires (entreprises, habitants et associations), à mettre en place un plan à leur échelle, appelé « Agenda 21 local ».

Répondant à cette demande, la ministre de l'Environnement en charge du développement durable de la Région de Bruxelles-Capitale a lancé,

en 2007, un appel à projets à destination des 19 communes de la Région. Ces projets peuvent consister, par exemple, en l'acquisition de voitures propres, la réalisation de bâtiments publics en éco-construction, ou encore en l'installation sur les bâtiments communaux de toitures vertes, de citernes d'eau de pluie, de panneaux solaires thermiques, etc. La Région a réservé un montant de 500.000 euros pour cet appel à projets. Des ateliers de formation technique et méthodologique pour aider les communes à élaborer leurs projets sont prévus. Les communes qui le souhaitent peuvent évaluer leurs performances environnementales par le calculateur de « l'empreinte écologique ».

L'Espagne

1. Introduction

L'Espagne est un pays politiquement décentralisé, si bien que les pouvoirs législatif et exécutif n'appartiennent pas uniquement aux institutions centrales. Le pays est divisé en 17 communautés autonomes et 2 villes autonomes (Ceuta et Melilla), chacune de ces entités ayant, en plus ou moins grande proportion, ses propres compétences. Dès lors, chaque entité exerce sa propre politique en matière de développement durable ou d'énergie, ce qui n'exclut pas la coopération entre les différents niveaux de pouvoir.

La stratégie de l'Espagne en faveur du développement durable a été esquissée dès 2001, mais ce plan a fait l'objet de vives critiques, notamment de la part du Conseil économique et social et des principales organisations écologistes du pays ; il a finalement été abandonné. Depuis lors, le gouvernement espagnol a élaboré une nouvelle stratégie en matière de développement durable.

2. La politique énergétique du gouvernement central

2.1. Plan des énergies renouvelables 2005-2010

Dans la foulée du Programme national de l'énergie 2004-2007, axé à la fois sur l'utilisation optimale des sources d'énergie conventionnelles et

sur la promotion des sources d'énergie renouvelables, le gouvernement espagnol a décidé la mise en œuvre d'un Plan des énergies renouvelables 2005-2010 [1] (révision du plan initial courant sur la période 2000-2010), répondant aux normes européennes :

- Le Livre blanc qui établit une stratégie et un plan d'action communautaires dans le domaine des énergies renouvelables (1997) demande à l'Espagne d'atteindre l'objectif européen : 12% de la consommation totale d'énergie primaire devrait provenir de sources d'énergie renouvelables en 2010.
- La directive 2001/77/CE invite l'Espagne à générer au départ de sources d'énergie renouvelables 29,4% de l'électricité totale du pays en 2010.
- La directive 2003/30/CE visant à promouvoir l'utilisation de biocarburants ou d'autres carburants renouvelables dans les transports fixe, pour l'Espagne, un taux d'utilisation de 5,75% en 2010.

Pour atteindre ces différents objectifs, le Plan des énergies renouvelables a dressé une liste de mesures par secteur (énergie éolienne, hydro-électrique, solaire, biomasse, biocarburants) : celles-ci vont des campagnes d'information au renforcement des subsides publics, en passant par l'adoption de nouvelles normes techniques. Pour la période 2005-2010, le plan prévoit un investissement global (public et surtout privé) de 23,6 milliards d'euros. Son impact est environnemental, bien sûr, puisque les mesures prises devraient générer une gain total de 77 millions de tonnes sur le plan des émissions de CO₂ pour toute la durée du plan (soit une économie financière de l'ordre de 1,5 milliard d'euros). Mais les bénéfiques sont également économiques, avec la création de plus de 100.000 emplois escomptés d'ici à 2010.

Certaines mesures préconisées par le Plan ont déjà été mises en œuvre par le gouvernement espagnol. C'est ainsi que le décret royal 661/2007 [2] (25 mai 2007) redéfinit les règles de la production d'électricité au départ de sources d'énergie renouvelables. Le Parlement

[1] <http://www.mityc.es/Desarrollo/Seccion/EnergiaRenovable/Plan/>

[2] <http://www.idae.es/central.asp?m=p021072&t=1#>

débat actuellement d'une nouvelle loi sur les hydrocarbures contraignant les exploitants de pompes à essence à vendre des carburants mixés avec un minimum de 5% de biocarburants.

2.2. Stratégie d'économie et d'efficacité énergétique 2004-2012

Au travers de ce plan stratégique [3], le gouvernement espagnol vise plusieurs objectifs : réduire les émissions de gaz à effet de serre et répondre aux exigences européennes (directive 2001/81/CE) en matière de limites d'émissions atmosphériques (SO₂, NO_x, NH₃) ; diminuer sa dépendance énergétique (le pays importe plus des trois-quarts de l'énergie primaire qu'il consomme) ; améliorer la compétitivité du secteur énergétique national.

Un premier Plan d'action 2005-2007 a été approuvé par le gouvernement. Il comprend, entre autres, 23 mesures spécifiques pour réduire les émissions de gaz à effet de serre.

3. Quelques exemples de politiques régionales

3.1. L'Andalousie

Le Plan énergétique d'Andalousie (PLEAN) 2003-2006 [4] vise à satisfaire, au départ de sources d'énergie renouvelables, 10% de la demande énergétique régionale en 2006 et 15% en 2010. Pour atteindre cet objectif ambitieux, le PLEAN prévoit un investissement total de quelques 6 milliards d'euros, capable de susciter une économie globale d'énergie de 1.550 Ktep (milliers de tonnes d'équivalent pétrole).

La loi 2/2007 (27 mars 2007) [5] visant le développement des énergies renouvelables, les économies d'énergie et l'efficacité énergétique en Andalousie (plus de 7 millions d'habitants) s'inscrit dans cette politique

[3] <http://www.mityc.es/Desarrollo/Seccion/EficienciaEnergetica/Estrategia/>

[4] <http://www.plean2003-2006.com>

[5] La loi a été publiée le 10 avril 2007 dans le Journal officiel du Gouvernement de l'Andalousie (BOJA), <http://www.andaluciajunta.es/porta1/boletines/2007/04>

et fait figure de précurseur en Espagne. Les principes généraux de la loi sont les suivants :

- la suprématie de l'énergie renouvelable sur l'énergie conventionnelle,
- le développement de pratiques favorables aux économies d'énergie et à l'efficacité énergétique qui sont contraignantes dans le chef des citoyens et des pouvoirs publics,
- la solidarité collective (ou responsabilité partagée) des citoyens et des pouvoirs publics dans ce domaine,
- l'articulation territoriale du système énergétique,
- la coopération entre administrations publiques.

Parmi les dispositions essentielles de la loi andalouse, retenons l'obligation de recourir aux énergies renouvelables dans tous les bâtiments publics et installations d'utilité publique.

3.2. La Navarre

La Communauté autonome de Navarre, au nord de l'Espagne (un peu plus de 600.000 habitants en 2006), est reconnue en Europe pour sa politique novatrice en matière d'énergie durable. Son Plan énergétique [6] va au-delà des objectifs européens puisqu'il établit qu'à l'horizon 2010 14,7% de l'énergie primaire consommée dans la région de Navarre proviendra de sources d'énergie renouvelables. À la même date, il prévoit que 75,3% de l'électricité consommée sera « verte » et que 6,05% des carburants utilisés par ses habitants seront des biocarburants.

En 2006, 70% de la consommation électrique de la région provenait déjà de sources d'énergie renouvelables grâce à 110 centrales hydrauliques et à 1.100 éoliennes.

3.3. L'île de El Hierro

El Hierro, une île de l'archipel des Canaries, totalisant 278 km² pour un

[6] <http://www.cfnavarra.es/INDUSTRIA/areas/energia/PlanEnerg.pdf>

peu moins de 11.000 habitants, est déclarée « réserve mondiale de la biosphère » depuis 2001.

À partir de 2009, El Hierro sera entièrement alimentée en énergie par une combinaison d'énergie éolienne et hydroélectrique. La plus grande partie de l'énergie injectée dans le réseau de distribution proviendra de la centrale hydroélectrique, d'une capacité de 10 MW. Les éoliennes généreront, elles aussi, 10 MW de puissance électrique.

Le projet, fruit d'un investissement global de 54,3 millions d'euros, évitera à la région l'émission de 18.700 tonnes de CO₂ par an, rejetées actuellement par la centrale thermique locale [7].

L'Italie

1. Introduction

L'Italie est un pays politiquement régionalisé, où les pouvoirs législatif et exécutif n'appartiennent pas uniquement aux institutions centrales. Toutefois, les politiques énergétiques et environnementales y relèvent encore, en grande partie, de l'État central. Le pays est divisé en 20 régions, chacune d'elles ayant, en plus ou moins grande proportion, ses propres compétences.

L'Italie s'est engagée, sous le protocole de Kyoto, à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 6,5% à l'horizon 2008-2012. Toutefois, cet objectif ne sera pas atteint : le pays augmente sans cesse sa production de CO₂. En 2004, elle était supérieure de 12% à celle de 1990. D'ici à 2020, l'Europe lui a assigné l'obligation de diminuer ses émissions de 13% et de porter à 17% la part d'énergies renouvelables (5% en 2005) dans sa consommation énergétique totale. Précisons qu'actuellement, l'Italie importe plus de 85 % des ressources nécessaires pour répondre à ses besoins en énergie (la proportion la plus élevée enregistrée dans l'UE-15), ce qui représente près de 4 % du PIB italien.

[7] Pour en savoir plus : http://www.insula.org/index.php?option=com_wrapper&Itemid=22

2. *Un programme multirégional*

On épinglera un effort substantiel entrepris dans le cadre de la politique régionale. L'Italie a élaboré un programme multirégional spécifique intitulé " Énergie renouvelable et efficacité énergétique ». Ce programme permettra la mise sur pied d'initiatives novatrices portant notamment sur les domaines suivants :

- les ressources géothermiques à haute température ;
- la conception de bâtiments nécessitant peu d'énergie de chauffage ;
- de nouveaux procédés concernant la biomasse, fondés sur des composantes locales.

Il favorise, par ailleurs, les transports publics durables et prévoit également la réalisation de travaux sur de petites îles et dans des régions naturelles dans le but d'associer le développement de l'énergie renouvelable à une meilleure protection de l'environnement local.

Cette politique est soutenue par le Fonds européen de développement régional (FEDER), qui a attribué à l'Italie une dotation de 1,85 milliard d'euros au titre des sources d'énergie renouvelables et de l'efficacité énergétique pour la période 2007-2013. Une partie, soit 1,45 milliard d'euros, est affectée aux régions visées par l'objectif « convergence » (les régions en retard de développement) : la Campanie, les Pouilles, la Calabre, la Sicile et Basilicate.

La France

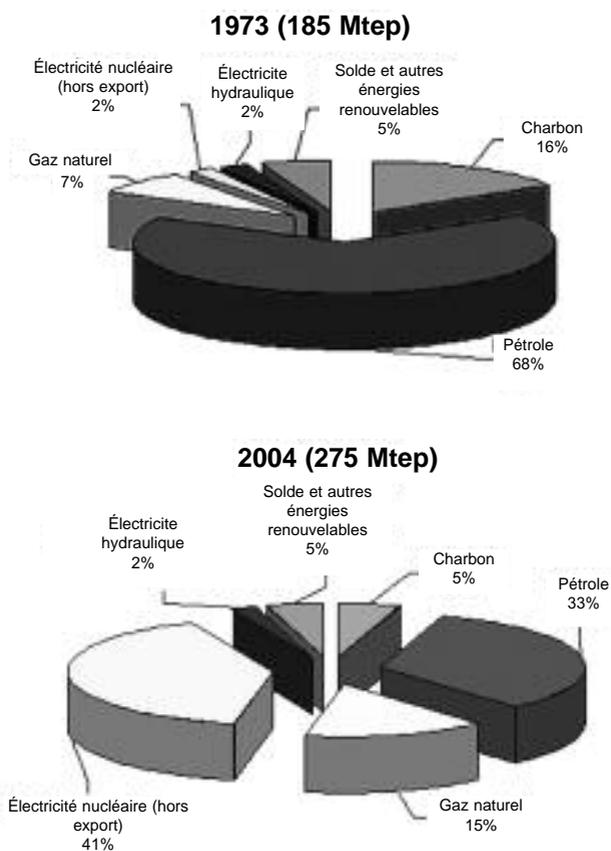
1. *État des lieux*

L'étude menée par la Direction générale de l'Énergie et des Matières premières publiée le 30/07/2007[8] présente quelques chiffres permettant d'appréhender la place de la France dans le concert des nations développées et dans le monde en termes de consommation et de production énergétique.

[8] <http://www.industrie.gouv.fr/energie/politiqu/politique-energetique.htm>

Ainsi si la consommation énergétique de la France ne représente que 2.5% de l'approvisionnement énergétique mondial — alors qu'elle contribue à 3.3% du PIB mondial —, ces chiffres la placent au 7^{ème} rang des pays les plus consommateurs d'énergie au monde (275Mtep en 2004). Depuis 1973, la France a modifié son mix énergétique comme en témoignent les deux graphiques ci-dessous.

Le mix-énergétique de la France en 1973 et 2004



On note toutefois que si le nucléaire a fait un bond entre 1973 et 2004, la part des énergies renouvelables dans la production d'électricité a quant à elle diminué.

Une carte de l'Europe, produite par Eurostat, présente pour chaque pays, à l'horizon 2010, le pourcentage d'électricité produite à partir de sources d'énergie renouvelables dans la consommation nationale brute d'électricité [9]. Cette carte indique que la France devrait se situer parmi les États les plus consommateurs d'électricité issue des énergies renouvelables. 20 à 31 % de sa consommation proviendra de ces énergies, la plaçant au même niveau que l'Espagne ou l'Italie. Les pays scandinaves, le Portugal ou la Roumanie seront en tête avec des ratios pouvant aller jusqu'à 78%. La Belgique, la Hongrie et l'Estonie enregistrent les taux les plus bas, inférieurs à 6%.

Cette carte encourageante ne doit pas faire oublier que la consommation énergétique globale de la France n'a cessé d'augmenter depuis 1970 et qu'avec elle les émissions de gaz à effet de serre et notamment de CO₂, bien que les statistiques de 2004 placent la France sous la moyenne des pays de l'OCDE à la fois en termes d'émission de CO₂ par unité de richesse produite et par habitant [10].

2. La France s'engage à tenir des objectifs ambitieux

Pour tenir les objectifs fixés tant à l'échelle internationale (protocole de Kyoto) qu'à l'échelle européenne (mise en place du European Trading Scheme le 1er janvier 2005), la France a promulgué le 13 juillet 2005 une loi de programme fixant les objectifs de la politique énergétique. Cette loi détermine les objectifs suivants :

- la division par quatre des émissions de CO₂ d'ici 2050,
- la baisse moyenne de l'intensité énergétique finale d'au moins 2% par an à partir de 2015 et de 2,5% sur 2015-2030,

[9] <http://epp.eurostat.ec.europa.eu/tgm/table.do?tab=table&init=1&plugin=0&language=fr&pcode=tsdcc330>

[10] Étude de la DGEMP, *op. cit.*

- la production de 10% des besoins énergétiques à partir de sources d'énergie renouvelables d'ici 2010,
- l'incorporation de biocarburants et autres carburants d'origine renouvelable, à hauteur de 2% en 2006, 5,75% d'ici la fin de 2008 et 7% en 2010.

Le premier objectif de cette loi est au cœur même de la stratégie française en matière de politique énergétique et climatique. L'ambition française en ce domaine est donc très supérieure à ce qui a été annoncé par l'Union européenne dans son paquet « énergie-climat » de janvier 2007 [11].

Dans le cadre de sa présidence de l'UE qui se tiendra du 1er juillet au 31 décembre 2008, la France a mis sur l'agenda européen ces questions énergétiques liées à la lutte contre le changement climatique, une autre de ses priorités. Ces questions seront d'autant plus cruciales qu'en novembre 2008, en plein cœur de sa présidence, un accord post-Kyoto devra être trouvé à Poznan.

3. Les acteurs de la mise en œuvre des politiques publiques et leur mode d'intervention

Plusieurs acteurs institutionnels ou institutionnalisés interviennent en France dans la mise en œuvre des politiques publiques liées à l'efficacité énergétique et à la réduction des gaz à effet de serre.

- La Direction générale de l'Énergie et des Matières premières (DGEMP) dépendant du ministère de l'Industrie a pour rôle de définir et de mettre en œuvre la politique énergétique et d'approvisionnement en matières premières minérales de la France. La DGEMP est en passe d'être recomposée pour devenir la Direction générale de l'énergie et du climat fédérant ainsi le bureau de l'air et l'ancienne mission ministérielle sur les gaz à effet de serre, traduisant bien l'intégration croissante des problématiques énergétiques et climatiques.

[11] Diminution de 50% d'ici 2050 des gaz à effet de serre. Cette réduction globale des émissions de gaz à effet de serre implique pour l'UE de réduire d'au moins 20 % le volume de CO₂ occasionné par sa consommation d'énergie. Source : Rapport Syrota, septembre 2007
http://www.strategie.gouv.fr/IMG/pdf/ENERGIE_Rapport_SYNTHESE250907VF-2.pdf

- L'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) dépendant à la fois du Ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durable et du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche a à la fois un rôle de conseil et d'aide à la mise en œuvre à destination des particuliers et des entreprises et un rôle de financeur des actions en matière de recherche et d'innovation sur les énergies propres.
- Les agences régionales de l'énergie fédérées dans un Réseau des Agences régionales de l'Énergie et de l'Environnement (RARE) et mise en place par certains Conseils régionaux ont pour mission d'assurer l'animation territoriale, l'observation et la sensibilisation aux questions liées à l'énergie, l'environnement et au développement durable.

Bien que la France reste un Etat centralisé, les régions prennent néanmoins de plus en plus de place sur ces questions — comme en témoignent d'ailleurs les agences régionales présentées plus haut. Ainsi plusieurs régions françaises ont mis en place des plans régionaux pour les énergies renouvelables et la lutte contre les gaz à effet de serre. C'est le cas par exemple de la Région Languedoc Roussillon qui a consacré en 2006, plus de 10 millions d'euros au développement de la maîtrise de l'énergie et des énergies renouvelables [12]. Ce transfert de compétences et de responsabilité vers les territoires était d'ailleurs déjà annoncé dans la loi de programme du 13 juillet 2005 et reprise dans l'actualisation 2006 du plan climat 2004-2012, dans le programme d'action « territoires ».

4. Quelle conscience citoyenne de l'enjeu énergétique en France aujourd'hui ?

Il semble que peu d'études aient été à ce jour menées tant en France qu'en Europe sur l'appréciation des comportements des citoyens face aux messages répétés d'alerte aux problèmes énergétiques et climatiques auxquels l'humanité s'apprête à faire face.

[12] http://www.info-entrepriseslr.fr/languedoc_roussillon/themes/environnement/plan_regional_energie_et_gaz_a_effet_de_serre

La DGEMP a mené en 2007 une étude intitulée « Le baromètre d'opinion sur les Français et l'énergie ». L'encadré ci-dessous reprend une partie des conclusions auxquelles est parvenue l'étude.

55% des français pensent qu'il va falloir modifier de façon importante nos modes de vie pour limiter l'effet de serre. Un programme d'actions visant les transports et les activités industrielles leur paraît le plus efficace. Près de la moitié de la population est d'ailleurs prête à utiliser moins la voiture.

59% des français sont favorables à l'électricité d'origine renouvelable.

Source : DGEMP Observatoire de l'énergie,
<http://www.industrie.gouv.fr/energie/statisti/ins-barometre11.htm>

Toutefois, il faut se méfier des déclarations d'intention qui n'entraînent pas forcément de passage à l'acte, c'est-à-dire de modifications concrètes des comportements. De même il est essentiel que les objectifs chiffrés annoncés soient soutenus par une politique coordonnée – multisectorielle et européenne – et par des acteurs aux profils et aux compétences variés ainsi en capacité de mobiliser citoyens et opérateurs économiques autour des enjeux énergétiques auxquels le monde doit aujourd'hui faire face.

L'Économie sociale en action

Économie sociale et énergie renouvelable

Alain Philippe*

Quand bien même l'économie sociale en serait réduite à n'intervenir que sur le champ de la « réparation », celle qui tente de pallier les effets néfastes de la crise née d'un libéralisme sauvage et par trop, facteur d'inégalité, elle ne pourrait ignorer la question de l'énergie et plus particulièrement celle des énergies renouvelables.

Au-delà de cette responsabilité inhérente à sa vocation sociétale et parce qu'il n'y a pas de fatalité à ce que, dans le domaine énergétique comme dans celui des secteurs à haute valeur ajoutée technologique, il n'y aurait que sous la forme capitaliste qu'il soit possible d'entreprendre, l'économie sociale ne doit pas ignorer qu'elle a pour mission et même pour devoir, d'explorer des champs nouveaux, des champs innovants dont celui des énergies renouvelables, fait incontestablement partie.

Quand, par leur « Appel du Mont-Blanc » [1], les entrepreneurs de l'économie sociale, réunis à Chamonix en novembre dernier, entrepreneurs originaires de 27 pays du monde, affirment :

« Par la réflexion qu'ils s'imposent et par les actions qu'ils entreprennent, les acteurs de l'économie sociale ont conscience de travailler à imprimer à l'actuel ordre des choses, un changement complet de trajectoire. Ils participent de cette force qui tire son pouvoir de la relation, du lien, des réseaux, de la proximité, de la fraternité et de la solidarité. »

* Président du Pôle européen des Fondations de l'Économie sociale.

[1] Le texte complet de l'Appel se trouve page 123.

Par leur appel du Mont-Blanc, donc, ils entendent bien participer aux changements que le monde devra conduire, au plan de son activité économique, au plan de la production, à celui de la consommation et ce pour permettre à l'humanité d'assurer sa survie.

Si les entreprises de l'économie sociale tirent leur légitimité des valeurs qu'elles incarnent et qu'elles promeuvent; si elles ont, au fil des ans, favorisé une forme de moralisation des affaires; si elles ont permis aux citoyens d'accéder à des produits et services répondant à leurs besoins et ce à des conditions tarifaires plus accessibles; si elles ont toujours la volonté de mettre leurs actes au diapason de leurs déclarations, elles doivent non seulement contribuer à favoriser la circulation des informations objectives, s'agissant des questions énergétiques, mais aussi participer et s'engager dans la voie entrepreneuriale, celle de la responsabilité économique.

C'est vraisemblablement ce parti pris qui rendra plus vertueuses encore, plus solidaires, plus respectueuses de l'environnement, plus participatives, les initiatives économiques et commerciales que ses ressortissants prendront, dans le champ de la production, de la distribution, de la consommation d'énergie, énergie au demeurant renouvelable.

Si le domaine de l'énergie reste encore en Europe et peut-être partout dans le monde, le domaine réservé d'une minorité de spécialistes, lesquels ne sont pas toujours transparents, car souvent liés à des multinationales puissantes ou à des structures politiques influentes, il importe que l'économie sociale milite pour favoriser une forme de démocratisation des concepts utilisés, de manière à les rendre compréhensibles et accessibles.

Elle doit aussi s'impliquer dans la recherche/développement liée à ce secteur et surtout s'investir dans la création de structures ou dans le soutien à celles qui, dans les formes statutaires qui confèrent l'appartenance à l'économie sociale ou les formes juridiques protégées par des garde-fou, garants de ses valeurs, s'engagent sur le terrain du développement économique et écologique, relevant du domaine des énergies renouvelables.

Quand l'Union européenne propose une stratégie qui vise à atteindre en 2020, 20% d'économie d'énergie, 20% de renouvelable et 30% d'économie de gaz à effet de serre, elle doit pouvoir compter sur l'économie sociale, pour soutenir cet élan volontariste porteur de responsabilité et de citoyenneté.

Outre que ce soutien peut prendre la forme évoquée, ci-dessus, c'est-à-dire être porté par un engagement entrepreneurial, il peut également être caractérisé par des attitudes responsables de la part des entreprises de l'économie sociale, sur le champ de leur comportement quotidien et ce en tant que consommatrices de produits énergétiques, pour différents usages.

C'est d'ailleurs ce à quoi les acteurs de l'économie sociale, présents lors des dernières Rencontres du Mont-Blanc, en novembre 2007 à Chamonix, se sont engagés, quand les signataires de leur appel, indiquent :

« Nous sommes conscients que c'est en intégrant la perspective de développement durable au plan d'affaires des entreprises que nous agirons de façon responsable. »

En conclusion, bien plus qu'un sujet à la mode, le thème de la production, de l'accès aux énergies, mais aussi le thème de l'usage que l'on en fait, concernent l'humanité toute entière.

La responsabilité de l'économie sociale l'oblige, par fidélité à son dessein solidaire, par respect des principes qui, depuis des décennies ont forgé sa philosophie, par la volonté de nombre de ses dirigeants de ne pas rester passifs, face aux enjeux portés par la substitution des énergies fossiles par d'autres énergies renouvelables ou pour le moins, par des énergies à l'empreinte soutenable, l'oblige donc, à prendre part au grand débat et aussi, bien sûr, au grand marché, conséquences de ces mutations, et d'y jouer un rôle que bien au delà de ses rangs, beaucoup appellent de leurs vœux.

Présentation des bonnes pratiques

1. Introduction

Aux quatre coins de l'Europe, des acteurs de l'économie sociale s'engagent de manière très concrète en faveur du développement durable, des économies d'énergie et des énergies renouvelables. Ils sont encore trop peu nombreux. Pourtant, ces secteurs ouvrent un horizon très vaste de développement pour l'économie sociale. Celle-ci a trouvé un souffle nouveau en investissant dans les services aux personnes. Un peu de créativité permettrait de saisir une foule d'opportunités nouvelles dans le champ du développement durable.

L'exemple allemand

L'économie sociale peut jouer un rôle moteur, comme en témoigne le développement des énergies renouvelables en Allemagne, vue sous l'angle d'une banque membre d'INAISE (réseau de banques sociales et éthiques), la GLS Gemeinschaftsbank.

C'est en 1987 que la GLS apporte son soutien financier aux agriculteurs certifiés Demeter (fermes biodynamiques) qui font le choix de produire leur propre énergie grâce à des éoliennes. À cette époque, aucune banque « traditionnelle » n'est prête à prendre de tels risques. La construction d'éoliennes suscite rapidement un engouement considérable en Allemagne et, en 1990, les premiers fonds axés sur l'énergie éolienne sont proposés aux investisseurs. Une fois encore, GLS Bank fait figure de précurseur. Quelque 250 clients de la banque investissent dans ces fonds « verts ». En 1993,

GLS Bank propose à sa clientèle un premier bon d'épargne « Énergie renouvelable ». Celle-ci a donc désormais la possibilité non seulement d'investir dans le capital d'entreprises du secteur, mais aussi de cibler l'affectation de son épargne. Actuellement, environ 12% des dépôts et des emprunts à la GLS Bank visent le secteur des énergies renouvelables.

Uwe Greff, responsable des Fonds and Equity Holdings de la GLS Gemeinschaftsbank commente : « *Ces clients ont pris conscience de la dimension concrète des problèmes climatiques. Les industries classiques, de leur côté, n'étaient pas préparées à concevoir des technologies innovantes au bénéfice de la population. En revanche, des milliers de petits investisseurs ont apporté du capital pour installer des éoliennes. Par la suite seulement, des PME ont été capables de déployer leur potentiel d'innovation. Aujourd'hui, nous pouvons dire que le boom des énergies renouvelables en Allemagne n'a pu survenir que grâce à la participation très importante de pans entiers de la société. Depuis quelques années, les énergies renouvelables connaissent un regain d'intérêt dans de nombreux pays. Mais c'est en Allemagne, où l'engagement citoyen a été et demeure le plus fort, qu'un grand nombre de sites de production d'énergie respectueuse de l'environnement est aux mains de propriétaires privés locaux. Durant vingt ans, ce sont des pionniers, des optimistes et des investisseurs verts qui ont dominé le marché des énergies renouvelables, mais aujourd'hui, même les organisations proches des milieux traditionnels des affaires affirment que le temps de la moisson est venu. On estime que le marché des technologies respectueuses de l'environnement pourrait croître à un rythme moyen de 8% par an d'ici à 2030. En 1987, nous n'aurions jamais cru que cela pourrait arriver. Nous sommes fiers d'avoir, avec nos clients, préparé le chemin de ce développement.* »

Nous avons rassemblé ici quelques exemples montrant différents terrains d'action choisis par des acteurs de l'économie sociale en

Europe. Ceci n'est qu'un échantillon. D'autres initiatives existent et existeront demain.

Les bonnes pratiques sélectionnées montrent que, quelles que soient les activités de l'organisation, il est possible de s'engager dans la voie du développement durable. Certaines en ont fait leur cœur de métier. D'autres ont considéré que cette voie faisait partie de leur engagement solidaire fondamental et ont donc recherché des pistes pour apporter leur contribution à ce développement. D'autres encore y ont vu un levier pour encourager les comportements solidaires des citoyens.

Les exemples détaillés ci-après doivent toujours être lus dans un contexte géographique, historique et culturel, mais des traits communs les relient.

2. Les terrains d'engagement

Certaines organisations se sont spécialisées dans un domaine du développement durable. D'autres panachent et ont choisi d'aborder leur engagement de diverses manières. Globalement, on peut distinguer les terrains d'action suivants :

- la conception, l'installation, la production et/ou la commercialisation d'énergie verte (Accor, Aiguasol, Ecotecnia, Allons en Vent, Ecopower, Coopelec, Enercoop, Electranorte) ;
- le financement de projets favorisant les énergies renouvelables ou les économies d'énergie (Triodos, The Cooperative Bank, Banque de Crédit Coopératif, Coop 57, GLS Bank) ;
- le développement de produits d'assurances dédiés aux projets favorisant les énergies renouvelables ou destinés à favoriser leur utilisation (Arç, Macif, The Cooperative Insurance Society) ;
- le développement de services et ou produits destinés à réduire la consommation d'énergie ou à favoriser l'utilisation d'énergies renouvelables dans le logement/le bâtiment (EcoHom, SHE, Ekowatt, Tierra) ;
- les activités de conseils ciblés sur la réduction de la consommation d'énergie et/ou le recours aux énergies vertes (EcoHom, Energia Club) ;

- les actions de sensibilisation et/ou de formation en faveur de la réduction de la consommation énergétique, de l'utilisation des énergies renouvelables, du développement durable et de la lutte contre le réchauffement climatique (Allons en Vent, Ecopower, Maif, Appa, Asif, Fondation Tierra, Enercoop, SHE, Energy4all) ;
- le développement de modes de transport alternatifs (Lilas, Autopartage).

3. Les motivations

Les motivations des acteurs de l'économie sociale s'engageant dans la voie énergétique tiennent en quelques mots : solidarité, éthique, respect de l'environnement et de la personne, économie durable, responsabilité sociétale et sociale.

Valeurs

La majorité des organisations consultées fait référence à son enracinement dans les principes et valeurs de toute coopérative d'économie sociale : solidarité, responsabilité sociale, démocratie, etc. Les motivations affichées par la Macif (assureur français) ou par les Coopératives électriques italiennes résument bien cette orientation.

- « *La MACIF souhaite s'afficher comme assureur responsable, cohérent avec son objectif général de solidarité s'appliquant ici à la solidarité entre les générations, dans une dynamique de développement durable.* »
- « *Les coopératives électriques entendent profiter de l'ouverture du marché énergétique (qui marque la fin du monopole d'ENEL) pour élargir leur champ d'action au-delà des zones rurales et reculées et faire valoir les atouts de la formule coopérative : tutelle des usagers, culture de l'autogestion, valeurs en harmonie avec les principes du développement durable.* »

Engagement sociétal

Les fournisseurs d'énergie verte ne se contentent pas d'offrir des sources alternatives aux consommateurs. Leurs objectifs ne sont pas que

commerciaux. Ils ont une vision à plus long terme, témoignant de leur engagement sociétal : leur but final est de modifier les comportements.

- C'est le cas de la Banque Triodos, devenue une référence dans le domaine des placements durables. Ce groupe finance des entreprises dont les projets génèrent une valeur ajoutée sociale, environnementale et/ou culturelle grâce aux fonds que lui confient épargnants et investisseurs. Triodos a décidé, après la catastrophe nucléaire de Tchernobyl en 1986, de soutenir activement le développement de l'énergie durable et a acquis un savoir-faire particulier dans le domaine du financement d'éoliennes.
- Ecopower insiste : *« Notre objectif est de développer l'implication des gens au regard du développement durable, notamment en leur permettant d'investir dans les énergies renouvelables en devenant membres de la coopérative. Au travers d'un tel investissement, la personne devient plus soucieuse de son mode et de son niveau de consommation d'énergie, l'objectif ultime de la coopérative étant d'inciter les gens à réaliser des économies d'énergie. »*
- L'orientation est la même chez Enercoop : *« Il ne s'agit pas de commercialiser de l'électricité, mais d'offrir la possibilité aux consommateurs de choisir une consommation durable de l'énergie. L'ambition de la coopérative n'est pas de vendre de l'énergie, mais de sensibiliser le plus grand nombre à une utilisation plus rationnelle de celle-ci. »*
- Chez EcoHome, on met l'accent sur l'importance du temps : *« L'enjeu est d'autant plus important que des travaux de construction ou de rénovation ont des répercussions sur 20 ou 30 ans. »*

Développement de l'emploi

Chez la plupart des acteurs, l'intérêt en faveur des énergies alternatives et pour une consommation plus responsable de l'énergie se double d'une volonté de développer l'emploi, en particulier pour les personnes fragilisées ou dans des zones rurales.

- Ekowatt cherche à favoriser l'emploi de personnes en décrochage.

- Parmi les engagements d'Aiguasol figurent « *l'adoption de mécanismes pour promouvoir les économies d'énergie, des accords avec les autorités locales en faveur du développement économique et social, ainsi que des procédures ouvertes d'embauche favorisant l'intégration sociale de personnes en difficulté.* »

Participation

L'engagement de certains acteurs sur le terrain du développement durable peut être motivé par les coopérateurs eux-mêmes.

- La politique éthique de la Co-operative Bank en Angleterre est fondée sur une consultation régulière de ses clients-associés et respecte la manière dont ils souhaitent que leur argent soit investi. « *En 2001, par exemple, ils ont choisi, dans le domaine de l'écologie, de soutenir la gestion des déchets et leur recyclage (98%), le développement des énergies renouvelables et la promotion d'une énergie efficace (98%), des produits et services naturels et durables, notamment le bois et les produits biologiques (97%) et de poursuivre dans la voie d'une écologie durable (97%).* »

4. Spécificités

À côté d'initiatives relativement classiques, il convient de pointer des actions originales trempées dans les valeurs profondes de solidarité et de participation. Plusieurs organisations se sont, en effet, engagées dans le défi citoyen : faire participer les populations au développement durable. Sont visés : les enfants, les adultes, les habitants de quartiers populaires. Le mode de participation est financier : l'engagement est alors très concret et implique réellement les personnes dans le processus de sensibilisation. On relèvera ici les initiatives belge de Allons en Vent, espagnole d'Electranorte, italiennes de Federcasse-Confcooperative et des coopératives d'électricité, ainsi que britanniques d'Energy4all ou de Baywind.

- Allons en Vent regroupe 800 coopérateurs « enfants » (représentés par leurs parents), détenteurs de 2.000 parts de 100 euros. Ils ont

ainsi participé au coût de construction et de fonctionnement d'une éolienne. De cette manière, l'enfant coopérateur investit dans un projet durable et responsable et reçoit un revenu annuel qui augmentera nettement quand l'emprunt pour la construction de l'éolienne sera remboursé. Il aura alors une source de revenus disponible au moment de l'adolescence, de ses études supérieures, etc. Au travers de ce projet, la coopérative cherche à susciter chez l'enfant et, en particulier, chez l'adolescent une prise de conscience active de la problématique de l'environnement.

- En Espagne, Electranorte a été la première à utiliser les « comptes en participation » pour financer des centrales photovoltaïques. Grâce à cette formule, n'importe qui (même avec un apport modeste) peut participer au financement de projets durables.
- En Italie, on relèvera l'initiative de Federcasse-Confcooperative, qui fédère l'ensemble des Banques italiennes de Crédit Coopératif (BCC) : elle encourage chaque banque du réseau à octroyer des financements à des taux avantageux aux porteurs de projets (citoyens, entreprises, collectivités locales) visant une plus grande efficacité énergétique ou la production d'énergies renouvelables.

Autre exemple encore : la coopérative électrique de Prato allo Stelvio, dans le Haut Adige. En utilisant l'eau, le bois, le vent et... le fumier, celle-ci assure l'autosuffisance énergétique (électricité et chaleur) de la communauté locale et vend même une partie de sa production (20 millions de kWh/an) à des tiers. Pour son approvisionnement en biogaz, produit par la fermentation du fumier des vaches, elle travaille en association avec la coopérative agricole locale.

- En Grande-Bretagne, Energy4All souhaite favoriser l'investissement éthique des citoyens au travers d'une participation financière dans des générateurs d'énergie utilisant des sources d'énergie renouvelables, et permettre ainsi aux investisseurs de tirer des bénéfices de leur placement éthique. Ces investissements peuvent se faire au sein de nouvelles coopératives ou de structures entrepreneuriales à participation, selon la nature du projet. Ce consortium de coopératives s'est formé en 2002 suite au succès de la coopérative BayWind.

À l'origine des premières éoliennes dont les habitants sont les propriétaires au Royaume-Uni, cette dernière génère de l'électricité pour plus de 1.300 foyers par an et offre un retour sur investissement d'environ 7% par an à ses 1.350 membres.

5. *Internationalisation*

Quelques pionniers du développement durable sont devenus une référence dans leur domaine d'activité et, partant, de véritables acteurs internationaux.

- La Banque Triodos, née aux Pays-Bas, est aujourd'hui présente à Bristol (Royaume-Uni), Bruxelles (Belgique), Madrid (Espagne) et Francfort (Allemagne).
- Créée en 1981 sur le sol espagnol, Ecotecnia Sociedad Cooperativa s'est spécialisée dans le domaine des énergies renouvelables. L'essentiel de son activité est centré sur la conception, la fabrication et la maintenance d'aérogénérateurs : un créneau dans lequel la coopérative se positionne parmi les dix premiers fabricants mondiaux. Ecotecnia installe également des parcs éoliens à Cuba, en Inde, au Japon et au Portugal. La coopérative bâtit aussi des centrales photovoltaïques et développe des systèmes autonomes hybrides (éolienne-photovoltaïque-diesel) d'une puissance variant de 10 à 50 kW.

6. *Partenariats*

De nombreux acteurs travaillent en réseau. Les raisons en sont fondatrices pour certains :

- SHE (Sustainable Housing in Europe) regroupe huit organismes européens de logements sociaux, assistés par des partenaires scientifiques et techniques européens. Le consortium SHE a pour objectifs, entre autres, de démontrer la faisabilité du logement durable à travers la construction de 600 logements répondant aux normes de qualité énergétique et environnementale et de fournir des outils et des procédures opérationnels aux acteurs du logement social. Ses résultats sont importants : le « modèle SHE » fait tache d'huile en Europe.

- APPA regroupe les producteurs d'énergies renouvelables en Espagne. Toutes les communautés autonomes et tous les secteurs de l'énergie renouvelable (hydraulique, biomasse, éolienne, photovoltaïque et biocarburants) y sont représentés. Cette association sans but lucratif a été créée en 1987 pour sensibiliser l'opinion publique aux bienfaits de l'énergie renouvelable. L'intérêt de ce réseau associatif est notamment de pouvoir dialoguer avec les entités publiques et privées (gouvernement, syndicats, organisations écologistes, etc.) afin de stimuler l'utilisation et le développement de ces sources d'énergie durables.
- L'association Ecorce est un réseau d'éco et auto-constructeurs, c'est-à-dire des entreprises ou des particuliers qui souhaitent construire de manière responsable et citoyenne, à partir de matériaux renouvelables, dans un souci d'économie d'énergie, d'utilisation d'énergies renouvelables et d'utilisation intelligente de l'eau.

Pour d'autres, le partenariat peut être un gage de crédibilité :

- Electranorte fait contrôler son engagement par une structure de certification de qualité, le Bureau Veritas.

Pour d'autres encore, les partenariats sont importants pour le fonctionnement même de l'organisation :

- Autopartage Provence s'est associée à d'autres entreprises similaires sur le territoire français (Strasbourg, Lyon et Marseille) afin de mutualiser un certain nombre de services.

7. Cohérence

De nombreux acteurs soulignent le fait que leur engagement en faveur du développement durable n'est pas qu'externe à leur organisation. Au sein même de la structure, tout est mis en œuvre pour agir de manière cohérente avec cet engagement :

- The Co-operative Bank recycle ses déchets, utilise des produits recyclés et sa consommation d'énergie provient à 98% de sources d'énergie renouvelables.

- The Co-operative Insurance Company occupe, à Manchester, une tour recouverte de panneaux solaires, qui constitue le plus important projet de production d'énergie solaire du Royaume-Uni. La société entend aussi développer, dans les années qui viennent, son action en faveur de la réduction des émissions de CO₂ (projets de reforestation, de développement des énergies renouvelables, etc.).
- L'Institut bruxellois pour la Gestion de l'Environnement (IBGE) a attribué le label Entreprise Ecodynamique à la Banque Triodos pour les impacts indirects des activités de la banque sur l'environnement et les initiatives prises directement pour compenser intégralement ses émissions de CO₂ et œuvrer en faveur de l'environnement (politique d'achat, gestion des déchets, mobilité plus durable).

8. Rôle de précurseur

L'économie sociale peut jouer un rôle de précurseur ayant un effet d'entraînement sur l'ensemble de l'économie et de la société comme en témoigne l'engagement de la banque GLS en Allemagne :

- Lorsqu'en 1987, la GLS apporte son soutien financier aux agriculteurs certifiés Demeter (fermes biodynamiques) qui font le choix de produire leur propre énergie grâce à des éoliennes, aucune banque « traditionnelle » n'est prête à prendre de tels risques. La construction d'éoliennes va pourtant susciter un engouement considérable en Allemagne et, en 1990, les premiers fonds axés sur l'énergie éolienne sont proposés aux investisseurs.

9. Conclusions

Tous ces exemples ne constituent qu'un échantillon, rappelons-le, des terrains que peut investir l'économie sociale dans le champ en pleine croissance du développement durable. Il reste encore de grands pans à défricher. Même si l'économie sociale a nettement élargi son champ d'action, une partie des acteurs continue à se concentrer sur l'inclusion sociale et travaille avec des publics défavorisés. À ce titre, ils pourraient

développer des actions spécifiques et citoyennes à l'égard de ces publics, qui n'ont souvent pas les moyens d'investir dans des produits et services coûteux préservant l'environnement.

Des domaines classiques de production d'énergies vertes, de produits ou services destinés à diminuer la consommation énergétique et à préserver l'environnement pourraient encore largement bénéficier de l'entrée d'entreprises dont les fondements reposent sur le respect de la personne et la solidarité. La cohérence entre ces deux mondes, ceux de l'économie sociale et du développement durable, constitue certainement un terrain fertile pour leur union.

Une prise de conscience se développe. Elle mériterait d'être portée à un niveau européen.

Les bonnes pratiques à la loupe

Production / Distribution / Fourniture d'énergies renouvelables

Qu'entend-on par « énergies renouvelables » ?

Une énergie renouvelable est une énergie produite à partir d'une source qui se régénère au moins au même rythme que celui auquel on l'utilise. Elle est donc potentiellement inépuisable. On qualifie les énergies renouvelables d'énergies « de flux » par opposition aux énergies fossiles et fissiles qui sont des énergies « de stock » puisqu'elles sont constituées de gisements limités (charbon, pétrole, gaz naturel, uranium).

Les principales sources d'énergie renouvelables sont la force hydraulique (énergie hydraulique), le vent (énergie éolienne), le soleil (énergie solaire thermique ou photovoltaïque), la chaleur du sous-sol (énergie géothermique), la biomasse — qui comprend les résidus d'exploitation forestière, les effluents d'élevage et de l'industrie agroalimentaire (biométhanisation), les cultures énergétiques et les déchets de l'industrie du bois. Par extension, les systèmes technologiques qui permettent de valoriser les sources d'énergie renouvelables sont également appelés énergies renouvelables (capteur solaire thermique ou photovoltaïque, chauffe-eau solaire, séchoir solaire, chaudière à pellets, éolienne, moulin à eau, centrale hydro-électrique, etc.).

Les énergies renouvelables sont actuellement sous-exploitées par rapport à leur potentiel, mais des politiques volontaristes se mettent

progressivement en place, notamment au sein de l'espace européen. Outre l'intérêt environnemental (réduction de l'effet de serre, diminution de la pollution de l'air, de l'eau, du sol et de la biosphère, préservation des stocks de ressources naturelles), plusieurs facteurs socio-économiques militent en faveur des énergies renouvelables : une stabilisation des prix de l'énergie, une diminution de la dépendance énergétique et un renforcement des économies locales. Selon les calculs de l'Union européenne, le secteur des énergies à faible production de carbone pourrait fournir plus de 25 millions d'emplois dans le monde à l'horizon 2050 et peser quelque 3.000 milliards de dollars par an. Ce débat concerne également les pays en développement et les grandes nations « émergentes » car leur croissance industrielle exerce de fortes pressions sur des ressources déjà limitées et accélère la dégradation des écosystèmes de la planète.

L'énergie est vitale pour les citoyens du monde et pour l'économie mondiale. Le présent chapitre illustre la participation des acteurs de l'économie sociale aux objectifs de développement durable et de lutte contre le réchauffement climatique, au travers d'une série de bonnes pratiques dans les domaines de la production, de la distribution et de la fourniture d'énergies renouvelables.

En réponse aux défis énergétiques actuels et futurs, ces initiatives collectives témoignent du potentiel des énergies renouvelables sur le plan environnemental, mais aussi socio-économique : renforcement d'un tissu de petites et moyennes entreprises, par nature faiblement délocalisables, et création d'emplois locaux durables.

ECOPOWER

Organisme : Ecopower

Localisation : Belgique (Flandre)

Partenaires : Les villes de Gand et d'Eeklo, et la SPE, producteur mixte d'électricité (gère des centrales hydroélectriques, des installations de biogaz et des éoliennes à travers la Belgique)

Domaine d'action : Production et distribution d'électricité verte

Nature de l'initiative : Ecopower incite les consommateurs à réduire leur consommation d'énergie tout en leur proposant des énergies alternatives.

Description

Née en 1991, Ecopower est une coopérative de droit belge de production et de distribution d'électricité verte, c'est-à-dire issue à 100% des énergies renouvelables : biomasse, hydraulique et éolien. Ecopower consacre une grande partie de son activité à la sensibilisation et à l'information des populations sur les installations et leurs différents impacts. Son objectif est de développer l'implication des citoyens au regard du développement durable, notamment en leur permettant d'investir dans les énergies renouvelables, en devenant membre de la coopérative. Au travers d'un tel investissement, la personne devient plus soucieuse de son mode et de son niveau de consommation d'énergie, l'objectif ultime de la coopérative étant d'inciter le public à réaliser des économies d'énergie.

La coopérative a su profiter de la libéralisation de la production et de la distribution de l'électricité en Flandre. Elle compte aujourd'hui 8 000 membres et 7 employés. Ecopower gère 11 éoliennes à Gand et 3 à Eeklo. Elle a installé une centrale de cogénération chaleur-électricité à l'huile de colza pour chauffer un bâtiment municipal. Dans l'avenir, elle souhaite exporter ses services en Wallonie et à Bruxelles, mais aussi se lancer dans l'énergie solaire photovoltaïque.

Ecopower contribue au développement du mouvement coopératif et favorise la participation et l'implication des populations à travers le modèle coopératif (chaque coopérateur a le droit de vote en assemblée générale). Le profit redistribué aux membres est limité à 6%. Si un profit plus important est réalisé, il est réinvesti dans le projet. Ecopower a reçu le titre d'Ambassadeur de l'Économie sociale en 2005.

Ecopower est une organisation qui mène des activités cohérentes (même si elles peuvent paraître paradoxales) avec son objet social. Elle

privilégie donc la qualité plutôt que la quantité. C'est pourquoi un de ses axes stratégiques majeurs est l'information et la sensibilisation.

Contact et informations

Ecopower

Statiestraat, 164e

B - 2600 Berchem

Tél : + 32 3 287 37 79

Fax : + 32 3 287 37 71

E-mail : info@ecopower.be

Site : www.ecopower.be

EKOWATT

Organisme : Ekowatt

Localisation : Belgique (Wallonie)

Partenaires : Société Christal Énergies, ministère wallon du Logement, des Transports et du Développement territorial, professionnels de la construction

Domaine d'action : Énergie solaire

Nature de l'initiative : Ekowatt vend et installe des panneaux photovoltaïques, avec un objectif de développement des énergies renouvelables.

Description

La société Ekowatt s'est spécialisée dans la promotion et la vente de panneaux photovoltaïques (production d'électricité via des panneaux solaires). Elle soutient le développement des énergies renouvelables et plus particulièrement de l'électricité verte dans une perspective de développement durable mais aussi en raison du coût de l'électricité. Ses services s'étendent de la formation des couvreurs au service après-vente, en passant par la pose des panneaux et le nettoyage du chantier d'installation. Ekowatt figure parmi les projets-pilotes du Plan Solwatt, lancé par le gouvernement de la Région wallonne pour pro-

mouvoir l'énergie solaire photovoltaïque auprès des pouvoirs publics, des entreprises et des particuliers.

L'entreprise a été mise sur pied par Âge d'Or Services, une coopérative à finalité sociale fondée en 1999, qui constitue le premier réseau privé d'économie sociale spécialisé dans la prestation de services de proximité et de transport pour des personnes âgées et à mobilité réduite. Pour monter ce projet, Âge d'Or Services s'est associée à des professionnels de la construction, ainsi qu'à la société Christal Énergies (Strépy-Bracquegnies) et au ministère wallon du Logement, des Transports et du Développement territorial.

À partir des principes, des méthodes et de l'expertise du groupe Âge d'Or Services, Ekowatt devrait favoriser l'emploi de personnes en décrochage et développer une relation particulière avec ses clients.

Contact et informations

Ekowatt

Rue du Travail, 63 (adresse provisoire)

B-7000 Mons (Cuesmes)

Tél : 0800 82 102 (numéro gratuit)

Fax : 0800 95 104

Site : www.ekowatt.be

ACOR

Organisme : ACOR (Sociedad Cooperativa General Agropecuaria)

Localisation : Espagne

Partenaires : APPA (Association de producteurs d'énergies renouvelables), le gouvernement de Castille-Leon et les gouvernements locaux des régions, villes et villages où les usines d'ACOR sont implantées

Domaine d'action : Production de combustibles

Nature de l'initiative : Cette coopérative agricole a diversifié ses activités en se lançant dans la production de biodiesel à partir de ses cultures de colza et de tournesol.

Description

ACOR (Sociedad Cooperativa General Agropecuaria) est une coopérative agricole centrée sur la fabrication de sucre à partir de betteraves et de cannes. Sa principale activité est l'ensemencement et la récolte de la betterave pour produire du sucre dans ses propres usines. ACOR possède aussi un département spécialisé dans la culture du colza et du tournesol pour la production de biodiesel.

Cette coopérative regroupe des agriculteurs de la communauté autonome de Castille-Leon. Créée en 1962, elle dispose d'un capital social de 1.176.340 euros et réunit 9.000 coopérateurs, ce qui en fait l'une des plus importantes entités du secteur en Espagne. ACOR a lancé son projet de biodiesel en 2005. L'usine a démarré en juillet 2007 et devrait produire 100.000 tonnes de carburant par an.

ACOR suit les principes de toute coopérative : solidarité, responsabilité sociale, démocratie, égalité de droits et devoirs entre les membres, etc. Sur le plan de la responsabilité sociale, son principal objectif est le développement des zones rurales. C'est ainsi que la nouvelle usine de biodiesel permet d'introduire de nouvelles cultures et générera des créations d'emplois dans ces zones.

Contact et informations

ACOR

Paseo de Isabel la Católica, 1

E-47001 Valladolid

Tél : + 34 983 350 400

Fax: + 34 983 374 157

Site : www.acor.es

ECOTECNIA SOCIEDAD COOPERATIVA

Organisme : Ecotecnia Sociedad Cooperativa

Localisation : Espagne

Partenaire : Mondragón Corporación Cooperativa

Domaine d'action : Aérogénérateurs, centrales éoliennes et centrales solaires

Nature de l'initiative : Conception, production et maintenance d'aérogénérateurs et de centrales photovoltaïques, installation d'éoliennes et développement de systèmes hybrides.

Description

Créée en 1981, Ecotecnia Sociedad Cooperativa s'est spécialisée dans le domaine des énergies renouvelables. L'essentiel de son activité est centré sur la conception, la fabrication et la maintenance d'aérogénérateurs (d'une puissance de 750 kW à 3.000 kW) : un créneau dans lequel la coopérative se positionne parmi les dix premiers fabricants mondiaux. Ecotecnia installe également des parcs éoliens ; l'un d'entre eux atteint une puissance de 1.045,6 MW. Elle a construit des parcs éoliens à Cuba, en Inde, au Japon et au Portugal. La coopérative bâtit aussi des centrales photovoltaïques et développe des systèmes autonomes hybrides (éolienne-photovoltaïque-diesel) d'une puissance variant de 10 à 50 kW.

Ecotecnia emploie 625 personnes et possède des représentations en France et en Italie. Grâce à des investissements de 33,6 millions d'euros en 2007, la coopérative espère augmenter son chiffre d'affaires de 80% à 400 millions d'euros, en installant une puissance de 416 MW.

En 1999, Ecotecnia a rejoint le groupe Mondragón Corporación Cooperativa, au sein duquel elle exerce le leadership dans le domaine de l'énergie. Mondragón Corporación Cooperativa englobe 264 entreprises d'économie sociale réparties en trois secteurs : financier, industriel et de distribution.

Ecotecnia fonctionne selon les principes coopératifs : méthodes démocratiques au sein de son organisation, création d'emplois, promotion humaine et professionnelle des travailleurs, solidarité et respect de l'environnement.

Contact et informations

Ecotecnia S. Coop. Cl.
Roc Boronat, 78
E-08005 Barcelona
Tél : + 34 932 257 600
E-mail : ecotecnia@ecotecnia.com
Site : www.ecotecnia.com

ELECTRANORTE

Organisme : Electranorte

Localisation : Espagne

Partenaires : APPA (Asociación de Productores de Energías Renovables), Bureau Veritas

Domaine d'action : Électricité

Nature de l'initiative : Electranorte produit de l'électricité ayant exclusivement pour origine des énergies renouvelables.

Description

Electranorte est la première entreprise espagnole de production et de commercialisation d'électricité, à basse ou haute tension, ayant exclusivement pour origine des énergies renouvelables. Pour assurer à ses clients que l'énergie qu'ils consomment est 100% renouvelable, Electranorte n'a pas d'intérêts dans des centrales de production d'énergies polluantes et ne travaille qu'avec des partenaires produisant uniquement des énergies renouvelables. Elle s'engage à produire 1 kilowattheure provenant de sources d'énergie renouvelables pour chaque kilowattheure vendu. Pour vérifier cet engagement, l'entreprise est contrôlée par une structure de certification de qualité.

Electranorte a commencé à fonctionner comme alternative aux grands distributeurs d'électricité dès la libéralisation du secteur en 2003. Sa production annuelle est aujourd'hui estimée à 3.342.660 kWh : 3.166.660 kWh

proviennent de l'énergie éolienne, 146.000 kWh de mini-centrales hydrauliques et 30.000 kWh de l'énergie solaire photovoltaïque.

La principale préoccupation d'Electranorte, qui emploie 10 travailleurs, est la préservation de l'environnement. Pour chaque nouveau client, l'entreprise finance la plantation d'un arbre, avec pour objectif de reboiser des espaces naturels publics. Par ailleurs, elle a été la première à utiliser les « comptes en participation » pour financer des centrales photovoltaïques. Grâce à cette formule, n'importe qui (même avec un apport modeste) peut participer au financement de projets durables.

À l'automne 2006, Electranorte a dû cesser la vente d'électricité provenant d'énergies renouvelables, le prix réglementaire de l'électricité étant très inférieur à celui des coûts réels de la production. Cette situation a généré une dette envers les consommateurs, qui ont également perdu la possibilité de choisir leur compagnie d'électricité jusqu'en 2011. Electranorte poursuit néanmoins ses activités de producteur d'énergie renouvelable.

Contact et informations

Electranorte

Francisco Baragaña, 1

E-33510 La Pola (Siero)

Tél : + 34 985 726 476 / + 34 985 726 477

Fax : + 34 985 722 735

E-mail : info@electranorte.es

SITE : www.electranorte.es

COOPÉRATIVES ÉLECTRIQUES

Organisme : Coopératives électriques (34)

Localisation : Italie

Partenaires : Les communautés locales

Domaine d'action : Énergies renouvelables

Nature de l'initiative : Profiter de l'ouverture du marché énergétique pour élargir le champ d'action des coopératives électriques au-delà des zones rurales et reculées.

Description

Largement répandues jusqu'à la nationalisation du secteur énergétique en 1962, qui a vu l'absorption de bon nombre d'entre elles par le groupe public ENEL, les coopératives électriques italiennes sont encore au nombre de 34. Elles constituent un secteur spécifique au sein de la fédération Federconsumo-Confcooperative.

Les coopératives électriques entendent profiter de l'ouverture du marché énergétique (qui marque la fin du monopole d'ENEL) pour élargir leur champ d'action au-delà des zones rurales et reculées et faire valoir les atouts de la formule coopérative : tutelle des usagers, culture de l'autogestion, valeurs en harmonie avec les principes du développement durable.

L'ensemble du secteur met l'accent sur les sources d'énergie renouvelables. C'est le cas, par exemple, du consortium électrique de Stenico, dans la province du Trentin : celui-ci produit 18 millions de kWh/an et garantit à ses usagers une économie annuelle globale de 600.000 euros par rapport aux conditions normales du marché, en mettant l'accent sur le renouvellement technologique et les énergies durables (hydroélectrique, photovoltaïque, biogaz). Dans la même province, le consortium électrique de Storo (15 millions de kWh/an) exploite deux centrales hydroélectriques et permet à ses usagers, même les plus isolés dans la campagne, de profiter des avantages d'un câblage en fibre optique. Autre exemple encore : la coopérative électrique de Prato allo Stelvio, dans le Haut Adige. En utilisant l'eau, le bois, le vent et... le fumier, celle-ci assure l'autosuffisance énergétique (électricité et chaleur) de la communauté locale et vend même une partie de sa production (20 millions de kWh/an) à des tiers. Outre quatre petites centrales hydroélectriques, la coopérative a installé deux unités de cogénération et complète actuellement l'installation d'un réseau de chaleur. Pour son approvisionnement en biogaz, produit par la fermentation du fumier des vaches, elle travaille en association avec la coopérative agricole locale.

Contact et informations

FEDERCONSUMO-CONFSCOOPERATIVE

Directeur : Livio Camilli

Borgo S.Spirito 68

00193 Roma

E-mail : federconsumo@confcooperative.it

ENERCOOP

Organisme : Enercoop - Société coopérative d'Intérêt collectif

Localisation : France/Île de France/Paris/XXe

Domaine d'action : Énergies renouvelables

Nature de l'initiative : Enercoop commercialise de l'électricité produite à partir de sources d'énergie renouvelables à destination des particuliers, dans le cadre de l'ouverture des marchés de l'énergie.

Description

Enercoop est une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC), regroupant des producteurs et des consommateurs d'électricité verte. Elle est aujourd'hui le premier fournisseur coopératif à proposer en France une énergie 100% renouvelable et le deuxième fournisseur alternatif à l'opérateur historique. En garantissant l'origine renouvelable de son électricité et le réinvestissement des bénéfices dans le secteur des énergies renouvelables et de la maîtrise de l'énergie, cette coopérative permet de responsabiliser les consommateurs à l'égard de leurs choix énergétiques, et contribue au développement des énergies renouvelables. Enercoop compte actuellement 200 entreprises clientes et vise 10.000 clients à l'horizon 2009. Enercoop est agréée entreprise solidaire et reconnue d'utilité sociale et d'intérêt collectif.

Enercoop est née de la volonté d'un groupe d'une vingtaine d'acteurs du monde des énergies renouvelables, des associations citoyennes et de l'économie sociale constitué en 2004. Dans le contexte de l'ouvertu-

re du marché de l'électricité, ce groupe de fondateurs a réfléchi à la création d'un fournisseur d'électricité verte au fonctionnement éthique. L'objectif était de rassembler différents acteurs ayant l'objectif commun de mener le nécessaire changement de modèle énergétique, à travers un fonctionnement novateur, soucieux de l'intérêt collectif.

En septembre 2005, Enercoop officialisait son existence. En 2007, la coopérative totalisait 6 salariés, 890 sociétaires, 12 producteurs, 240 correspondants locaux et 900 clients.

Enercoop compte parmi ses sociétaires la Nef et le Crédit coopératif, les associations Greenpeace et les Amis de la Terre. Les fondations Chèque Déjeuner et MACIF ont soutenu Enercoop via des subventions. Enercoop a également été financé par le Conseil régional Île de France.

La France a basculé d'un modèle réglementé dans lequel le service énergie électrique est assuré par une seule entreprise publique, vers un modèle libéral où des entreprises privées se partagent la fourniture d'électricité. La volonté d'Enercoop est de proposer une troisième voie, de forme privée, mais d'intérêt public.

Il ne s'agit donc pas de commercialiser de l'électricité, mais d'offrir la possibilité aux consommateurs de choisir une consommation durable de l'énergie. L'ambition de la coopérative n'est pas de vendre de l'énergie, mais de sensibiliser le plus grand nombre à une utilisation plus rationnelle de celle-ci.

Contact et Informations

Enercoop

11 rue des Réglises

75020 PARIS

www.enercoop.fr

Noé Julien

Directeur adjoint

julien.noe@enercoop.fr

Tél : + 33 (0)1 70 38 15 90

Fax : + 33 (0)1 44 64 02 20

Logement, Éco-construction, Éco-quartiers

Réduire la consommation d'énergie, c'est réduire l'émission de gaz à effet de serre. Ce défi ne pourra être relevé sans révolutionner nos modes de construction. En effet, la construction, outre sa consommation importante de matières premières, est à l'origine de plus de 40% de la consommation d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre.

La prise de conscience de plus en plus vive de la nécessité d'investir le champ du logement, de construire et de rénover de manière à réduire la consommation énergétique et à privilégier les énergies renouvelables résulte de plusieurs facteurs : l'augmentation vertigineuse des coûts de l'énergie, l'introduction de nouvelles réglementations contraignantes et les problèmes environnementaux. « *Au cours des quinze à vingt dernières années, la réflexion a évolué. D'une simple économie d'énergie pour se chauffer, s'éclairer dans son habitation, on est passé à une vision qui englobe aujourd'hui tous les aspects. L'empreinte écologique et énergétique globale est de plus en plus utilisée. De même, la réflexion se fait davantage à l'échelle du quartier, intégrant tous les aspects de son fonctionnement et donc de sa consommation d'énergie (logement, éclairage urbain, transport, etc.),* diagnostique Jacques Augrain, Secrétaire général de la Fédération Nord SCOP BTP en France.

Pour l'économie sociale, le secteur de la construction est un terrain connu. Celui de l'éco-construction commence à être défriché. Pour reprendre la définition du cluster wallon qui lui est consacré, l'éco-construction [1] consiste à construire en respectant notre environnement et celui des générations futures, tout en offrant un maximum de confort aux occupants. Cette démarche implique donc :

- *d'identifier les impacts environnementaux des projets tout au long de leur cycle de vie,*
- *de favoriser des choix urbanistiques et architecturaux qui privilégient la lumière naturelle, intègrent des principes bioclimatiques, garantis-*

[1] <http://clusters.wallonie.be/ecoconstruction/fr/>

sent une bonne isolation thermique de toute l'enveloppe du bâtiment en respectant la législation en vigueur,

- *d'utiliser des matériaux 'écologiques' ou 'naturels' qui consomment peu d'énergie pour leur fabrication, leur transport et leur mise en œuvre,*
- *d'utiliser des techniques de construction qui nécessitent plutôt de la main-d'œuvre que d'importantes quantités d'énergie,*
- *de favoriser l'utilisation des énergies renouvelables et/ou des combustibles peu polluants,*
- *de favoriser le choix d'équipements 'intelligents' : éclairage et électroménager 'basse consommation', chauffage efficace et correctement dimensionné. »*

Ces impératifs sont ceux du développement durable et se révèlent proches de la sensibilité des acteurs de l'économie sociale. Ceux-ci peuvent en explorer les pistes innombrables, sources de développement de leurs activités. Ils peuvent s'investir dans l'information, le conseil, la formation aux nouvelles technologies requises par l'éco-construction. Ils peuvent aussi s'impliquer dans le développement de logements, la conception de nouveaux matériaux, etc. Des exemples existent et des chemins sont à explorer. Le potentiel est énorme.

L'exemple français des SCOP [2]

La guerre de l'énergie fait partie intégrante du développement durable. Les hommes et les femmes qui y sont impliqués se donnent pour mission, entre autres, de transmettre à leurs descendances une planète plus vivable.

Pérennité, transmission sont des valeurs de l'économie sociale. Travailler aussi pour les autres, ne pas penser qu'à soi, ne pas tout garder pour soi sont des valeurs qui sous-tendent l'action des acteurs de l'économie sociale. Aussi sont-ils, depuis le tout début, partie prenante des premières initiatives dans ce challenge.

[2] Exemple présenté par Jacques Augrain, Secrétaire général de la Fédération Nord SCOP BTP.

C'est donc naturellement que les SCOP (Sociétés Coopératives de Production) ont contribué et contribuent à cette évolution. Tout en relevant les contraintes économiques, à l'instar de toutes les entreprises, les SCOP fondent leur action sur l'équité, la solidarité, la rentabilité. Elles visent la pérennité, la transmission à la génération future de leur outil de travail, le partage. Ces valeurs communes avec le développement durable amènent naturellement les coopératives existantes à s'y engager, ainsi que beaucoup de porteurs de projets d'entreprises coopératives liées à l'environnement.

En Nord Pas-de-Calais, outre les SCOP BTP engagées dans l'éco-construction, deux exemples sont significatifs :

- Le Chênelet et SPL (Scierie Palette du Littoral) ont développé du logement social écologique, peu consommateur d'énergie. L'originalité provient de leur intervention sur la presque totalité des opérations : fabrication d'éco-matériaux (blocs de terre crue), maîtrise d'éco-techniques (bois cloué), conception, construction, promotion. Tout ceci au service de la réinsertion.
- Le Relais, groupement d'une quinzaine d'entreprises à but socio-économique, a créé le « métisse » pour répondre au problème du textile de récupération non vendable. Cet isolant, à base de textiles recyclés, incarne ainsi les trois voies du développement durable : économique, car né de la nécessité de trouver de nouveaux débouchés rentables à la filière et inscrit dans une démarche innovante ; environnementale, car cet éco-matériau recyclé et recyclable nécessite très peu d'énergie pour sa fabrication ; sociale, car sa production participe à la lutte contre l'exclusion.

L'éco-construction régionale s'appuie également pour sa recherche d'économies d'énergies sur le savoir-faire de SCOP, dont les dimensions sont nationales et internationales :

- Boyer Leroux, un des trois fabricants français du Monomur,

- Acome, un des principaux fabricants de tubes réticulés pour le chauffage au sol basse température,
- la Chanvrière du Belon pour son isolant chanvre,
- Enercoop, distributeur d'électricité à base d'énergie renouvelable.

Présentes dans la construction d'habitat sain, la fabrication de matériaux et de produits entrant dans l'éco-construction, les SCP le sont également, avec les architectes et les bureaux d'étude, dans la maîtrise d'ouvrages et la maîtrise d'œuvres au travers de réalisations de haute qualité environnementale. Elles le sont aussi via d'autres structures coopératives telles les CAE (Coopératives d'Activités et d'Emplois), qui permettent aux porteurs de projets environnementaux de démarrer leur activité ; les SCIC (Société Coopératives d'Intérêt Collectif), qui permettent à des porteurs institutionnels et privés de s'associer en coopérative dans le but de développer des activités d'intérêt collectif, de plus en plus liées à l'environnement et, en particulier, à l'énergie.

Les SCOP BTP, qui sont une des composantes professionnelles à part entière de la branche BTP, sont parties prenantes de nombreux partenariats et initiatives sur le Nord Pas-de-Calais : le projet du pôle lillois de l'habitat, le centre de développement des éco-entreprises liées à l'environnement, Nord Picardie Bois (développement de la filière bois, entre autres, construction...).

Ce bref et rapide aperçu ne serait pas complet sans montrer la volonté des SCOP BTP d'élargir leur champ d'intervention au-delà des limites traditionnelles de l'entreprise. Ainsi, par leur présence et participation aux salons professionnels dédiés à l'éco-construction, elles sensibilisent le grand public. Par des partenariats avec des laboratoires de recherche dédiés à l'environnement et à la construction, elles préparent les innovations de demain. Les SCOP BTP contribuent également à une démarche globale par leur implication naissante dans des projets d'éco-quartiers.

Si l'engagement de l'économie sociale dans cet enjeu est réel, il faut reconnaître qu'elle est parcellaire. Devant l'ampleur du défi à relever, il est impératif que nous construisions ensemble des synergies européennes entre tous les acteurs de l'économie sociale. Ce cahier en est peut-être une des premières traductions.

ECO'HOM

Organisme : Eco'Hom

Localisation : Belgique

Domaine d'action : Logement

Nature de l'initiative : L'asbl Eco'Hom propose un service de conseil technique en économies d'énergie, spécialisé dans la rénovation d'immeubles.

Description

Eco'Hom est une petite asbl belge (deux personnes) promouvant la rénovation de bâtiments en économisant l'énergie et soutenant la mobilité douce. Ses activités sont donc centrées sur l'éco-rénovation du patrimoine urbain.

Partant du constat que les logements contribuent pour une part importante aux émissions des gaz à effet de serre s'ils sont mal isolés, l'asbl propose principalement un service de conseil technique en économies d'énergie. L'enjeu est d'autant plus important que des travaux de construction ou de rénovation ont des répercussions sur 20 ou 30 ans.

En 2006, Eco'Hom a reçu un prix de la Fondation pour les Générations futures pour son initiative « Kot à projets développement soutenable et logement ».

Contact et informations

Asbl Eco'Hom
En Jonruelle, 74
B-4000 Liège

Tél : + 32 4 388 42 11
GSM : + 32 498 54 33 81
Fax : + 32 4 223 63 73
Personne de contact : Bernadette Leemans
E-mail : info@ecohom.be
Site : www.ecohom.be

AIGUASOL ENGINYERIA

Organisme : Aiguasol Enginyeria

Localisation : Espagne

Partenaires : La Confédération des Coopératives de Catalogne et le CEPES

Domaine d'action : Bâtiment - Ingénierie - Énergie solaire

Nature de l'initiative : Aiguasol conçoit et implante des systèmes innovants d'énergie solaire thermique.

Description

Aiguasol Enginyeria, née en 1999 à l'initiative d'un groupe de chercheurs de l'université polytechnique de Catalogne, est une coopérative spécialisée dans la conception et l'implantation de systèmes innovants d'énergie solaire thermique. Elle offre des services de consultation énergétique, de développement et de distribution de software, de conception et d'optimisation de systèmes solaires thermiques, ainsi que de construction bioclimatique. Aiguasol développe, en particulier, des systèmes de chaleur solaire pour processus industriels, des systèmes solaires de production de froid et des systèmes de chauffage.

Aiguasol Enginyeria fait partie d'un programme développé par la Confédération des Coopératives de Catalogne et le CEPES. Elle adhère à RSE Coop, mouvement destiné à stimuler la responsabilité sociale des coopératives. Les organisations participantes signent une charte comportant des engagements économiques, environnementaux et sociaux. Ceux-ci sont évalués sur la base de différents indicateurs et

critères de valorisation. Parmi les engagements d'Aiguasol figurent l'adoption de mécanismes pour promouvoir les économies d'énergie, des accords avec les autorités locales en faveur du développement économique et social, ainsi que des procédures ouvertes d'embauche favorisant l'intégration sociale de personnes en difficulté.

Contact et informations

Aiguasol Enginyeria

C/Roger de Llúria, 29, 3⁰-2

E-08009 Barcelona

Tél : + 34 933 424 755

Fax : + 34 933 424 756

E-mail : infoaiguasol@aiguasol.coop

Site : www.aiguasol.com

ECORCE

Organisme : Ecorce

Localisation : France

Partenaires : Des professionnels de l'éco-habitat, des associations locales telles que Phoebus-Ariège, spécialisée dans les énergies renouvelables, et le Fonds social européen

Domaine d'action : Logement, éco-construction

Nature de l'initiative : Pour développer un patrimoine foncier durable et respectueux de l'environnement, l'association privilégie la diffusion d'informations, des formations, des conseils techniques.

Description

Née en janvier 2005, l'association Ecorce est un réseau d'éco et auto-constructeurs, c'est-à-dire des entreprises ou des particuliers qui souhaitent construire de manière responsable et citoyenne, à partir de matériaux renouvelables, dans un souci d'économie d'énergie, d'utilisation d'énergies renouvelables et d'utilisation intelligente de l'eau.

L'objectif de l'association est de développer ainsi un patrimoine foncier durable et respectueux de l'environnement pour les générations futures.

Ecorce fournit aux usagers des informations pratiques et propose des formations, des visites et des stages, ainsi que des conseils techniques et un accompagnement personnalisé à toute personne s'intéressant à l'éco-construction. Elle cherche à sensibiliser le public le plus large possible grâce à des animations, des expositions, des rencontres, etc.

Elle propose également un service de conseil sur l'utilisation d'énergies renouvelables et la maîtrise de l'énergie, ainsi qu'une mutualisation des outils de construction.

Ecorce compte plus de 300 membres particuliers, artisans et professionnels de l'éco-habitat, et emploie deux animatrices à temps partiel. L'association dispose d'un espace Wiki sur lequel tout visiteur peut apporter sa contribution et développer ainsi le réseau Ecorce et les connaissances en matière d'éco-construction.

Ecorce réfléchit aux conditions de sa pérennisation. Elle souhaite également professionnaliser davantage ses activités pour fournir de nouveaux services, plus techniques, et développer réellement le secteur de l'éco-construction, créateur d'activités économiques, tout en conservant son esprit associatif.

Contact et informations

ECORCE

Chemin du Py d'en Bas, 26

F-09100 Les Pujols

E-mail : ecorce@laposte.net

Site : <http://ecorce.constructeurs.free.fr>

Wiki d'Ecorce :

<http://ecorce.constructeurs.free.fr/wakka.php?wiki=PagePrincipale>

SHE

Organisme : Sustainable Housing in Europe (SHE)

Localisation : Italie, France, Portugal, Danemark

Partenaires : Huit organismes européens de logements sociaux, assistés par des partenaires scientifiques et techniques européens

Domaine d'action : Logement social

Nature de l'initiative : Démontrer la faisabilité du logement social durable pour que cette démarche devienne une pratique courante en Europe.

Description

Sustainable Housing in Europe est un projet européen impliquant huit organismes européens de logements sociaux du Danemark, de France, d'Italie et du Portugal. Sa coordination est assurée par la Fédération italienne des Coopératives de Logement social (Federabitazione-Confcoperative). D'une durée de cinq ans (2003-2008), ce projet s'inscrit dans le 5^{ème} Programme cadre de recherche technologique (PCRDT), volet « Énergie, Environnement et Développement durable », et est financé à hauteur de 35% par la Commission européenne.

Le consortium SHE a pour objectif de :

- démontrer la faisabilité du logement durable à travers la construction de 600 logements répondant aux normes de qualité énergétique et environnementale ;
- impliquer les futurs habitants et les parties intéressées dans le processus de programmation, de conception et de réalisation et les sensibiliser aux nouveaux enjeux énergétiques, environnementaux, sociaux et économiques, ainsi qu'évaluer le degré de satisfaction des habitants par rapport à l'usage de leur logement et du bâtiment ;
- fournir des outils et des procédures opérationnels aux acteurs du logement social pour pérenniser cette démarche intégrée et partenariale dans leur pratique courante ;

- encourager l'intégration de la démarche SHE dans les politiques et les plans d'actions des collectivités locales et des décideurs nationaux.

Des résultats importants ont d'ores et déjà été engrangés. En France, le « modèle SHE » est expérimenté par d'autres organismes de logements sociaux. En Italie et au Portugal, il a été intégré dans les priorités stratégiques de la Fédération nationale des Coopératives de Logement social. En Italie toujours, un « réseau de coopératives d'habitation pour l'habitat durable » s'est créé dans le but de lancer des opérations de logement durable (2006-2007).

Le projet SHE est le lauréat 2007 de la section « Partenariat Privé-Public » de la campagne Énergie durable pour l'Europe 2005-2008. Le consortium aimerait jeter les bases d'un réseau européen d'organismes de logements sociaux qui mette en valeur le rôle stratégique de ce secteur dans la modification du panorama énergétique européen.

Contact et informations

Arch. Ph.D Alain Lusardi
Federabitazione Europe Confcooperative
Borgo S.Spirito, 78
I-00193 Rome
Tél : +39 06 68000700
E-mail : lusardi.a@confcooperative.it
Site : www.she.coop

Banques Assurances

Une des forces du secteur de l'économie sociale réside dans sa capacité d'anticiper et de répondre à des nouveaux besoins. Dans le domaine de l'environnement, ces besoins sont énormes. Ils vont de la lutte contre la précarité énergétique au développement des éco-matériaux, en passant par la production d'énergies renouvelables, l'éco-construction, la création de centres techniques d'agrément, la formation ou la sensibilisation.

Pour s'engager dans ces voies, l'économie sociale a besoin de moyens financiers et de protections. La finance éthique et solidaire peut l'épauler. Leviers importants des transformations économiques et sociales, des organismes bancaires offrent depuis de nombreuses années aux épargnants et aux investisseurs la possibilité d'utiliser des instruments financiers (fonds d'environnement durable, crédits bancaires, capital à risque) orientés vers le développement durable. En 2006, la Banque Triodos, implantée dans cinq pays européens, a consacré 38% des 854,1 millions d'euros qu'elle a octroyés à des projets « nature & environnement », dont la moitié a été dévolu aux énergies renouvelables. La GLS Gemeinschaftsbank allemande a été un véritable aiguillon des énergies alternatives dans son pays, occupant un terrain que les autres organismes financiers ne souhaitaient pas couvrir. En 1993, elle proposait à sa clientèle un premier bon d'épargne « Énergie renouvelable ». Actuellement, environ 12% des dépôts et des emprunts à la GLS Bank visent le secteur des énergies renouvelables. Plus de 3.000 clients de la banque ont investi dans des fonds axés sur l'énergie éolienne et solaire et ont contribué à des investissements dans ce secteur pour un montant de plus de 200 millions d'euros, dont 50 millions financés par du capital à risque.

La couverture des risques est une dimension encore peu exploitée par l'économie sociale. On épinglera donc l'initiative de la coopérative Arç en Espagne et The Co-operative Insurance Society en Grande-Bretagne qui proposent des produits et services d'assurances, notamment à destination de projets éoliens et solaires.

GLS BANK

Organisme : GLS Bank

Localisation : Allemagne

Domaine d'action : Activités bancaires

Nature de l'initiative : Financement de projets d'énergies renouvelables et gestion d'équipements propres

Description

Membre du réseau international de banques sociales et éthiques INAI-SE, GLS Bank compte parmi les pionniers du financement de projets dans le domaine des énergies renouvelables. C'est en 1987 qu'elle apporte son soutien financier aux agriculteurs certifiés Demeter (fermes biodynamiques) qui font le choix de produire leur propre énergie grâce à des éoliennes. À cette époque, aucune banque « traditionnelle » n'est prête à prendre de tels risques.

La construction d'éoliennes suscite rapidement un engouement considérable en Allemagne et, en 1990, les premiers fonds axés sur l'énergie éolienne sont proposés aux investisseurs. Une fois encore, GLS Bank fait figure de précurseur. Quelque 250 clients de la banque investissent dans ces fonds « verts ».

En 1993, GLS Bank propose à sa clientèle un premier bon d'épargne « Énergie renouvelable ». Celle-ci a donc désormais la possibilité non seulement d'investir dans le capital d'entreprises du secteur, mais aussi de cibler l'affectation de son épargne. Actuellement, environ 12% des dépôts et des emprunts à la GLS Bank visent le secteur des énergies renouvelables. Plus de 3.000 clients de la banque ont investi dans des fonds axés sur l'énergie éolienne et solaire et ont contribué à des investissements dans ce secteur pour un montant de plus de 200 millions d'euros, dont 50 millions financés par du capital à risque.

Le secteur des énergies renouvelables est particulièrement florissant en Allemagne puisqu'il emploie, selon des statistiques récentes, quelque 235.000 personnes en 2006, dont 82.000 dans le domaine de l'énergie éolienne et 40.000 dans l'énergie solaire. GLS Bank joue un rôle essen-

tiel dans le développement de ce secteur économique puisqu'elle investit comme opérateur dans les domaines de l'énergie éolienne et de l'énergie solaire photovoltaïque, dépêche des spécialistes de la gestion de parcs éoliens à l'Université d'Oldenburg et s'implique dans de nouveaux domaines d'innovation tels que l'installation de piles à combustible dans les immeubles à appartements.

Contact et informations

GLS Gemeinschaftsbank AG
Christstraße 9
D-44789 Bochum
Tél. : + 49 (0)234 5797-0
Fax : + 49 (0)234 5797-133
E-mail : bochum@gls.de
Site : www.gls.de

BANQUE TRIODOS

Organisme : Banque Triodos

Localisation : Pays-Bas, avec quatre succursales à Zeist (Pays-Bas), Bristol (Royaume-Uni), Bruxelles (Belgique) et Madrid (Espagne) et une agence à Francfort (Allemagne)

Partenaires : Organisations actives dans les droits de l'homme, la coopération au développement, la finance éthique et solidaire et la préservation de la nature ; organisations nationales et internationales qui se consacrent aux investissements durables, à la durabilité dans les relations Nord-Sud, à l'économie sociale, etc.

Domaine d'action : Activités bancaires

Nature de l'initiative : La Banque Triodos finance des entreprises dont les projets génèrent une valeur ajoutée sociale, environnementale et/ou culturelle grâce aux fonds que lui confient épargnants et investisseurs. Triodos a décidé, après la catastrophe nucléaire de Tchernobyl en 1986, de soutenir activement le développement de l'énergie durable et a acquis un savoir-faire particulier dans le domaine du financement d'éoliennes.

Description

La Banque Triodos a été créée par un groupe de banquiers disposant d'une expérience dans le secteur bancaire traditionnel. Leur décision fut motivée par le constat que les projets de renouveau social éprouvaient des difficultés à trouver des financements. Au sein de la Stichting Triodos, fondation créée aux Pays-Bas en 1971, ils mirent ces auteurs de projets en contact avec des personnes qui possédaient des fonds et étaient disposées à les leur prêter. En 1980, cette fondation donna le jour à la Banque Triodos (Triodos Bank NV) aux Pays-Bas. Celle-ci a ensuite essaimé dans plusieurs pays d'Europe. En 2006, le total bilantaire de la Banque Triodos s'est élevé à 1,5 milliard d'euros.

Les secteurs d'activités de la Banque Triodos sont les suivants :

- Nature et environnement : projets portant sur les énergies renouvelables, l'agriculture biologique et biodynamique, les technologies environnementales. En 2006, 52,4% de l'ensemble du portefeuille de crédits belge a bénéficié à ce secteur, notamment pour des projets d'énergie solaire et éolienne (en Belgique mais aussi en France).
- Économie sociale : négociants, centres commerciaux, entreprises et services innovants ayant des objectifs à la fois économiques et sociaux (2006 : 6,3%).
- Culture et bien-être : organisations actives dans l'enseignement, les besoins spécifiques et les soins de santé ; artistes (2006 : 39,7%).
- Nord-Sud : institutions de microfinance dans les pays en développement et initiatives de commerce équitable avec le Sud (2006 : 1,3%).

La banque est devenue une référence en matière de fonds de placement durables. Le Triodos Green Fund (NL) investit exclusivement dans les domaines de l'agriculture biologique et biodynamique et des énergies durables, ainsi que dans d'autres projets importants pour la nature et l'environnement. Le Triodos Renewable Energy Fund (UK) se concentre sur l'énergie éolienne, la biomasse, les petites centrales hydroélectriques et l'énergie solaire. Le Triodos Renewables Europe Fund est le premier fonds d'investissement basé à Luxembourg qui investit dans des projets européens d'énergies renouvelables. Certains de ses fonds d'in-

vestissement ont une dimension internationale. Le fonds Triodos Énergies renouvelables pour le développement, par exemple, a pour but de promouvoir et de favoriser l'accès et l'utilisation de sources d'énergie renouvelables dans les pays en développement. Le Triodos Venture Capital Fund finance des entreprises à croissance rapide dans les domaines de l'alimentation biologique et des énergies renouvelables. Quant à la Triodos Climate Clearing House, il s'agit d'une plate-forme indépendante d'enregistrement et d'échange de crédits CO₂, créée par des projets portant sur la gestion durable des forêts et les énergies renouvelables, notamment dans les pays en développement.

L'Institut bruxellois pour la Gestion de l'Environnement (IBGE) a attribué le label Entreprise Écodynamique à la Banque Triodos pour les impacts indirects des activités de la banque sur l'environnement et les initiatives prises directement pour compenser intégralement ses émissions de CO₂ et œuvrer en faveur de l'environnement (politique d'achat, gestion des déchets, mobilité plus durable).

Contact et informations

BANQUE TRIODOS BELGIQUE

Rue Haute, 139 (boîte 3)

B-1000 Bruxelles

Tél : + 32 2 548 28 28

Fax : + 32 2 548 28 29

E-mail : info@triodos.be

Sites : www.triodos.be, www.triodos.com

INAISE

Organisme : INAISE

Localisation : Belgique (siège social), membres localisés dans 23 pays

Partenaires : RIPESS (Réseau intercontinental de l'Économie sociale et solidaire), IRIS (plateforme inter-réseaux regroupant différentes associations européennes de l'économie sociale), MAIN (réseau regroupant les institutions africaines de micro-finance), FOROLAC (réseau de micro-finance rurale en Amérique latine)

Domaine d'action : Financement

Nature de l'initiative : INAISE est un réseau international regroupant les organisations financières de l'économie sociale et durable.

Description

Créé en 1989, INAISE se présente comme un réseau international d'échange d'expériences et de création d'outils, partagés par 45 organisations financières de l'économie sociale et durable implantées dans 23 pays.

Les membres d'INAISE contribuent, par leurs investissements (prêts, apports en capital et autres outils financiers), au financement des secteurs de l'économie sociale, de l'environnement et de la culture. Le total des investissements dépasse les 4 milliards d'euros.

INAISE accentue son développement au niveau mondial en établissant des partenariats avec des réseaux nationaux et/ou continentaux pour favoriser les synergies, les échanges d'informations et un travail commun pour le développement d'une économie durable, liée au territoire et aux citoyens.

Transparence et proximité sont deux maîtres mots qui caractérisent les organisations membres du réseau INAISE, qui permet aux citoyens de reprendre le contrôle de leur épargne et de décider de l'orientation des fonds.

Contact et informations

INAISE

Viviane Vandemeulebroucke
Chaussée de Charleroi 51B, bte 1
B-1060 Bruxelles
Tél : + 32 2 234 57 97
Fax : + 32 2 234 57 98
E-mail : inaise@inaise.org
Site : www.inaise.org

ARÇ COOPERATIVA

Organisme : Arç Cooperativa

Localisation : Espagne

Partenaires : FCTC, Coop57, Nexcoop, XES

Domaine d'action : Assurances

Nature de l'initiative : La coopérative Arç propose des produits et services d'assurances, notamment à destination de projets éoliens et solaires.

Description

Arç Cooperativa a été créée en 1983 à Barcelone. Elle offre des services d'assurances à des entreprises d'économie sociale (coopératives, entités d'initiative sociale, ONG, associations). Elle propose également de la consultance, du courtage et des services de prévention des risques du travail.

La coopérative est spécialisée en assurances d'énergies renouvelables, essentiellement dans le domaine éolien, avec des interventions en Espagne, en France, au Portugal, en Italie et au Japon. Elle est aussi active dans l'énergie solaire photovoltaïque et thermique, assurant plus de 450 installations, soit plus de 45 MW installés, en Espagne.

Arç Cooperativa est membre de la Fédération des coopératives de travail associé de Catalogne (FCTC), de Coop57 (Coopérative de services financiers) et de la Coopérative pour le développement de l'assurance en l'économie sociale (Nexcoop). Cette coopérative est liée à la Confédération de coopératives espagnoles de travail associé.

Par ailleurs, Arç est membre fondateur de la XES (Réseau d'Économie solidaire) et travaille en partenariat avec diverses associations, fondations et institutions liées à l'économie sociale, l'éducation, la coopération et la solidarité.

Arç compte des partenaires spécialisés en assurances en Europe et aux États-Unis. La coopérative gère plus de 1.400 polices d'assurances par an. La croissance moyenne des derniers exercices atteint 8% par

an. Son bilan social met en évidence plusieurs indicateurs d'ordre social et environnemental et sa structure d'organisation répond aux principes démocratiques propres au mouvement coopératif.

Contact et informations

Arç Cooperativa

Tamarit 119, esc B entresuelo 2a

E-08015 Barcelona

Tél : + 34 934 234 602

Fax : + 34 934 249 914

E-mail : arccoop@arccoop.coop

Site : www.arccoop.coop

COOP57

Organisme : Coop57

Localisation : Espagne

Partenaires : Banca Popolare Ètica (Italie), Fiare, Cria sl, Fédération catalane de Coopératives du Travail, Fets (Financement Ethique et Solidaire), Xes (Réseau d'Economie Solidaire de Catalogne)

Domaine d'action : Activités bancaires

Nature de l'initiative : Services financiers ayant une dimension éthique et solidaire.

Description

Coop57 a été créée en 1995 par des ex-travailleurs d'une entreprise éditrice qui ont décidé de soutenir des projets d'économie sociale avec leurs indemnités de licenciement.

Société coopérative, Coop57 a le statut de banque et se consacre donc au financement des entreprises d'économie sociale. Elle se définit, plus précisément, comme une coopérative de services financiers éthiques et solidaires. Pour pouvoir accéder aux services de la banque (prêts, financement de capitaux circulants, avances de subventions et prêts d'inter-coopération), il est nécessaire d'être une entreprise d'économie

sociale et l'un des associés de Coop57. Parmi ces derniers figurent des entreprises spécialisées dans les énergies renouvelables, telles que Aiguasol Enginyeria, Arç. Soc. Coop ou SAETS Soc. Coop.

Coop57 compte 171 membres associés. Elle bénéficie également de la collaboration de 432 associés collaborateurs. En 2006, la banque a accordé des crédits pour un montant total de 2.526.275 euros. Ceux-ci sont affectés à des projets en accord avec les principes éthiques et sociaux de la banque.

Contact et informations

Coop57

Carrer Mendez Núñez, 1 Pral 2na

E-08003 Barcelona

Tél : + 34 93 268 29 49

Ramon Pasqual | Coordinateur | E-mail : coop57@coop57.coop

David Fernandez | Communication | E-mail : davidf@coop57.coop

Site : www.coop57.coop

THE CO-OPERATIVE BANK

Organisme : The Co-operative Bank

Localisation : Grande-Bretagne

Partenaires : The Co-operative Insurance Society et The Co-operative Financial Services, ainsi que des ONG et fonds caritatifs

Domaine d'action : Activités bancaires

Nature de l'initiative : The Co-Operative Bank offre des produits et services financiers éthiques, axés notamment sur l'écologie et le développement durable.

Description

The Co-operative Bank est une importante banque coopérative britannique fournissant des produits bancaires et financiers aussi bien aux particuliers qu'aux entreprises privées, pouvoirs publics et ONG. C'est donc une banque gérée par ses clients-associés et qui mène une poli-

tique délibérément éthique, notamment axée sur l'écologie et le développement durable. The Co-operative Bank, tout comme The Co-operative Insurance Society, fait partie de The Co-operative Financial Services, appartenant à la plus importante coopérative de consommation du Royaume-Uni, The Co-operative Group.

À partir de services tels que des emprunts verts, des fonds d'investissements durables ou encore des cartes de crédit permettant de faire des dons réguliers, The Co-operative Bank récolte des fonds éthiques et soutient des projets orientés, entre autres, vers la lutte contre le réchauffement climatique. En 2005, elle a refusé l'accès à ses services à 30 entreprises qui ne correspondaient pas aux préoccupations éthiques de ses clients-associés, perdant au passage quelque 10 millions de livres. Parallèlement, elle a investi dans un certain nombre d'entreprises répondant à ses principes éthiques et levé des fonds importants pour les œuvres caritatives qu'elle soutient.

La politique éthique de la banque coopérative est fondée sur une consultation régulière de ses clients-associés et respecte la manière dont ils souhaitent que leur argent soit investi. En 2001, par exemple, ils ont choisi, dans le domaine de l'écologie, de soutenir la gestion des déchets et leur recyclage (98%), le développement des énergies renouvelables et la promotion d'une énergie efficace (98%), des produits et services naturels et durables, notamment le bois et les produits biologiques (97%) et de poursuivre dans la voie d'une écologie durable (97%).

En interne, The Co-operative Bank recycle ses déchets, utilise des produits recyclés et sa consommation d'énergie provient à 98% de sources d'énergie renouvelables. En 2007, la banque s'est associée à Friends of the Earth pour lancer une vaste campagne de sensibilisation à la problématique du réchauffement climatique.

Contact et informations

The Co-operative Bank p.l.c.,
(990937) P.O. Box 101,
Balloon Street, 1
Manchester, M60 4EP
Site : www.co-operativebank.co.uk

THE CO-OPERATIVE INSURANCE SOCIETY

Organisme : The Co-operative Insurance Society

Localisation : Grande-Bretagne

Partenaires : The Co-operative Bank, The Co-operative Financial Services, Ecotricity, ainsi que de nombreuses ONG et associations

Domaine d'action : Assurances

Nature de l'initiative : Propose des produits et services d'assurances, notamment à destination de projets éoliens et solaires.

Description

The Co-operative Insurance Society est une compagnie d'assurances de forme coopérative. Elle propose des services complémentaires à ceux de sa société-sœur, The Co-operative Bank, et répond aux préoccupations éthiques de ses clients à travers une politique commune. Les deux coopératives font partie de The Co-operative Financial Services, appartenant à la plus importante coopérative de consommation du Royaume-Uni, The Co-operative Group.

La société propose, notamment, une éco-assurance voiture, moins coûteuse qu'un contrat classique, pour les voitures émettant moins de 100g/km de CO₂. Elle investit, par ailleurs, dans des projets de re-forestation, de développement des énergies renouvelables et d'efficacité énergétique (en Inde, en Ouganda et au Pakistan, par exemple).

Elle propose également un produit d'assurance-habitation qui incite les clients à utiliser des énergies renouvelables : ils bénéficient d'une réduction sur leur assurance s'ils passent par Ecotricity, une entreprise de fourniture d'électricité verte.

Née en 1867, The Co-operative Insurance Company totalise plus de 4,7 millions de clients et gère plus de 20 milliards de livres de primes. Elle fonde sa politique d'investissement social, éthique et environnemental sur la consultation de ses clients et ce depuis juin 2005. Elle est le n°1 de son secteur dans la rubrique « Entreprise au sein de la communauté » de l'Index de Responsabilité sociale des Entreprises.

En interne, la société applique les principes qu'elle défend en externe à travers sa politique éthique. Elle occupe à Manchester une tour recouverte de panneaux solaires, qui constitue le plus important projet de production d'énergie solaire du Royaume-Uni. La société entend aussi développer, dans les années qui viennent, son action en faveur de la réduction des émissions de CO₂ (projets de re-forestation, de développement des énergies renouvelables, etc.).

Contact et informations

The Co-operative Insurance Society

E-mail : cis@cis.co.uk

Site : www.cis.co.uk

BANQUES DE CREDIT COOPÉRATIF

Organismes : Banques de Crédit Coopératif (440)

Localisation : Italie

Partenaire : Organisation écologiste italienne Legambiente

Domaine d'action : Activités de crédit

Nature de l'initiative : Federcasse-Confcooperative, qui fédère l'ensemble des Banques italiennes de Crédit coopératif, et Legambiente ont souscrit une convention pour propager l'utilisation d'énergies renouvelables à travers le financement de projets à des conditions avantageuses.

Description

Federcasse-Confcooperative fédère l'ensemble des Banques italiennes de Crédit coopératif (BCC) : 440 institutions financières totalisant 743.869 membres coopérateurs et 4 millions de clients. En signant une convention avec Legambiente, la principale organisation écologiste de la Péninsule, elle encourage chaque banque du réseau à octroyer des financements à des taux avantageux aux porteurs de projets (citoyens, entreprises, collectivités locales) visant

une plus grande efficacité énergétique ou la production d'énergie renouvelable : installations solaires ou photovoltaïques, éoliennes, mini-centrales hydro-électriques, unités de cogénération et production d'énergie au départ de la biomasse. Les Banques de Crédit coopératif financent les projets proprement dits, mais aussi les études de faisabilité et les initiatives didactiques ou relevant de la formation professionnelle.

Au-delà de leur engagement commun en faveur du développement durable, les Banques de Crédit coopératif et Legambiente soutiennent également, au travers de ce projet, la création d'un réseau d'entreprises qualifiées dans le secteur des énergies renouvelables.

Federcasse a, en outre, mis au point le label « BCC - La banque de l'énergie propre » qui sera mis à disposition de toutes les BCC, à travers les fédérations locales. Cette marque pourra être utilisée comme dénominateur commun des initiatives orientées vers l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables et le développement durable.

La convention, d'une durée de trois ans, sera reproduite au niveau local par des accords directs entre chaque BCC et les structures territoriales de Legambiente. De tels accords ont déjà été conclus en Toscane et en Campanie notamment.

Contact et informations

FEDERCASSE-BCC

Sergio Gatti

E-mail : sgatti@federcasse.bcc.it

Site : www.creditocooperativo.it

LEGAMBIENTE

Serena Di Natali

E-mail : s.dinatali@mail.legambiente.com

www.legambiente.eu

MACIF

Organisme : La MACIF

Localisation : France

Partenaires : Topten (CLCV et WWF), Ademe, CERTU

Domaine d'action : Assurances auto et sensibilisation

Nature de l'initiative :

- Réduction des tarifs sur les contrats d'assurance auto pour les personnes possédant un véhicule propre et/ou sûr ;
 - Rédaction du premier annuaire de l'écomobilité en France,
 - Mise en ligne du site web Roulons pour L'avenir (www.roulonspourlavenir.com), site d'information et d'aide à la décision en matière de mobilité durable.
-

Description

La MACIF a mis en place un dispositif de réduction sur ses contrats d'assurance auto pour les personnes possédant un véhicule propre et/ou sûr. La réduction pour les sociétaires oscille entre 10% et 30% sur la garantie responsabilité civile pour toute voiture neuve ou d'occasion, achetée à partir de février 2006, et reconnue par la MACIF comme propre et/ou sûre. Par « voitures propres », la compagnie entend les véhicules hybrides, ceux dont l'énergie est l'électricité, le gaz de pétrole liquéfié (GPL), le gaz naturel ou les biocarburants, et ceux dont le taux d'émission de dioxyde de carbone (CO₂) est inférieur à 120g/km (en essence ou en diesel). Quant aux « voitures sûres », ce sont celles dont les équipements permettent d'éviter certains accidents et de protéger au mieux leurs occupants.

La MACIF soutient Topten, guide d'achat en ligne pour le choix d'un véhicule, géré par l'association de consommateurs CLCV et l'organisation environnementale WWF. Pour son dispositif « voitures propres », elle utilise les critères de Topten en matière d'efficacité énergétique et de performance environnementale.

Elle a également décidé de mettre en place des formations d'éco conduite, gratuites ou à prix symbolique, en partenariat avec les éco-

les de conduite, considérant que la sécurité routière, comme la baisse de la consommation d'énergie, résulte d'un comportement responsable au volant.

La MACIF souhaite s'afficher comme assureur responsable, cohérent avec son objectif général de solidarité s'appliquant ici à la solidarité entre les générations, dans une dynamique de développement durable.

Au travers de ces actions, le groupe ne souhaite pas toucher des niches de consommateurs, mais la masse des automobilistes. Cette démarche devrait attirer 10% de sociétaires supplémentaires.

Pour l'avenir, l'objectif de la MACIF est d'inciter les constructeurs à intégrer la réflexion sur ces thèmes jusque dans la conception des véhicules d'entrée de gamme.

Parallèlement, le Groupe Macif a initié une réflexion portant sur les évolutions du secteur de la mobilité dans les années à venir. Initiatives des communes pour limiter le transport des voitures à l'intérieur des villes, concrétisation des travaux du Grenelle de l'environnement, émergence de nouveaux besoins de mobilité alternatifs à l'usage individuel de la voiture, tels sont les constantes qui ont poussé l'assureur à se positionner comme acteur responsable en matière d'écomobilité.

Ces actions sont la traduction des engagements du Groupe Macif en matière de développement durable : aider le sociétaire à agir en faveur de modes de transports plus sûrs, moins polluants et créateurs de lien social.

Le site www.roulonspourlavenir.com propose une palette d'outils d'aide à la décision, ainsi que le premier Annuaire de l'écomobilité en France.

Cette initiative innovante, conçue avec la participation de l'Ademe (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'énergie) et le CERTU (Centre d'Études et de Recherche sur les Transports urbains) liste l'ensemble des initiatives en France pour se déplacer autrement : auto partage, covoiturage, ramassages scolaires....

Une partie non négligeable des acteurs de l'écomobilité référencés dans cet annuaire sont des structures de l'économie sociale, et le

groupe Macif joue ainsi, de manière indirecte, son rôle de promotion des entreprises solidaires et innovantes, en phase avec les enjeux environnementaux et sociétaux de la mobilité.

Contact et informations

MACIF

Site : www.macif.fr

www.roulonspourlavenir.com

MAIF

Organisme : MAIF (Mutuelle Assurance des Instituteurs de France)

Localisation : France

Partenaire : ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie)

Domaine d'action : Assurances

Nature de l'initiative : Dans le cadre de sa politique de prévention du risque, la MAIF a lancé une campagne de sensibilisation générale à la protection de l'environnement et la maîtrise de l'énergie.

Description

La MAIF (5.800 salariés) a été créée en 1934 sous le sigle MAAIF (Mutuelle Assurance Automobile des Instituteurs de France). Elle a ensuite élargi son champ d'intervention au-delà de l'assurance auto : habitation/vie quotidienne, accidents corporels, assurance-vie. Sa conception de l'assurance repose sur le respect de la personne, la solidarité et l'humanisme.

En France, le groupe MAIF est le 5^e assureur automobile et le 8^e assureur toutes assurances dommages confondues. Fin 2006, il comptait 2,6 millions de sociétaires, 2,1 millions de contrats vie quotidienne et habitation, 3,2 millions de véhicules assurés, 2,5 millions de contrats assurance de personnes.

Outre son offre de produits d'assurance, la MAIF poursuit une démarche d'information et de prévention. Dans ce cadre, elle a lancé, en 2007, une campagne de sensibilisation du grand public à la protection de l'environnement et à la maîtrise de l'énergie. Afin de légitimer son action, la MAIF a choisi comme partenaire l'ADEME. Six conférences ont été organisées à travers la France sur les risques climatiques que peut générer l'utilisation non maîtrisée de nos ressources. Ces réunions d'information ont été sélectionnées dans le Top 100 des actions les plus remarquables de l'édition 2007 de la Semaine du Développement durable par le ministère français de l'Écologie et du Développement durable. Les trois premières conférences-débats organisées sur ce thème ont rassemblé plus de 2.400 personnes.

Contact et informations

Secrétariat général MAIF

Avenue Salvador Allende, 200

F-79038 Niort Cedex 9

Tél : + 33 5 49 73 74 75

Site : www.maif.fr

Association Prévention MAIF

Secrétariat : Françoise Clermont Barrière ou Catherine Barraud

Tél : + 33 5 49 73 84 95 ou 96

Fax : + 33 5 49 73 78 07

Chargée de projets : Isabelle Magneron

Tél : + 33 5 49 73 81 58

CRÉDIT COOPÉRATIF

Organisme : Le Crédit Coopératif

Localisation : France

Partenaires : dans le domaine, environnemental, le Crédit coopératif a pour partenaires la Fondation Énergies pour le Monde, la Fédération France Nature Environnement, Terre et Humanisme, WWF, Surfrider Foundation Europe, etc.

Domaine d'action : Activités bancaires

Nature des initiatives : le Crédit Coopératif accompagne au quotidien les éco-entreprises, les PME-PMI, les coopératives et les associations engagées dans une démarche d'amélioration et d'efficacité au plan environnemental.

Description

Le Groupe Crédit Coopératif est un groupe bancaire coopératif. Il est organisé autour d'une banque nationale, le Crédit Coopératif, société coopérative anonyme de Banque populaire à capital variable, présente dans toutes les régions de France. Les sociétaires du Crédit Coopératif sont essentiellement des personnes morales clientes, des entreprises aux statuts très divers : associations, coopératives, mutuelles, PME - PMI adhérentes de coopératives, etc. Ils détiennent la majorité du capital de la banque et l'intégralité des droits de vote. Leurs représentants composent le conseil d'administration.

La vocation du Crédit Coopératif, précisée dans sa déclaration de principes, est de « concourir au développement des personnes morales qui composent l'économie sociale ».

Ainsi est-il la banque de référence de l'économie sociale, des entreprises coopératives ou groupées, des associations, des mutuelles, des SEM, des organismes paritaires, de l'ensemble des organismes au service de l'intérêt général, qui interviennent dans tous les domaines : sanitaire et social, culturel, du logement et de la protection sociale, de la distribution, de l'industrie.

Le Crédit Coopératif est un pionnier et un leader en matière de finance solidaire et en particulier de microfinance. Par nature et par choix, il partage avec l'ensemble des entreprises d'économie sociale une vision responsable de l'économie.

Le Crédit Coopératif s'engage pour favoriser le développement des énergies renouvelables et la protection de l'environnement. Fort de nombreux partenariats avec des acteurs du secteur, il accompagne

les porteurs de projets et les particuliers qui souhaitent que les énergies renouvelables fassent partie du quotidien. La banque soutient le financement des projets éoliens. Il est notamment adhérent du Syndicat des énergies renouvelables et siège à la commission financière de sa filière « éolien ».

Le Crédit Coopératif finance les projets d'associations, de collectivités locales et d'entreprises, notamment la mise en place de chaudières à bois ou biocarburants.

À ceux qui cherchent à soutenir le développement des énergies renouvelables, le Crédit Coopératif propose deux produits financiers : le CODEVair et le PREVair.

Le CODEVair est un compte sur livret solidaire, dont 100% des encours sont utilisés par le Crédit Coopératif pour financer, à travers la distribution du PREVair, des projets d'équipements contribuant à la préservation de l'environnement. Il s'adresse aux particuliers et aux organismes sans but lucratif. Garantie de solidarité et de transparence, le CODEVair a reçu le label Finansol.

Le PREVair est un prêt dédié au financement, à des conditions attractives, d'investissements à caractère environnemental. Il s'adresse, à des conditions différenciées, aussi bien aux particuliers qu'aux entreprises et organismes sans but lucratif, pour les investissements de maîtrise de l'énergie, de production d'énergie renouvelable, où qui contribuent plus généralement à la préservation de l'environnement.

Le Crédit Coopératif a développé des produits de partage pour des associations de protection de l'environnement : Fondation Énergie pour le Monde, WWF-France, Echo-mer... Il accompagne également Enercoop, société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) qui regroupe producteurs et consommateurs d'électricité verte. Il s'est, par ailleurs, engagé auprès de l'ADEME en adhérant au Club planète gagnante dans le but de mobiliser et sensibiliser les citoyens au changement climatique. Enfin, il est le partenaire, avec l'association Orée, du Prix Entreprises et Environnement du ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement durables.

Contact et Informations

Groupe Crédit Coopératif

Parc de la Défense - 33, rue des Trois-Fontanot

BP 211 - 92002 Nanterre Cedex

Tél: + 33 (0)1 47 24 85 00

E-mail : energiesrenouvelables@coopanet.coop

Sites : www.credit-cooperatif.coop et www.banque-solidarites.coop

Initiatives citoyennes

Une vraie citoyenneté active est inséparable du développement durable et réciproquement : la lutte contre le réchauffement climatique implique l'engagement de tous.

Chacun, à son niveau, peut et doit agir pour protéger l'environnement et laisser une terre viable aux générations futures. Cet engagement passe par l'action, mais aussi par la possibilité pour tout citoyen d'exprimer son point de vue en toute liberté, de participer à la prise de décision.

De son côté, l'économie sociale et solidaire considère l'engagement citoyen comme l'un des principes d'une économie démocratique. Centrée sur l'épanouissement individuel et collectif, elle intègre forcément les préoccupations environnementales et la citoyenneté active.

Proche des collectivités locales, le secteur de l'économie sociale a un rôle crucial à jouer dans l'interpellation et la participation citoyenne. Son action peut se dérouler à des niveaux très différents tels que l'information, la formation à des valeurs de responsabilité et de solidarité, la transmission de compétences et l'accompagnement d'initiatives.

L'économie sociale, comme nous le verrons dans les exemples suivants, peut réellement être un aiguillon de la participation, de la prise en charge collective des problèmes environnementaux : en interpellant les citoyens, en les épaulant dans la constitution, la gestion et le financement de structures solidaires et coopératives, les acteurs de l'économie sociale peuvent constituer un levier. Un levier permettant aux citoyens de s'inscrire dans des initiatives protectrices de l'environnement, mais aussi dans des actions collectives elles-mêmes créatrices de nouvelles structures d'économie sociale et solidaire, suscitant toujours plus de réponses collectives à des besoins locaux.

Ce chapitre témoigne de la diversité des rôles de l'économie sociale dans ce domaine.

FONDATION POUR LES GÉNÉRATIONS FUTURES

La Fondation pour les Générations futures (FGF - Belgique) est née en 1998 du désir de lutter contre les grands déséquilibres de notre monde : Nord-Sud, Riches-Pauvres, Homme-Nature, Générations actuelles et futures.

Quitter un type de développement et se diriger vers un autre qui reste à imaginer et à concrétiser loin de nos pratiques actuelles ne se fera ni facilement, ni rapidement.

La Fondation veut accompagner cette transition et y contribuer.

Elle veut assister la mise en route vers un développement de la société qui soit soutenable ; elle entend promouvoir des modes de vie qui soient respectueux de l'homme et de la nature.

Elle veut soutenir toute alternative crédible qui offrira une place centrale à la justice sociale, à la solidarité, à l'égalité des chances entre tous les êtres humains, mais aussi au respect des équilibres écologiques et à la maîtrise démocratique par les individus et les groupes – générations actuelles et futures – du choix de leur mode de développement.

Pour ce faire, la Fondation identifie et soutient des projets concrets, en Belgique, valorise tant la réflexion issue des acteurs sociaux que celle du monde universitaire et innove également dans le champ de la participation citoyenne.

La Fondation pour les Générations futures estime indissociables la réflexion et l'action de terrain au niveau local ou international relative à la participation des citoyens et des associations aux nombreuses actions mises en place par le monde institutionnel et politique.

Dans la perspective du développement soutenable, qui insiste sur l'importance de l'intégration des concepts et des acteurs, la Fondation considère comme très important de rapprocher le simple citoyen de ses décideurs. Elle voit son propre rôle comme

celui d'une interface qui facilite la communication, la mise en contact et l'échange. Elle veut surtout aider à la compréhension et à la participation de tous.

Principales actions menées par la Fondation et relatives à la participation citoyenne : Panel de citoyens, Plate-forme participative de la Forêt de Soignes, Alliance pour un Monde responsable, Pluriel et Solidaire, Rencontre d'échanges acteurs-chercheurs, Responsabilité et nouvelle gouvernance, Plan fédéral pour un Développement durable.

Contact et informations

182 rue des Brasseurs
5000 Namur - Belgique
Tél: + 32 (0)81/22.60.62
Fax : + 32 (0)81/22.44.46
Courriel : fgf@fgf.be
Site Web : <http://www.fgf.be>

ALLONS EN VENT

Organisme : Allons en Vent

Localisation : Belgique, Mesnil-Eglise

Partenaires : Région wallonne, Commission européenne, Commune d'Houyet, Banque Triodos

Domaine d'action : Énergies renouvelables. Initiative citoyenne.

Nature de l'initiative : 800 enfants détenteurs de 2.000 parts de 100 euros ont participé au coût de construction et de fonctionnement d'une éolienne. L'objectif est de sensibiliser des enfants et des adultes au développement durable et aux énergies propres.

Description

L'association Vents d'Houyet est à l'origine de l'éolienne dite « des enfants ».

Créée en 2002 pour développer un programme éolien dans la Province de Namur, l'asbl a pour ambition de rentabiliser des gisements locaux. Après l'entrée en production d'une première éolienne de 600 kW, le projet de coopérative éthique Allons en Vent est lancé et l'éolienne mise en service en 2006. La société coopérative Allons en vent regroupe 800 coopérateurs « enfants » (représentés par leurs parents), détenteurs de 2.000 parts de 100 euros. Ils ont participé au coût de la construction et du fonctionnement d'une éolienne. L'enfant coopérateur investit ainsi dans un projet durable et responsable et reçoit un revenu annuel qui augmentera nettement quand l'emprunt pour la construction de l'éolienne sera remboursé. Il aura alors une source de revenus disponible au moment de l'adolescence, de ses études supérieures, etc. Une éolienne de 800 Watts a été construite et mise en service en janvier 2006. Au-delà de cette éolienne, la coopérative a pour objectif de susciter chez l'enfant et en particulier chez l'adolescent, une prise de conscience active de la problématique de l'environnement. Les adultes, témoins de l'opération, sont également visés.

Une troisième éolienne, dite « des adultes », a été inaugurée, en partenariat avec les Communes de Houyet et Beauraing.

La coopérative vend du courant éolien à Essent, distributeur auprès duquel il est possible de souscrire des abonnements. « Allons en vent » a pour projet de devenir vendeur direct d'électricité verte, en s'associant à d'autres petits producteurs wallons et flamands.

Pour l'avenir, l'asbl Vents d'Houyet souhaite mettre sur pied une vaste opération européenne à travers la création de la Fondation « Kids and Wind (KW) ». L'objectif est de développer un réseau d'éoliennes, propriétés d'enfants, qui seraient mises en place par des associations locales dans chaque pays de l'Europe, ainsi qu'en Russie, en Ukraine et en Biélorussie.

Projet citoyen local, pérenne, Allons en Vent fait participer la population locale, dans une perspective de développement local durable.

Contacts et informations

Vents d'Houyet asbl

Rue du Monument 1

B-5560 Mesnil-Eglise

Tél : + 32 82 68 96 76

E-mail : info@vents-houyet.be

Site : www.vents-houyet.be et

[http : //www.vents-houyet.be/allons/index.htm](http://www.vents-houyet.be/allons/index.htm)

APPA (ASOCIACIÓN DE PRODUCTORES DE ENERGÍAS RENOVABLES)

Organisme : APPA (Asociación de Productores de Energías Renovables)

Localisation : Espagne

Domaine d'action : Sensibilisation du public aux énergies renouvelables

Nature de l'initiative : Des producteurs d'énergies renouvelables s'associent pour sensibiliser l'opinion publique.

Description

APPA est une association sans but lucratif qui regroupe les producteurs d'énergies renouvelables en Espagne. Toutes les communautés autonomes et tous les secteurs de l'énergie renouvelable (hydraulique, biomasse, éolienne, photovoltaïque et biocarburants) y sont représentés. L'association a été créée en 1987 pour sensibiliser l'opinion publique aux bienfaits des énergies renouvelables.

Elle est mandatée pour dialoguer avec les entités publiques et privées (gouvernement, syndicats, organisations écologistes, etc.) afin de stimuler l'utilisation et le développement de ces sources d'énergie durables. En outre, l'association coordonne, avec des institutions éducatives, l'enseignement et la recherche dans le domaine des énergies renouvelables.

APPA représente plus de 350 producteurs espagnols d'énergies renouvelables, parmi lesquels figurent l'Association européenne des mini-

centrales hydroélectriques, l'Association européenne d'énergie éolienne, le Forum européen des énergies renouvelables, la Fédération européenne des énergies renouvelables et le Conseil consultatif de l'électricité de la Commission nationale de l'énergie.

Parmi les activités les plus significatives de l'association, on relèvera sa participation importante à l'élaboration du Décret royal 2336/1994 sur la production d'énergie électrique à partir de sources d'énergie renouvelables.

Contact et informations

APPA

C/ Aguarón, 23, Portal B. 1º B

E-28023 Madrid

Tél : + 34 902 106 256

Fax : + 34 913 070 350

E-mail : comunicacion@appa.es

Site : www.appa.es

ASIF (ASOCIACION DE LA INDUSTRIA FOTOVOLTAICA)

Organisme : ASIF (Asociacion de la Industria Fotovoltaica)

Localisation : Espagne

Partenaires : Ministères de l'Économie et de l'Industrie, de l'Éducation, de l'Environnement, Institut pour la diversification et l'économie d'énergie, communautés autonomes, Commission nationale de l'énergie, diverses compagnies électriques et associations écologistes

Domaine d'action : Sensibilisation du public

Nature de l'initiative : L'objectif d'ASIF est de développer l'énergie solaire photovoltaïque au travers de la promotion, de la communication et de la formation.

Description

ASIF est une association non gouvernementale et sans but lucratif réunissant des entreprises, dont l'objectif est de développer l'énergie

solaire photovoltaïque. Les moyens mis en œuvre sont la promotion des activités menées par ses partenaires pour aider les citoyens à devenir producteurs ou utilisateurs d'énergie solaire, la publication d'ouvrages, magazines, articles et rapports. L'association promeut la formation de professionnels dans le domaine de la production et de l'installation d'énergie solaire. Elle joue également le rôle d'interlocuteur auprès des autorités publiques.

ASIF a été créée en 1998 par les sociétés ATERSA (Communauté valencienne), BP Solar (Communauté de Madrid) et ISOFOTON (Communauté andalouse). Elle compte aujourd'hui 356 membres, divisés en trois groupes : les fabricants, les installateurs et des représentants d'autres secteurs en lien avec l'énergie solaire photovoltaïque, comme des centres technologiques, des laboratoires d'essai ou des entreprises de formation.

Le principal objectif d'ASIF est la promotion de l'utilisation de l'énergie solaire électrique, mais cet objectif est soumis à deux lignes de force qui sont elles-mêmes des objectifs de base de l'association : promouvoir la création d'emplois dans le domaine de l'installation de panneaux photovoltaïques et renforcer les intérêts communs du secteur dans la défense de l'environnement.

ASIF possède un code de conduite que doivent suivre ses membres. Parmi les postulats de ce code figurent la protection de la santé et la sécurité des usagers, l'obligation d'être réceptif aux suggestions des clients, le respect de la législation du travail, des normes de sécurité, de prévention des risques du travail en vigueur et des normes environnementales.

Contact et informations

ASIF

Avenida Doctor Arce, 14

E-28002 Madrid

Tél : + 34 900 300 / Fax : + 34 612 987

E-mail : asif@asif.org

Site : www.asif.org

ENERGIA KLUB

Organisme : Energia Klub

Localisation : Hongrie, Budapest

Partenaires : Acteurs environnementaux locaux ou nationaux, réseaux européens

Domaine d'action : Énergies renouvelables. Éducation.

Nature de l'initiative : Conseil aux entreprises et aux municipalités en matière d'énergies durables et d'efficacité énergétique, approche éducative dans les écoles.

Description

Energia Klub fonctionne comme un think tank dans le domaine de l'environnement. Cette organisation sans but lucratif, née en 1990, s'est donné pour mission de réduire les problèmes sociaux et environnementaux liés à la production et à la consommation d'énergie en rendant plus populaires le recours aux énergies alternatives et l'efficacité énergétique. Sa devise est un excellent condensé de son action : « Énergie civilisée, Société civilisée ».

S'appuyant sur une équipe de 17 personnes, Energia Klub propose des solutions alternatives en matière d'énergie aux entreprises et aux municipalités, dispense des conseils et de l'information aux professionnels du secteur de l'énergie et cherche également à influencer les processus décisionnels. Elle fournit, par ailleurs, des services d'éducation à l'environnement dans les écoles, à partir d'outils pédagogiques spécifiques.

L'association s'inscrit régulièrement dans des programmes européens ou internationaux en faveur de l'environnement, comme Agree.net - Action for Green and Renewable Energy (www.agreenet.info). Travaillant avec différents réseaux, Energia Klub élargit, en effet, son champ d'action à l'Europe centrale et orientale car elle veut contribuer à la naissance d'une société durable sur l'ensemble du continent. Ses sources de financement sont à la fois nationales et internationales (fonds publics et privés).

Contact et informations

ENERGIA KLUB

17-19. Szerb Street
Budapest / H-1056
Tél : + 36 1 411 35 20
Fax : + 36 1 411 35 29
E-mail : energiaklub@energiaklub.hu
Site : www.energiaklub.hu

ENERGY4ALL

Organisme : Energy4All

Localisation : Grande-Bretagne

Partenaires : Acteurs de l'économie sociale et de l'industrie des énergies renouvelables, agences de développement local, autorités locales

Domaine d'action : Énergies renouvelables. Initiative citoyenne.

Nature de l'initiative : Stimuler l'investissement des citoyens dans des systèmes d'énergie utilisant des sources d'énergie renouvelables.

Description

Energy4All souhaite favoriser l'investissement éthique des citoyens au travers d'une participation financière dans des systèmes d'énergie utilisant des sources d'énergie renouvelables, et permettre ainsi aux investisseurs de tirer des bénéfices de leur placement éthique. Ces investissements peuvent se faire au sein de nouvelles coopératives ou de structures entrepreneuriales à participation, selon la nature du projet.

Energy4All fournit les services suivants : consultation de la société civile, des autorités locales et des agences énergétiques ; établissement de coopératives locales de production d'énergie après négociations avec des entreprises de développement de l'énergie éolienne ; proposition de modèles innovants de financement ; services de

conseil aux entreprises et organisations communautaires en matière d'énergies renouvelables et de projets utilisant le vent, l'eau ou la biomasse pour produire de l'énergie.

Ce consortium de coopératives s'est formé en 2002 suite au succès de la coopérative BayWind. À l'origine des premières éoliennes dont les habitants sont les propriétaires au Royaume-Uni, cette dernière génère de l'électricité pour plus de 1.300 foyers par an et offre un retour sur investissement d'environ 7% par an à ses 1.350 membres.

Energy4All promeut l'entreprise participative et la coopérative comme modèle entrepreneurial et d'investissement financier.

Contact et informations

Energy4All Limited

Unit 33, Trinity Enterprise Centre

Furness Business Park

Barrow-in-Furness

Cumbria / UK - LA14 2PN

Tél : + 1229 821028

E-mail : info@energy4all.co.uk

Site : www.energy4all.co.uk

FUNDACIÓN TIERRA

Organisme : Fundación Tierra

Localisation : Espagne

Domaine d'action : Initiative citoyenne

Nature de l'initiative : La Fundación Tierra encourage les habitudes écologiques dans la pratique quotidienne des citoyens.

Description

La Fundación Tierra a été créée en 1994 dans le but d'encourager des initiatives qui favorisent une plus grande responsabilité de la société en

faveur de l'environnement, en particulier dans les pratiques quotidiennes. Il s'agit d'une entité privée sans but lucratif.

Parmi les projets de la Fondation, nous trouvons celui des Vagues solaires (Olas Solares), qui vise à promouvoir l'énergie renouvelable auprès des citoyens des quartiers populaires. Son objectif est de construire des centrales solaires photovoltaïques en zones urbaines sans avoir recours à des financements extérieurs. Les centrales sont financées par les citoyens eux-mêmes grâce à des « comptes en participation », c'est-à-dire des participations modestes de citoyens.

La première centrale a été construite à Barcelone sur le toit d'un marché public, le Mercado del Carmel. Cette installation produira 51.000 kWh annuels et représentera une épargne de 25 tonnes de CO₂ par an.

Un autre service de la Fundación Tierra en faveur des économies d'énergie est son service de thermographie appliquée aux bâtiments, qui se charge d'en évaluer le comportement énergétique.

Contact et informations

Fundación Tierra
Carrer Avinyó, 44
E-08002 Barcelona
Tél : + 34 936 011 636
Fax : + 34 936 011 632
E-mail : ecoterra@ecoterra.org
Site : www.ecoterra.org

FONDATION MAIF

Organisme : La Fondation Maif

Localisation : France

Nature de l'initiative : Recherche sur l'évolution climatique

Description

Selon le rapport 2001 des experts du GIEC, un réchauffement de 1,5 à 6°C est attendu pour 2100, réchauffement variable suivant les scénarios climatiques et le contrôle des actions anthropiques aggravantes.

Cette évolution, plus ou moins inéluctable en fonction de la capacité des humains à modifier leurs comportements, n'est pas sans conséquence sur notre société tant en matière de risques, humains et matériels, que sur le plan économique.

Dans cette perspective, la Fondation Maif s'est résolument engagé dans la compréhension des mécanismes climatiques et l'anticipation des conséquences prévisibles en soutenant de nombreux projets de recherche.

Le spectre des études en cours est très vaste, mais peut être présenté selon trois niveaux d'approche : global, régional (européen) et local.

Les méthodes et outils utilisés sont également très variés :

- Modélisation des phénomènes météorologiques
- Simulation mathématique des évolutions climatiques (mondiale, régionale et locale)
- Déchiffrage des images satellites
- Télédétection de la teneur en eau des terrains
- Suivi du niveau de permafrost des terrains montagneux
- Surveillance radar de failles dangereuses
- Étude de la gestion des risques par les acteurs institutionnels
- Analyse de la gestion des crises et du comportement des personnes
- Etc.

Par son engagement citoyen, la Fondation Maif, contribuera par l'enrichissement des connaissances sur l'évolution climatique à favoriser le développement durable de notre société en lui donnant les moyens d'être plus proactive que passive.

Contact et informations

Fondation Maif

Le Pavois - 50, Avenue Salvador Allende
79000 NIORT

Tél : +33 5 49 73 87 04

Fax : +33 5 49 73 87 03

Web : <http://www.fondation.maif.fr>

Email : contact@fondation.maif.fr

Transports et mobilité

Les transports et la mobilité ne sont pas des secteurs profondément investigués par les acteurs de l'économie sociale, probablement parce qu'ils exigent des investissements lourds. Il reste là beaucoup de travail à réaliser et de créativité à mettre en œuvre. L'autopartage reste le domaine le plus travaillé. Nous vous livrons, à ce propos, les réflexions de Jean-Baptiste Schmider, responsable du réseau coopératif France Auto-Partage.

L'exemple de l'autopartage

Les principales valeurs de l'économie sociale et solidaire se retrouvent dans l'autopartage.

La première finalité de l'autopartage est environnementale et vise la préservation des ressources (espace, qualité de l'air, bruit...) : il s'agit de réduire les nuisances liées à l'automobile, notamment en zone urbaine, en réduisant le nombre de véhicules et en les partageant entre les utilisateurs ; il s'agit également de modifier les comportements en promouvant une utilisation raisonnée de la voiture.

Pour ce faire, l'autopartage propose aux personnes qui n'ont pas besoin d'une voiture de remplacer la propriété par l'usage, un produit par un service mutualisé (remplacer une accumulation des biens par une meilleure utilisation de ceux-ci).

Enfin, l'autopartage permet de donner accès à la mobilité à des personnes qui n'ont pas forcément les moyens de disposer d'un véhicule particulier, et favorise ainsi leur insertion sociale.

L'autopartage naît souvent au travers d'initiatives citoyennes (individus ou collectifs cherchant une réponse à un besoin non satisfait par l'offre proposée et voulant améliorer la qualité de la vie en ville).

Par conséquent, la plupart des services d'autopartage se sont structurés logiquement sous forme d'organisations de l'économie sociale

et solidaire (associations, coopératives de consommateurs ou d'intérêt collectif...) à fonctionnement démocratique, associant l'ensemble des partenaires au projet.

La place de l'économie sociale et solidaire dans l'autopartage

L'autopartage est encore un service en émergence et relativement méconnu, même s'il existe depuis 20 ans dans les pays précurseurs (Suisse, Allemagne).

De ce fait, la mise en place de ce type de service dans une ville nécessite un investissement important en temps pour faire connaître le service et modifier les comportements.

On perçoit bien le rôle de l'économie sociale en phase de lancement de l'autopartage : défricher le terrain, faire émerger le marché, fédérer les énergies autour d'un projet au travers d'initiatives citoyennes avec une bonne part de bénévolat et de militantisme.

La question qui se pose ensuite est celle de la place de l'économie sociale sur un marché arrivé à maturité, à côté éventuellement d'autres opérateurs issus du secteur marchand classique.

L'économie sociale et la dynamique coopérative ont toute leur place dans la gestion de l'autopartage, même lorsque le marché est à maturité et ce pour plusieurs raisons explicitées ci-dessous.

Les liens entre l'utilisateur-adhérent et le service

L'autopartage a été créé par des personnes qui ne trouvaient pas de réponse à leur besoin dans les offres de mobilité existantes sur le marché : par exemple, j'ai besoin d'une voiture 2 heures par semaine pour faire les courses ou conduire mon enfant au foot. Suis-je obligé d'acheter une voiture pour autant ?

C'est à partir de ce besoin de l'utilisateur qu'ont été élaborées les

caractéristiques principales de l'autopartage :

- proximité (un véhicule à moins de 5 mn de chez moi)
- accessibilité (un système de réservation et d'accès 24h/24h)
- satisfaction de mon besoin (une tarification heure-kilomètre sans forfait)

Ce sont les structures de l'économie sociale qui garantissent au mieux ce lien fort nécessaire entre l'utilisateur et le service au travers du sociétariat (forme de « multipropriété » par les usagers-adhérents), qui permet l'implication de l'utilisateur dans le système de gouvernance de l'entreprise.

Un système associant plusieurs partenaires

L'autopartage n'est pas un mode de déplacement en soi. Il est complémentaire des modes doux, transports publics, bicyclette, marche à pied...

À ce titre, il s'inscrit dans une offre globale de mobilité alternative à la voiture particulière, comme un maillon de la chaîne des déplacements, et il ne sera pertinent que si, parallèlement, les autres modes de déplacement alternatifs se développent également. Il doit donc travailler en coopération étroite avec les partenaires de la mobilité, les collectivités locales...

Dans ce cadre, les structures qui permettent la coopération entre différents partenaires publics et privés (collectivités, usagers, salariés, entreprises, bénévoles, ...) au service d'un objectif commun telles que les SCIC sont tout à fait adaptées.

Un système solidaire et de coopération gagnant-gagnant

La recherche du profit inhérente aux structures de l'économie classique limite fortement l'implantation de l'autopartage aux

endroits où existe un potentiel réellement intéressant pour atteindre un équilibre financier (agglomérations de plus de 100.000 habitants principalement).

À ce titre, l'exemple de Mobility, coopérative d'autopartage suisse, est révélateur de l'intérêt du modèle coopératif : il existe des stations d'autopartage dans toutes les villes suisses de plus de 5.000 habitants, ce qui permet un maillage en réseau de tout le pays articulé avec les systèmes de transport public, et notamment le train, grâce à la solidarité entre usagers des petites et grandes villes.

La mise en place et la gestion de l'autopartage par des organisations de l'économie sociale et solidaire est donc tout à fait pertinente pour développer ce type de service de manière coopérative.

AUTOPARTAGE

Organisme : Autopartage

Localisation : France

Partenaires financiers : la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie, le Fonds social européen, via l'association Marseille Service Développement, la Fondation MACIF, la Caisse d'Épargne, la Ville de Marseille, le Conseil Général des Bouches du Rhône, Esia...

Partenaires locaux : la RTM (Société de transports en commun marseillaise), les taxis, la SNCF, des loueurs de voitures

Domaine d'action : Transports

Nature de l'initiative : Location de voitures à ses membres pour de courtes durées.

Description

Autopartage est une société coopérative de consommation qui offre à ses membres un service de location de voitures pour de courtes périodes (1h

à 1 journée). L'objectif est de lutter contre la pollution et les nuisances sonores liées à l'utilisation de la voiture en ville et de préserver ainsi l'environnement urbain. Cette démarche est fondée sur une rationalisation des déplacements urbains pour privilégier l'utilisation des transports en commun et une utilisation plus occasionnelle des voitures.

Autopartage est une coopérative, ce qui signifie que les sociétaires sont les bénéficiaires du service. Elle applique le principe démocratique interne « un homme, une voix ». Les membres peuvent donc peser sur les décisions qui concernent le fonctionnement et la stratégie de l'entreprise.

Autopartage Provence s'est associée à d'autres entreprises similaires sur le territoire national (Strasbourg, Lyon et Marseille) afin de mutualiser un certain nombre de services.

Contact et informations

Autopartage

Rue de Rome, 134

F-13006 Marseille

Yvon Roche

Tél : + 32 4 91 00 32 94

E-mail : contact@autopartage-provence.com

Site : www.autopartage-provence.com

LILAS

Organisme : Société coopérative Lilas (Lille Auto Partage)

Localisation : France (Lille)

Partenaires : Membres fondateurs, entreprises partenaires, usagers, structures d'économie sociale et solidaire, collectivités et partenaires publics (Ville de Lille, ADEME et Conseil régional)

Domaine d'action : Transports

Nature de l'initiative : Location aux membres de voitures pour de courtes durées.

Description

Lilas est une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) qui propose un service de voitures partagées. Elle est née en 2006 d'un partenariat entre la ville de Lille, les entreprises Keolis et Caisse Commune, et des structures d'économie sociale et solidaire, en réponse à la demande des élus lillois de réduire le nombre de voitures en centre-ville.

Les 200 adhérents de Lilas ont accès en libre-service à un parc de 20 véhicules stationnés sur différents parkings, mis à disposition par la ville de Lille. L'utilisation se fait à l'heure.

L'engagement de Lilas vise à préserver l'environnement, à contribuer à changer les comportements par rapport à l'automobile, à réduire la motorisation des ménages tout en rendant possible un accès à la voiture pour tous, à offrir une alternative complémentaire aux transports en commun et aux moyens de déplacement doux, et à participer au développement économique et social de la communauté urbaine.

La coopérative connaît actuellement un développement important et évolue vers des services aux professionnels (entreprises et administrations).

Contact et informations

Lilas

Serge Toureau, responsable technique

Tél : + 33 3 20 740 740

Site : www.lilas-autopartage.com

L'appel du Mont-Blanc

Les Rencontres du Mont-Blanc, Forum international des dirigeants de l'économie sociale, ont tenu leur 3^e sommet à Chamonix Mont-Blanc les 9 et 10 novembre 2007 avec pour thème : *Consommer, produire et distribuer durablement les énergies : les réponses de l'économie sociale.*

Quelque 140 dirigeants de coopératives, mutuelles, associations, fondations de 27 pays représentant tous les continents ont participé à ce sommet, en présence de directeurs de la CNUCED, du PNUD, de l'UNITAR, de trois organisations de l'ONU et du Président de l'Alliance Coopérative Internationale, avec l'active participation d'experts scientifiques de renommée mondiale, dont un représentant du GIEC (Prix Nobel 2007).

À l'issue de ce 3^e sommet, les dirigeants de l'économie sociale des cinq continents ont signé un engagement en faveur des énergies durables.

Voici cet appel :

À celles et à ceux qui sont touchés par les périls de plus en plus réels qui pèsent sur la planète et sur l'ensemble de ses habitants ; à celles et ceux qui sont inquiets devant les inégalités qui s'accumulent à tous les niveaux, qui ont perdu confiance devant l'abdication d'un trop grand nombre d'États et qui seraient portés à croire qu'il n'est plus possible d'agir autrement, nous, acteurs et opérateurs de l'économie sociale, à partir de la capacité d'intervention qui est nôtre, persistons à affirmer notre conviction que c'est quand nous nous organisons collectivement que se découvrent les voies de l'avenir et les ressources pour s'y engager avec succès.

Au Nord comme au Sud se vivent des réalités qui, pour extrêmement diverses qu'elles soient, n'en exigent pas moins une réappropriation, par les hommes et les femmes, des instruments de leur libération sociale, économique, politique et culturelle. Dans toutes les sphères d'activité où elle est à l'œuvre, l'économie sociale y contribue.

Jamais comme maintenant, cependant, alors que nous sommes confrontés à l'imminence de catastrophes majeures, n'avons-nous eu l'occasion de procéder à un changement de cap radical dans notre approche de l'activité économique, de la production, de la consommation. Un processus nouveau est enclenché dans le nécessaire rééquilibrage entre le Nord et le Sud. Si nous savons agir collectivement, ces années charnières que nous traversons pourront se révéler l'étape où l'humanité aura, avec courage et lucidité, pris les moyens d'assurer sa survie.

Par la réflexion qu'ils s'imposent et par les actions qu'ils entreprennent, les acteurs de l'économie sociale ont conscience de travailler à imprimer à l'actuel ordre des choses un changement radical de trajectoire. En plaçant l'être humain au centre de nos préoccupations et en faisant de lui à la fois le sujet et l'objet de nos politiques comme de nos projets, nous misons sur la plus extraordinaire force de changement qui soit. Ce qu'exprimait l'anthropologue Margaret Mead : « *Ne doutez jamais qu'un petit groupe de citoyens engagés et bien intentionnés puisse changer le monde. De fait, c'est la seule force qui y soit parvenue.* »

L'économie sociale participe de cette force qui tire son pouvoir de la relation, du lien, des réseaux, de la proximité, de la fraternité et de la solidarité. Elle s'appuie sur les réalisations acquises pour multiplier les possibilités que prenne forme entre les êtres humains, entre les peuples, entre les pays, une dignité reconquise pour celles et ceux qui en sont toujours privés.

Porteurs d'une idée

Nous sommes porteurs d'une idée qui englobe l'ensemble des activités et des aspirations humaines.

- Une idée du bien commun.
- Une idée de la démocratie.
- Une idée du vivre ensemble.
- Une idée du développement.
- Une idée de l'État.

L'économie sociale, avec les perspectives immenses qu'elle ouvre du côté de la démocratisation, de la coopération, du développement durable et solidaire, est notre instrument privilégié pour donner forme à cette idée, l'incarner dans nos quotidiens et la répandre dans tous les milieux. Une nouvelle mondialisation est à l'œuvre, dont les racines plongent dans le terreau historique qui est le fruit des efforts de l'humanité pour vivre ensemble, pour vivre mieux. Il devient possible désormais de se convaincre que demain peut être meilleur.

À l'évidence, l'époque nous impose des enjeux d'une importance telle que jamais, dans son histoire, l'humanité n'en a affronté d'aussi contraignants. Nous avons à les prendre en compte, ces enjeux, à les identifier, à en démonter les ressorts.

Avec nos forces, avec nos moyens, nous avons la responsabilité de ne pas ménager les efforts pour relever les défis que ces enjeux nous imposent.

LES ENJEUX

▪ **La planète à cœur**

Il y a urgence à se sortir du mal développement. Les désastres écologiques, conséquences d'une activité de production sauvage

et effrénée, viennent tous les jours rappeler la nécessité vitale de développer autrement, non seulement pour vivre aujourd'hui, mais pour survivre demain. L'enjeu est d'ordre planétaire. Les études se multiplient d'ailleurs pour que l'humanité prenne finalement conscience de la précarité dans laquelle se trouvent les conditions de son avenir.

La prise de conscience qu'une urgence planétaire nous pousse à une action déterminante doit nous habiter. À nous d'établir la pertinence de l'économie sociale dans la mise en place d'une autre stratégie mondiale de développement.

▪ **La démocratie à vif**

La démocratie est un enjeu majeur pour les populations victimes du mal développement planétaire. Pour les pays en développement, l'économie sociale représente un moyen extrêmement puissant de se sortir du cercle vicieux de l'exploitation des populations et des richesses au profit d'une minorité.

Il faut, au niveau international, corriger le déficit démocratique en repensant la gouvernance actuelle, où des organisations totalement hermétiques contrôlent des pouvoirs de régulation exorbitants, avec des répercussions catastrophiques sur des centaines de millions d'individus.

▪ **Des inégalités à combattre**

Nous ne pouvons faire abstraction de cette réalité qui s'impose, à savoir que la notion de développement doit impérativement englober la réduction des inégalités. « *Un monde qui permet la pauvreté endémique sera toujours sujet aux catastrophes écologiques et autres* », rappelait le rapport Brüntland en 1987.

Nous constatons tous les jours qu'il n'est pas vrai, comme le soutient le capitalisme, que l'augmentation de l'offre abolit les inégalités à l'intérieur des territoires. Dans trop de pays, à côté d'une oligar-

chie nageant dans l'abondance, l'immense majorité survit péniblement dans le plus complet dénuement.

L'économie sociale, qui s'appuie sur les principes de liberté d'adhésion, de gestion démocratique, de juste répartition des richesses, de solidarité et d'indépendance vis-à-vis des États, possède des outils qui se révèlent utiles et efficaces pour lutter contre ces manifestations d'inégalités : inégalités sociales, inégalités économiques, inégalités géographiques, inégalités internes (quartiers, territoires, régions).

▪ Des États à soutenir et à repenser

L'absence d'un État suffisamment fort conduit inexorablement à une exacerbation des problèmes sociaux et à une amplification des enjeux gouvernementaux. Lacordaire avait raison, qui disait : « *Entre le fort et le faible, c'est la loi qui libère et la liberté qui opprime.* »

Les États doivent reconquérir leur capacité d'agir, mais dans une nouvelle position. Celle de partenaire qui facilite la participation des citoyens et des acteurs sociaux au processus de formulation et de réalisation des stratégies de développement. L'État est non seulement un redistributeur de richesses, mais il doit être en plus un acteur de premier plan pour réaliser les conditions d'un autre développement, plus durable. Dans cette perspective, l'économie sociale peut être un partenaire majeur des États qui s'engagent dans cette direction.

POUR UN AUTRE DÉVELOPPEMENT

Face aux échecs d'une rationalité scientifique qui voulait contrôler la nature, confrontés aux risques d'une rationalité économique qui impose la dictature du rendement à court terme et devant les dangers d'une mainmise croissante du principe marchand comme régulateur social, de nouveaux mouvements sociaux participent aujourd'hui

d'hui à l'émergence d'un nouveau modèle de développement fondé sur l'humanisme et l'éthique de la responsabilité.

▪ **Une participation accrue**

Il faut reconnaître la nécessité d'une participation accrue de tous les acteurs aux divers niveaux de gouvernance : nationale ou locale, sectorielle ou corporative. La participation du producteur ou de l'utilisateur aux processus décisionnels de l'entreprise collective, l'engagement des fiduciaires de caisses de retraite ou des épargnants éthiques aux choix stratégiques des grandes entreprises publiques, la concertation de l'ensemble des acteurs sociaux aux stratégies de développement local ou sectoriel, voilà autant de formes de régulation qu'il nous faut encourager de toutes nos forces.

▪ **Une économie plurielle**

Nous sommes passés de l'hégémonie d'une économie mixte à l'émergence d'une économie où se conjugue une pluralité de principes d'action. Cette économie plurielle n'est pas la juxtaposition de secteurs aux frontières hermétiques ; c'est plutôt la superposition d'une pluralité de principes d'action, qu'on retrouve enchâssée dans des configurations chaque fois spécifiques. La capacité des entreprises à maîtriser ces différents principes au sein même de leurs activités, par exemple dans leurs rapports avec les employés, les partenaires d'affaires, les autorités publiques ou les communautés environnantes, devient alors un important facteur de réussite dans le modèle de développement en émergence.

Dans cette perspective, l'activité économique n'est donc plus une finalité, mais plutôt un moyen pour financer des activités conduisant au bien commun et le respect de l'environnement représente une condition qu'on ne peut plus ignorer si nous voulons assurer un développement durable. Car les choses ont changé : il ne suffit plus, aujourd'hui, de conquérir et de dompter la nature pour la soumettre aux besoins et aux volontés de l'homme. Nous savons dés-

ormais que l'homme lui-même est partie intrinsèque de la nature. Cette prise de conscience est l'occasion d'un renouvellement de la pratique et de la pensée auquel nous, de l'économie sociale, entendons contribuer de toutes nos forces.

Avec les convictions qu'elle porte et les moyens qu'elle privilégie, l'économie sociale peut obtenir des résultats là où l'entreprise capitaliste, avec l'obsession de rentabilité de court terme et la soumission aux diktats des actionnaires qui la caractérisent, a fait la démonstration de son impéritie.

▪ Des lieux de délibération

L'ensemble des défis qui se posent à l'humanité nous conduit à l'urgence de mettre en place un New Deal planétaire.

Il nous apparaît absolument nécessaire, en effet, que les États nationaux et les acteurs de la société civile mondiale en émergence — entreprises privées, économie sociale, syndicats, organisations non gouvernementales (ONG) — aient des lieux de délibération pour instaurer un dialogue social dans les grandes instances internationales de régulation économique. Ces échanges permettraient de définir les principes d'un nouveau système de régulation mondial et de poser les jalons capables d'assurer la protection des biens communs sociaux comme l'air et comme l'eau.

L'économie sociale a l'avantage de se déployer à partir d'associations de personnes, en faisant vivre et se développer de multiples réseaux. Elle fait depuis longtemps sa marque dans les économies nationales et, au niveau international, de nombreux réseautages ont pris forme, ce qui a conduit à la multiplication des possibilités d'échanges. Nous pouvons tabler sur cette expérience acquise.

UN AGENDA POUR RENFORCER NOTRE IMPACT DES ENGAGEMENTS POUR CAMPER NOTRE ACTION

Porteurs d'une idée qui englobe l'ensemble des activités et des aspirations humaines : une idée du bien commun, de la démocratie,

du vivre ensemble, du développement et de l'État, NOUS PRE-
NONS AUJOURD'HUI DES ENGAGEMENTS.

▪ **Solidarité, démocratie, coopération**

Tandis que l'activité économique aliène le domaine social alors qu'il y a urgence à corriger le déficit démocratique que cette activité provoque, qu'il y a urgence à repenser la gouvernance, qu'il y a urgence à développer une éthique de la responsabilité, qu'il y a urgence à accroître le dialogue social au sein des entreprises et entre les divers acteurs sociaux à tous les niveaux, les entreprises d'économie sociale peuvent apporter des réponses.

Tandis qu'un nombre grandissant de travailleurs et de citoyens veulent maîtriser davantage leur travail, qu'ils tiennent à agir sur le contrôle de leurs épargnes et leur utilisation et qu'ils cherchent les voies d'une consommation plus responsable, les entreprises d'économie sociale doivent tout mettre en œuvre pour apporter des réponses.

NOUS NOUS ENGAGEONS à développer la solidarité humaine et à réduire les inégalités. À ouvrir des perspectives du côté de la démocratisation, de la coopération, d'une consommation plus responsable, de la responsabilité sociale des entreprises et du développement des services financiers socialement responsables.

▪ **Échanges renouvelés et développement durable**

Les entreprises d'économie sociale et leurs divers regroupements peuvent conjuguer mondialisation avec ancrage local et national. Elles ont la capacité de se doter d'institutions ou de mécanismes de coopération qui permettent de développer des liens commerciaux et transactionnels favorisant les échanges économiques extraterritoriaux entre les entreprises d'économie sociale ou leurs réseaux.

Les entreprises d'économie sociale peuvent conjuguer l'économie, le social et l'enjeu environnemental ; elles peuvent prend-

re des engagements et produire cette triple reddition de comptes pour l'ensemble des parties prenantes que sont les membres, les salariés, les gestionnaires, les dirigeants, les usagers, les fournisseurs, les autres entreprises d'économie sociale, les communautés locales, régionales, nationales et sectorielles.

NOUS NOUS ENGAGEONS, là où nous intervenons, à donner aux échanges commerciaux internationaux des valeurs sociales. En instaurant des relations durables entre partenaires économiques, NOS ENTREPRISES S'ENGAGENT aussi à favoriser la préservation de l'environnement et à soutenir des rapports de proximité dans un contexte de mondialisation renouvelée.

NOUS NOUS ENGAGEONS à développer la capacité de pouvoir mesurer et diffuser leurs retombées économiques et environnementales de même que leur utilité sociale. Nous sommes conscients que c'est en intégrant la perspective de développement durable au plan d'affaires des entreprises que nous agirons de façon responsable.

• Développement de nouvelles activités

La tendance lourde observée aujourd'hui consiste à repenser les modèles productifs de manière à minimiser les impacts négatifs de l'activité – par exemple les gaz à effet de serre et le mal-être lié à une consommation à outrance – et à en maximiser les impacts positifs, comme la mise en marché de produits écologiques et à plus-value humaine et sociale.

On peut imaginer qu'au cours des prochaines années, une part croissante du PIB sera tirée des activités de recyclage et de valorisation des matières résiduelles. Les matières résiduelles des uns deviennent de plus en plus les matières premières des autres.

La croissance devrait ensuite reposer pour une bonne part sur la valeur ajoutée résultant de l'intégration des impacts sociaux et environnementaux dont les entreprises ne tiennent généralement pas compte dans la conception des biens et des services.

Plusieurs champs d'activité se présentent à nous et peuvent devenir le terreau d'une économie davantage relationnelle. Ce sont des défis à relever pour les acteurs et les entrepreneurs de l'économie sociale.

NOUS NOUS ENGAGEONS à investir, parmi d'autres qui se présenteront, les secteurs d'activité suivants :

les transports collectifs, quand la crise de l'énergie et le réchauffement de la planète exigent des changements draconiens dans nos comportements ;

l'alimentation, alors que la production industrielle à outrance met à mal les sols, que le transport des produits d'un bout à l'autre du monde exerce une pression bientôt insoutenable en termes d'énergie consommée et que des efforts massifs sont nécessaires pour assurer l'autosuffisance alimentaire ;

le tourisme durable, au moment où apparaissent dans plusieurs lieux les effets dévastateurs d'activités de masse ;

les activités culturelles, quand la spécificité des diverses cultures est mise à mal par le gigantesque rouleau compresseur de l'uniformisation ;

la formation, dont on sait qu'elle est la clé d'une véritable libération économique, sociale et culturelle ;

les services aux personnes, qui devront connaître un développement majeur dû en particulier au vieillissement des populations ;

le logement social qui, dans les sociétés industrialisées, est la plupart du temps laissé pour compte et devient pour les familles la principale source d'endettement ;

les services financiers socialement responsables, pour les personnes et les entreprises qui choisissent d'intégrer les enjeux du développement durable ;

l'efficacité énergétique, pour une consommation plus responsable de l'énergie ;

l'énergie renouvelable, dont le développement atteint le niveau de l'urgence au moment où les sources fossiles, principales causes de la pollution, sont à la veille de n'être plus disponibles.

DE L'ESPOIR

Par cet appel lancé aujourd'hui, nous, acteurs et opérateurs de l'économie sociale, conscients à la fois des dangers qui se présentent et de l'ampleur des défis posés à l'humanité, soutenons de toutes nos forces qu'en agissant collectivement et courageusement, une nouvelle manière de faire l'économie pourra contribuer puissamment à la construction d'un monde meilleur, un monde plus juste, un monde dans lequel l'être humain et la nature auront trouvé la clé d'une cohabitation marquée par l'harmonie et le respect. »

Plus d'informations sur cet appel et les engagements du secteur de l'économie sociale sur le site : www.rencontres-montblanc.coop

L'Économie sociale a de l'Énergie

Eddy Bauraing*

En 2006, Solidarité des Alternatives wallonnes et bruxelloises et le Cluster Éco-construction (un réseau d'organismes spécialisés dans le domaine de la construction respectueuse de l'environnement) répondaient à l'appel à projets « Développement durable » lancé par le Secrétariat d'État à l'Économie sociale et au Développement durable en proposant un projet intitulé « L'Économie sociale a de l'Énergie ». Celui-ci a été sélectionné et a débuté en 2007.

« L'Économie sociale a de l'Énergie », pourquoi ?

Le projet tire son origine du constat suivant : les grandes entreprises privées accordent une attention particulière à la communication des efforts qu'elles réalisent dans le domaine de l'économie d'énergie. Diverses subventions et aides leur sont également attribuées pour des actions liées aux économies d'énergie.

Ce n'est pas nécessairement le cas dans le secteur de l'économie sociale. Pourtant, diverses organisations privées sont intéressées par les réalisations concrètes mises en place par les acteurs de l'économie sociale. Elles sont à la recherche de « bonnes pratiques » et d'exemples techniques.

Le projet vise aussi à mettre en évidence le fait que l'économie sociale est en mesure de fournir de beaux exemples d'économie d'énergie : des réalisations exemplaires, didactiques, impliquant le personnel et reproductibles.

* Coordinateur du Cluster Éco-construction.

Appel à candidatures et audits énergétiques

Un appel à candidatures a été transmis à diverses organisations faisant partie du secteur de l'économie sociale via plusieurs canaux (fédérations, newsletter du secteur...). Dix entreprises et associations du secteur ont participé à cette première étape du projet et ont bénéficié d'un audit énergétique gratuit. Celui-ci était ciblé en fonction des priorités énergétiques : audit du bâtiment pour la plupart, audit des installations (four...) pour d'autres. Les audits ont été réalisés par des experts du bureau EcorCe (agrée par le ministère de la Région wallonne) et les équipes universitaires de la Faculté polytechnique de Mons.

Préalablement à l'audit, chaque entreprise devait désigner en son sein un « guide énergie ». Ce guide, sensibilisé et coaché par un auditeur externe, était chargé d'accompagner les auditeurs dans leur mission. Cette démarche doit permettre au guide énergie de prendre le relais suite à l'audit, en assurant le suivi de la comptabilité énergétique de l'organisme et en développant des actions de sensibilisation en interne ou vers des visiteurs extérieurs.

Suite à l'audit, un rapport détaillé a été transmis à chaque participant. Les recommandations ont porté principalement sur deux aspects : le renforcement de l'isolation des bâtiments (toitures, changement des châssis...) et le remplacement ou l'amélioration de divers équipements (chaudières, fours, installations micro-hydrauliques, panneaux solaires...).

Remise des prix

Huit dossiers de candidature présentant des projets d'investissements résultant des constats d'audit ont ensuite été proposés à un jury composé d'experts des domaines de l'énergie et de l'économie sociale. La qualité des dossiers (propositions techniques et didactiques) a particulièrement retenu l'attention du jury pour qui la tâche de sélection des lauréats fut délicate.

Quatre projets ont finalement été retenus et bénéficieront d'une bourse pour la mise en place de leur action. Le tableau synthétique ci-dessous présente brièvement les projets lauréats.

Organismes	Projets
Ateliers de Pontauray	Projet concernant l'isolation du bâtiment et la réorganisation du circuit de chauffage. Le projet intègre également une série d'actions pratiques « simples et efficaces » et une approche didactique intéressante vis-à-vis de la clientèle et du personnel.
Au Four et Au Moulin	Amélioration du four à pain. Projet intégrant une démarche de recherche et développement (avec Polytec Mons) et de mise au point de solutions nouvelles.
Moulin de la Hunelle	Projet visant, notamment, l'installation d'une turbine sur un petit ruisseau adjacent aux bâtiments. La composante didactique exemplaire du projet a particulièrement retenu l'attention du jury (mise en valeur du projet pour les visiteurs et les clients du site et du resto...).
Quelque chose à faire	Isolation écologique des bâtiments intégrant une approche didactique et pédagogique intéressante (organisation de chantiers, implication du personnel dans le projet, mise en place de supports démonstratifs permanents sous la forme de murs didactiques...).

Ces projets allient : réalisme (concordance avec les résultats de l'audit, rentabilité du projet,...), approche didactique (diffusion du projet) et pédagogique (implication du personnel) et composante « Économie d'Énergie » intéressante (gains énergétiques conséquents pour le porteur de projet ...).

Pour de plus amples informations sur les projets et être informés de l'évolution des investissements et actions prévues dans le cadre de ceux-ci, nous vous invitons à parcourir régulièrement les sites Internet des deux initiateurs du projet : www.saw-b.be et www.ecoconstruction.be.

Stimuler l'éco-construction et l'insertion socioprofessionnelle dans les marchés publics

Raphaël Dugailliez*

Le 31 mars 2004, le Parlement européen a adopté la Directive 2004/18/CE relative à la coordination des procédures de passation de marchés publics de travaux, fournitures et de services et la Directive 2004/17/CE portant sur la coordination des procédures pour l'inscription de marchés dans les secteurs de la fourniture d'eau et d'énergie, des transports et des services postaux. Dorénavant, les Directives permettent de tenir compte de manière explicite d'exigences et de considérations environnementales, aussi bien pour les spécifications techniques, les critères de sélection que pour les critères d'attribution du marché.

En ce qui concerne les difficultés d'ordre juridique, la Commission européenne a publié plusieurs documents importants (Acheter vert, manuel des marchés publics écologiques ; la Communication interprétative sur le droit communautaire applicable aux marchés publics et les possibilités d'intégrer des considérations environnementales dans lesdits marchés). Ces documents, dont les points principaux sont résumés dans cet article, donne des indications très concrètes

* Consultant formateur pour la SAW-B en matière de dynamique des « marchés publics durables », mise en place de stratégie de développement durable et d'éco-gestion, rédaction, analyse, relecture de cahiers des charges de marchés publics « durables ».

sur la manière de prendre en compte l'environnement à travers les différentes étapes d'une procédure d'attribution d'un marché tout en respectant le cadre juridique des marchés publics.

La protection de l'environnement peut être prise en compte à chaque stade d'une procédure de passation de marché public :

1. Définition de l'objet du marché
2. Choix des spécifications techniques
3. Sélection des candidats
4. Attribution du marché
5. Conditions additionnelles
6. Exécution du contrat

La première occasion pour les autorités publiques et les organismes d'intérêt public (OIP) de prendre en compte l'environnement est lors de la définition de l'objet du marché (que vais-je construire ou acheter ?). L'autorité publique ou l'OIP a la liberté de choisir un produit ou un service « vert » dans la mesure où ce choix n'est pas discriminatoire et ne porte pas atteinte à la libre circulation des biens et services.

Une fois l'objet du marché défini, le second stade consiste à spécifier les caractéristiques techniques de l'objet de façon à ce qu'il réponde à l'usage auquel il est destiné. Le choix de ces caractéristiques doit bien sûr respecter la législation en vigueur et ne pas réduire l'accès au marché ou mener à une discrimination. Néanmoins, dans le respect de ces conditions fondamentales, l'autorité publique peut :

- exiger des performances environnementales au-delà de celles prévues par la loi ;
- prescrire des matériaux de base à utiliser (matières recyclées, bois, ...) ;
- exiger l'utilisation d'un processus de production particulier sans que cela doive être visible dans le produit final (produits issus de l'agriculture biologique, bois issu d'une culture respectant l'environnement, électricité « verte », etc.) ;
- utiliser les performances définies dans les labels écologiques ;

- définir des exigences minimales et proposer une ou plusieurs variantes alternatives « plus ambitieuses » en matière de protection de l'environnement.

Des considérations environnementales peuvent servir à déterminer l'offre économiquement la plus avantageuse si elles offrent un avantage économique au produit ou service faisant objet de ce marché.

L'autorité publique ou l'OIP peut, par exemple, prendre en compte les coûts engendrés par un produit durant son cycle de vie dans la mesure où elle devra les supporter (coûts de récupération, coûts liés à l'utilisation ...). En revanche, les coûts qui ne sont pas pris en charge par l'autorité publique ou l'OIP en tant qu'acheteur, ne peuvent pas être pris en compte. C'est le cas des coûts externes (pollution, nuisance sonore ...) qui sont généralement supportés par la « société » dans son ensemble. Pour prendre en compte ces derniers, il est recommandé d'introduire les aspects environnementaux liés à ces coûts dès les premiers stades de la procédure de marché public, c'est-à-dire lors de la détermination de l'objet du marché.

Prenons en exemple un cas récent d'appel d'offre pour du logement qui a été attribué par la commune de Villers-le-Bouillet : un marché de promotion de travaux pour 30 logements à hautes performances environnementales avec formation de stagiaires durant le chantier.

Dans la rédaction du cahier des charges, de nombreux critères environnementaux ont été utilisés. Voici une partie des spécifications techniques de ce marché :

- La consommation d'énergie primaire (comprenant les besoins en chauffage, les besoins en eau chaude sanitaire et les besoins en électricité dans l'esprit de la directive 2002/91/CE) sera de maximum 500 MJ/m² de plancher habitable et par an, avec la participation active de l'utilisateur.
- Les logements seront de conception solaire passive et les sources d'énergie pour le chauffage seront issues des énergies renouvelables.

- Le gros oeuvre fermé aura une énergie grise inférieure à 60 kWh/m²/an.
- Les produits exclus :
 - d'une manière générale, tous les produits issus de la pétrochimie (PVC...), sauf le polypropylène et le polyéthylène ;
 - les produits contenant des fibres bio-persistantes : amiante, laine de roche, laine de verre... ;
 - les produits dont la radioactivité est supérieure à 0,057 micro Sievert / heure ;
 - les produits contenant du formaldéhyde à plus de 124 microgrammes par mètre cube (classe de produit E1) ;
 - les produits biocides, fongicides, pesticides ;
 - les produits contenant des solvants synthétiques (type COV) ;
 - les produits contenant des métaux lourds.
- 50 % en volume des bois mis en oeuvre seront muni du label PEFC ou FSC ou équivalent.
- 15 % des surfaces de toiture seront végétalisées si le projet intègre des toitures à faible pente de toitures.
- 10 % des surfaces des murs seront végétalisés.

Par ces critères, définis de façon rigoureuse et scientifique, on touche autant aux sources d'énergie, aux matériaux, à la conception, à l'exclusion de produits. Le plus délicat souvent est de rédiger des critères pertinents, mesurables, en phase avec la réalité du marché.

Pour les aspects sociaux, plusieurs mécanismes peuvent être activés. L'engagement ou la formation de stagiaires durant un chantier en partenariat avec les organismes de formation (Actiris, Forem ...). Dans ce cas, la clause sociale est une condition d'exécution du marché. Un volume d'heures de formation ou d'engagement de personnes peu qualifiées est calculé en fonction de la nature des travaux. En général, il faut au minimum que le marché s'étale sur 50 jours ouvrables pour permettre le processus de formation.

Il est également possible pour de plus petits marchés publics de réserver la participation uniquement à des entreprises d'économies sociales. Il y a une condition cependant : que le marché ne soit pas soumis à des obligations résultant des directives européennes (le seuil d'application des directives européennes est actuellement de 5.278.000 euros en travaux, alors qu'il est de 210.000 euros en fournitures ou en services).

Enfin, d'autres solutions plus souples peuvent être utilisées, comme la sous-traitance à l'économie sociale pour les plus gros marchés. Cette disposition est sans conteste le procédé qui peut le mieux correspondre à la réalité économique du marché. Ici, l'adjudicataire laisse alors le choix entre soit une exécution de la formation par le soumissionnaire (via le dispositif « Clauses sociales dans les marchés publics » promu par les Régions) ou soit l'exécution de la formation via la « sous-traitance » par le soumissionnaire d'une partie du marché à une ou plusieurs entreprise(s) d'économie sociale.

Ce dispositif est également très souple car, dans les faits, il est simple pour une entreprise de construction de sous-traiter 5 % par exemple d'un marché à une EFT, qui elle-même a la charge et les compétences pour former et participer à l'insertion dans les parcours d'emploi.

Ce dispositif permet aussi d'impliquer des entreprises d'économie sociale dans des marchés plus importants, auxquels elles n'auraient pas accès en raison de leur petite taille ou en raison de leur limite d'agrégation.

Bref, les perspectives sont immenses et la tâche est vaste. La jurisprudence évoluera encore, mais dès aujourd'hui, avec les garanties juridiques des deux dernières directives de 2004, un travail immense peut dès à présent s'opérer dans les cahiers des charges. L'État fédéral est en tête de peloton grâce à l'ardeur du service fédéral de programmation en matière de développement durable. Le reste est à la traîne, surtout au regard de nos voisins européens.

Conclusion

Comme vous venez de le découvrir, il existe d'ores et déjà un certain nombre d'initiatives émanant d'acteurs de l'économie sociale dans le secteur de l'énergie en Europe et dans le monde, dans les cinq domaines suivants :

- la production, la distribution et la fourniture,
- le logement, l'éco-construction et les éco-quartiers,
- les produits et services financiers, et les produits d'assurances,
- les initiatives citoyennes,
- le transport et la mobilité.

Ces différents exemples pourraient être des sources d'inspiration pour d'autres acteurs, qui souhaiteraient se lancer dans l'aventure énergétique avec une approche durable et solidaire.

Le défi énergétique est un défi extraordinaire à l'échelle planétaire. Il jouera dans les années à venir un rôle majeur dans les échanges entre pays et la façon de le traiter aura un impact à différents niveaux : c'est un enjeu de paix et de bien-être, comme l'a souligné le comité Nobel en remettant son prix pour la Paix à Al Gore et au GIEC pour leurs efforts dans la lutte contre le changement climatique, dans la mesure où, comme l'a expliqué le président du comité norvégien, « *d'importants changements climatiques pourraient altérer et menacer les conditions de vie d'une grande partie de l'humanité. Ils pourraient déclencher des migrations massives et déboucher sur une concurrence accrue sur les ressources. [...] Il pourrait y avoir un risque accru de conflits violents et de guerres entre et au sein des États* ». C'est également un enjeu de développement, de croissance économique, d'emploi et de cohésion sociale à court et à long terme, dans la mesure où le développement des énergies renouvelables ouvre de nouvelles perspectives et

implique des changements dans l'approche de l'énergie : il ne s'agit pas simplement de diversifier les sources de production en développant les énergies vertes, il est également incontournable de trouver des moyens de réduire la consommation, en particulier dans le domaine du bâtiment, qui est un grand consommateur de ressources, autant pour la construction que pour son utilisation, mais aussi par la sensibilisation des citoyens à l'importance de cette question.

L'économie sociale doit prendre cet enjeu à bras-le-corps et se positionner vis-à-vis de cette question, dont les implications sont multiples, en développant des initiatives du type de celles qui viennent d'être présentées. Cela représente à la fois une opportunité de développement dans un secteur en pleine croissance et une possibilité de promouvoir des valeurs sociales en même temps qu'économiques et environnementales. Ce cahier a pour vocation d'être une amorce de progrès pour évoluer dans cette direction et pour que l'économie sociale s'ancre davantage au cœur de cette problématique.

Auteurs et collaborateurs

Jacques Augrain : *Les bonnes pratiques à la loupe / Logement, Éco-construction, Éco-quartiers*

Secrétaire général de la Fédération Nord SCOP BTP. Cette Fédération professionnelle d'entreprises coopératives fait partie de la famille de l'économie sociale. Il est aussi membre du réseau NPdC des acteurs de l'Éco-construction et administrateur de structures de conseils des entreprises BTP NPdC, Picardie, Champagne-Ardenne, entre autres : OPPBTP, AREF BTP et PRO BTP.

(<http://www.scopbtp.org/>)

Eddy Bauraing : Coordinateur du Cluster Éco-construction de Wallonie. (<http://clusters.wallonie.be/ecoconstruction/fr/>)

Chantal Samson et Marie Brandeleer : *Présentation des bonnes pratiques*

Fondatrices de Business Writers, une agence d'écriture et de conseil éditorial. Elles effectuent des travaux d'écriture (le core business de Business Writers), mais aussi des recherches et des analyses. Les deux associées apportent une expertise issue de leur métier de journaliste qui leur a appris à rechercher, diagnostiquer et apprécier les informations de toute nature. (www.businesswriters.be)

Maud Candela : *Introduction et Conclusion*

Titulaire d'un Master en politiques européennes de l'IEP de Strasbourg, chargée de projets au sein du Think tank européen *Pour la Solidarité*. (www.pourlasolidarite.be)

Alexandra Debaisieux : *Focus sur différents États membres*

Maître de conférences associée à l'Institut d'Études politiques de Strasbourg. Elle dirige également la société de conseil en affaires européennes YTES (www.ytes.eu) et s'est notamment spécialisée sur les questions liées aux technologies de l'information et de la communication et à l'efficacité énergétique.

Raphaël Dugailliez : Consultant, Formateur pour SAW-B, formateur pour la dynamique « marchés publics durables », mise en place de stratégie de développement durable et d'éco-gestion, rédaction, analyse, relecture de cahiers des charges de marchés publics « durables ». (<http://www.economiesociale.be/cms/index.php>)

Manuel Elvira Ferrer : Licencié en Droit, stagiaire à *Pour la Solidarité*, dans le cadre d'un projet européen de mobilité Leonardo.

Uwe Greff : *Les bonnes pratiques à la loupe / Banques Assurances*

Responsable des Fonds and Equity Holdings de la GLS Gemeinschaftsbank. GLS est membre du réseau international des banques sociales et éthiques, INAISE. (<http://www.gls.de/>)

Alain Lusardi : *Focus sur différents États membres / Les bonnes pratiques à la loupe*

Consultant énergie et coordinateur de projet pour Federabitazione Confcooperative italienne, fédération coopérative de logement, membre de la fédération générale Confcooperative. Architecte spécialisé dans le domaine de l'énergie et de la qualité environnementale de bâtiments et environnement urbain. Chercheur assistant au département de technologie de la Faculté d'Architecture de Florence.

Enzo Pezzini : *Focus sur différents États membres / Les bonnes pratiques à la loupe*

Directeur du bureau de Bruxelles de Confcooperative, la Confédération des Coopératives italiennes, qui regroupe plus de 20.000 coopératives travaillant dans les secteurs agricoles, du cré-

dit, du logement, de la production et du travail, des services et de la solidarité sociale, de la consommation, de la pêche et de la culture. (<http://www.confcooperative.it>)

Alain Philippe : Président du Pôle européen des Fondations de l'économie sociale. (<http://www.fondation-macif.org/Le-pole-europeen-des-fondations-de>)

Jean-Baptiste Schmider : *Les bonnes pratiques à la loupe / Transports et mobilité*

Responsable France AutoPartage, réseau pour une nouvelle mobilité, Directeur général d'Auto'trement Strasbourg. (<http://www.auto-trement.com/>)

Denis Stokkink : *Introduction / Conclusion*

Économiste, président du Think tank européen *Pour la Solidarité*, chargé d'enseignement dans diverses universités et instituts belges et français. Il s'est spécialisé dans le domaine de la cohésion sociale, et notamment sur les questions d'emploi et affaires sociales ainsi que d'économie sociale, au niveau européen. (<http://www.pourlasolidarite.be>)

Kim Vanguers : architecte, MA en Gestion de l'Environnement, éco-conseillère, Chargée de Mission à PLS, se consacre à la promotion des énergies renouvelables dans le secteur du bâtiment.

Mise en page et couverture

Paz López Sanjuán